

Allouagne  
Auchel  
Béthune  
Beuvry  
Chocques  
Drouvin le Marais  
Essars  
Fouquereuil  
Fouquières  
Gonnehem  
Gosnay  
Hesdigneul  
Hinges  
Labeuvrière  
Labourse  
Lapugnoy  
Lozinghem  
Noeux les Mines  
Oblinghem  
Sailly-Labourse  
Vaudricourt  
Vendin  
Verquigneul  
Verquin



# Rapport d'Orientation Budgétaire 2021



# I. LE SIVOM DE LA COMMUNAUTE DU BETHUNOIS EN QUELQUES CHIFFRES

[www.sivom-bethunois.fr](http://www.sivom-bethunois.fr)

## Budget Primitif 2020

○ <b>Nombre de communes</b>	24 communes
○ <b>Nombre d'habitants</b> (population INSEE)	96 707 habitants
○ <b>Montant du budget</b> (consolidé)	40 Millions €
○ <b>Budget par habitant</b>	291,51 € par habitant
○ <b>Nombre d'agents au 31/12/2019</b> Sur emploi permanents.	485 agents
○ <b>Nombre de repas produits en cuisine centrale</b>	4 183 repas / jour en moyenne (période scolaire) 732 092 repas par an
dont	3 821 repas / jour pour les écoles (période scolaire) sur 42 sites. 535 066 repas / an sur 140 jours
dont	230 repas/jour pour les maisons de retraite et foyers logements. (84 140repas/an)
dont	87 repas livrés par jour au domicile de personnes âgées au prix de 8,42 € (31 962 repas/an)
dont	10 065 pour les crèches
dont	59 135 repas pour les centres de loisirs
○ <b>Nombre d'établissements pour personnes âgées dépendantes</b> *dont 27 lits personnes désorientées	2 établissements de 117 et 60 lits, soit 177 lits au total
○ <b>Nombre de résidences autonomie pour personnes âgées</b>	2 établissements de 60 logements pouvant accueillir des couples

## **II. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE : La 1<sup>ère</sup> étape du cycle budgétaire**

### **A. Le cadre juridique**

La tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) est OBLIGATOIRE dans :

- Les régions
- Les départements,
- Les communes de plus de 3.500 habitants,
- Les établissements publics administratifs,
- Les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3.500 habitants.

Le débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Une délibération sur le budget non précédée de ce débat est entachée d'illégalité et peut entraîner l'annulation du budget. Le DOB fait donc l'objet d'une délibération mais celle-ci n'a pas de caractère décisionnel. A noter que ce débat ne peut être organisé au cours de la même séance que l'examen du budget primitif.

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (dite loi NOTRe) a introduit de nouvelles dispositions : le DOB s'effectue sur la base d'un RAPPORT élaboré par le Président dont le contenu doit notamment porter sur :

- Les orientations budgétaires
- Les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement
- Des informations relatives à la structure et la gestion de la dette contractée
- L'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement
- Des informations relatives à la structure et à l'évolution des dépenses et des effectifs

### **B. Ses objectifs**

- ☞ Échanger sur les orientations budgétaires du budget
- ☞ Informer de l'évolution de la situation financière
- ☞ Débattre de la stratégie financière

Le présent document tient lieu de Rapport et s'articule autour des points suivants :

- *Le contexte et les contraintes de la construction budgétaire*
- *Un rappel des prévisions budgétaires 2020*
- *La situation financière du SIVOM de la Communauté du Béthunois*
- *Les grandes orientations budgétaires 2021*

### **III. LE CONTEXTE NATIONAL**

#### **A. Prévisions macro-économiques**

Le ministère de l'Action et des Comptes publics a publié ses premières prévisions en vue d'établir le budget 2021. Elles prévoient une reprise de l'activité de 8 % l'an prochain, hors effets du futur plan de relance. Le déficit est attendu à -5,5 %, avant les futures mesures de la rentrée, et la dette à 117,5 % du PIB.

Alors que la croissance devrait s'effondrer de 10 % en 2020 à cause de la crise du coronavirus, le gouvernement s'attend à un fort rebond de l'activité d'au moins 8 % l'an prochain. Ce chiffre figure en bonne place dans le rapport préparatoire au débat d'orientation des finances publiques, que Bercy vient de mettre en ligne, et qui sert de base à la préparation du budget 2021 présenté cet automne.

Ces prévisions s'avèrent proches de celles de la Banque de France ou du consensus des économistes, quoique plus optimistes que celles du FMI. Elles s'appuient sur un redressement de 8 % de la consommation des ménages, tandis que l'investissement des entreprises progresserait de 20 %.

Ce rebond ne va toutefois pas effacer d'un coup les stigmates de la crise. L'économie ne retrouvera pas, en 2021, entièrement son niveau antérieur. Un haut niveau d'incertitudes ainsi qu'un environnement international peu favorable pesant sur l'activité, le PIB resterait ainsi inférieur de 4 % à son niveau de 2019.

Il reste toutefois la possibilité que l'activité grignote un peu plus du retard pris. Cette prévision de croissance de 8 % ne tient en effet pas compte des effets du plan de relance, dévoilé à la fin de l'été.

Le déficit va lui aussi connaître des sensations fortes. Alors qu'il devrait s'effondrer de -3 % fin 2019 à -11,4 % fin 2020, Bercy s'attend à ce qu'il reflue nettement à -5,5 % du PIB fin 2021. La dette devrait rester à un niveau très élevée (117,5 % du PIB) même si inférieur à celui prévu cette année (121 %). Aidées par le rebond de la croissance, les équipes du ministère de l'Action et des Comptes publics misent également sur « le caractère exceptionnel et temporaire des mesures de soutien ayant pesé sur le solde 2020 à hauteur de 57,5 milliards d'euros qui cesseraient de produire leurs effets sur le solde en 2021 ».

Mais là encore, ces chiffres sont appelés à évoluer dans les prochains mois. Le calcul du déficit fait par Bercy ne tient en effet pas compte du plan de relance - avec une mesure pour l'emploi des jeunes qui devrait être coûteuse - ou de la revalorisation des soignants négociée dans le cadre du « Ségur » de la Santé - dont la facture pourrait dépasser 7 milliards d'euros.

Dans l'attente de ces évolutions, le gouvernement prévoit un reflux du ratio de dépenses publiques, qui devrait représenter 57,3 % du PIB contre 63,6 % cette année. On restera toutefois bien au-dessus du niveau d'avant crise (54 % en 2019). Quant au ratio de prélèvements obligatoires, il devrait augmenter à la marge, à 44,3 % du PIB contre 44,2 % en 2020. Cela restera néanmoins inférieur au niveau de 2017 et 2018 (respectivement 45,1 % et 44,8 %).

#### **B. Les effets de la loi NOTRe**

Au 1er janvier 2020, en France, on compte 10 709 intercommunalités se répartissant en 1254 EPCI à fiscalité propre et 9 465 syndicats ou autres groupements. Le nombre d'EPCI à fiscalité propre se

compose de 21 métropoles, 14 communautés urbaines, 222 communautés d'agglomération et 997 communautés de communes.

Au 1er janvier 2016, on recensait 2 062 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre sur le territoire français. Cette forte diminution est la conséquence d'un vaste mouvement de fusions, résultant de la mise en œuvre des schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI) prévus par la loi NOTRe. La baisse se concentre sur les communautés de communes (-845 groupements), tandis que les métropoles, communautés urbaines et communautés d'agglomération sont plus nombreuses qu'en 2016.

Au niveau local, le Pas de Calais est passé de 33 à 19 EPCI à fiscalité propre au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Au titre de l'application de la loi NOTRe, la compétence Eau potable a été transférée à la Communauté d'agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2020.



### C. Les concours financiers de l'Etat.

La collectivité ne perçoit pas de dotation globale de fonctionnement, excepté pour les EHPAD et pour le SSIAD sous forme de dotation globale de soins, versée par l'ARS.

### D. L'action du SIVOM dans ce contexte

Le SIVOM œuvre depuis 2018 à l'exécution du plan stratégie et qualité, visant à permettre au SIVOM d'assurer pleinement sa mission d'acteur du quotidien au service des communes et des usagers.

2019 a été marqué par le développement des compétences afin d'accroître l'activité des fonctions supports (ressources humaines, comptabilité-finances, informatique, assemblées, affaires générales, Communication, commande publique et performance). Parmi ces nouvelles compétences, nous pouvons citer le contrôle de gestion dont la mission principale consiste à accompagner les services dans l'analyse de leurs pratiques et de leurs résultats. La détermination des coûts sera l'une des innovations apportées par la mise en place d'un système de pilotage.

L'année 2020 est marquée par l'émergence et la propagation du virus COVID-19.

Dès les prémices de la crise, les services du SIVOM ont tous été impliqués et se sont préparés au mieux afin d'y faire face.

Ainsi, le télétravail a été mis en place dans des délais très courts pendant la période de confinement, permettant ainsi à près de 50 collaborateurs d'exercer leur mission depuis leur domicile.

### **Pôle Technique**

Avec l'instauration du confinement au niveau national, le service minimum a été ordonné et toutes les activités quotidiennes des Services Techniques ont été mises à l'arrêt. Le service minimum est défini par l'intervention d'une équipe technique dimensionnée au plus juste en nombre et en compétences visant à sécuriser une situation relevant des compétences techniques et présentant un risque direct ou indirect pour la sécurité des personnes.

Les services sont intervenus sur tous les dépannages et urgences dans les communes (pannes d'éclairage public, abattage d'arbres présentant un risque pour la sécurité, réparation de dégradations sur la voirie...).

Compte tenu de la nature de l'activité « serres », les livraisons de plants à la serre ont été maintenues et le rempotage a démarré pour permettre le fleurissement des communes au sortir du confinement.

Les agents, ayant dans le cadre de leurs missions, des tâches administratives et équipés du matériel informatique adéquat ont été placés en télétravail.

La reprise de l'activité a commencé dès le 20 avril afin d'être opérationnel pour la levée du confinement le 11 mai.

Depuis le 11 mai, les services reprennent la pleine activité en limitant le nombre d'agents à 2 ou 3 maximum pour faciliter la distanciation physique.

Durant le confinement, le crématorium a maintenu son activité de crémation des défunts mais les cérémonies n'ont pas été assurées. Les équipes et horaires de travail ont été adaptés.

Aucune surmortalité n'a été constatée au niveau du crématorium à la date de la levée du déconfinement.

### **Pôle Restauration**

Le pôle « Restauration » a dû faire face à une baisse quasi totale du nombre de repas scolaires, pendant le confinement passant d'une production de 3 600 couverts jour à 180 couverts jour.

Une problématique importante d'approvisionnement s'est posée sur certains produits, et une pénurie de masques avec des prix augmentant chaque jour.

Une réorganisation presque instantanée du fonctionnement s'est imposée.

Le confinement a engendré une perte de recette mensuelle importante.

Les charges fixes et les salaires pèsent beaucoup sur le résultat, qui sur les mois de confinements et jusqu'à l'amélioration de la situation, conduiront à un résultat mensuel négatif.

La mise en place du télétravail et des visio-conférences, a permis une adaptation assez rapide et de maintenir une certaine efficacité.

Pour faire face à la mise en Autorisation spéciale d'absence ou en télétravail de collaborateurs, la polyvalence des équipes a permis de combler certains manquant. Cela a entraîné un renforcement de la cohésion d'équipe.

Cette crise aura eu comme effet de mieux préparer les plans d'urgence, plan pandémie et plan de continuité.

Enfin, la situation a engendré le développement de la restauration à domicile par la mise en place de deux formules. L'une d'entre elles dite « allégée », relevant plutôt d'un panier de 1er nécessité. Depuis le début de la crise, ce sont 45 nouveaux usagers que le service RAD a accueilli.

## **Pôle Santé - Solidarité**

### **A) LES EHPAD**

L'épidémie du coronavirus a engendré de nombreuses difficultés et la nécessité d'une réorganisation des services au sein des EHPAD du SIVOM de la Communauté du Béthunois.

**Les admissions** en EHPAD ont été suspendues dès l'instauration du confinement. En effet, afin d'éviter la propagation du virus au sein des établissements, et de mettre en sécurité résidents et agents, il a été impératif de stopper les entrées extérieures.

**Les dépenses.** Dans le cadre de la mise en place du Plan Bleu des EHPAD et de la continuité de prise en charge des Résidents, un stock alimentaire a été constitué pour faire face à d'éventuelles difficultés.

De plus, afin de limiter la propagation du virus, de nombreuses dépenses liées à l'achat de produits désinfectants et d'équipements de protection individuelle ont été effectuées.

**Les Ressources Humaines.** Suite aux annonces gouvernementales sur l'isolement des personnes à risque (maladies chroniques), les EHPAD ont été confrontés à une augmentation des arrêts de travail dans les différents services des établissements.

Pour faire face à ces absences, le SIVOM du Béthunois a redéployé les agents des Crèches et du Service de Soins à Domicile (ne pouvant plus exercer leur activité) au sein de nos établissements, en remplacement des arrêts maladie liés au COVID 19. Ainsi, une dizaine d'agents sont intervenus en renfort dans les EHPAD F. DEGEORGE et M. CURIE.

**Réorganisation du Service administratif.** Pour protéger les agents et assurer la continuité des services, une réorganisation par équipes a dû être mise en place : présence en demi-journée d'un agent administratif pour l'accueil physique et téléphonique ; l'autre demi-journée, en télétravail, est consacrée aux missions liées à la gestion du COVID 19.

### **Continuité des Services de Soins et d'Hôtellerie.**

- Nettoyage quotidien des chambres.
- Renfort quotidien pour le nettoyage et la désinfection des espaces communs.
- Organisation des repas en chambre.

- Instauration d'une unité « COVID 19 » dans chaque établissement.
- Réalisation de tests en partenariat avec le Centre Hospitalier de Beuvry et le Laboratoire BELILAB.
- Contact régulier avec les Autorités de Tutelle : point de situation, fourniture EPI, soutien...

**La communication.** Suite à la décision de stopper toute activité de groupe, une réorganisation du Service Animation a été nécessaire. Pour lutter contre l'isolement des Personnes Agées et permettre aux familles de communiquer avec leur proche, des appels visio ont été programmés quotidiennement, du lundi au dimanche, par les Animatrices et les Agents administratifs. De plus, des promenades ont été organisées régulièrement dans le jardin de l'EHPAD pour leur apporter bien-être et divertissement.

Après l'annonce du gouvernement concernant la possibilité d'organiser des visites avec les familles, une série de dispositions ont dû être prises :

- Aménagement d'un local dédié avec matériel pour l'organisation des visites : plexi, masques, produits
- Rédaction de procédures et documents administratifs permettant l'encadrement et le suivi des visites (Nettoyage, température, charte d'engagement...)
- Contact téléphonique ou par courriel de l'ensemble des familles des EHPAD.
- Mise en place d'un agenda de visites des familles.

Afin d'informer les familles sur la situation des EHPAD au cours de cette période épidémique, des mails leur ont été adressés régulièrement.

Concernant l'EHPAD M. CURIE, suite à l'arrêt maladie de l'Agent d'accueil, un report de ligne a dû être effectué, permettant ainsi de répondre aux demandes des familles.

Des messages et procédures ont été transmis à l'ensemble du personnel, afin de les informer, les rassurer et les sensibiliser en cette période difficile et angoissante.

**Solidarité et dons.** Les dons et marques de solidarité furent très nombreux : chocolats, fleurs, masques, visières, plexi... : ceux-ci ont apporté soutien et réconfort à l'ensemble du personnel et des résidents.

Des tablettes ont été offertes en grand nombre par diverses Associations permettant l'organisation d'appels visio.

## B) LES RESIDENCES AUTONOMIE

De même que pour les EHPAD, les admissions en résidence autonomie ont été suspendues. Cela représente une perte de recettes pour les établissements.

Pour faire face à la situation de crise, les établissements ont mis en place, en partenariat avec la cuisine centrale, le portage au domicile des repas.

## C) SPASAD

En raison de l'épidémie COVID -19, le SPASAD a dû intensifier les mesures de protection pour les agents et les bénéficiaires, engendrant des dépenses supplémentaires en matériels (achat de masques, gants, solution hydro alcoolique et savon).

Cet épisode de crise sanitaire a fait chuter l'activité. En effet, certains bénéficiaires ont interrompu leurs interventions, et les prestations aides ménagères ont été temporairement suspendues afin de limiter les contacts non indispensables.

L'achat d'équipements de protection individuelle pour les pôles « Aide » et « Soins » a engendré une augmentation non prévue des dépenses.



## **Pôle Enfance – Jeunesse**

*Crèches.* Par décision du gouvernement, les crèches de Lapugnoy et Verquigneul ont été fermées le 16 mars.

Un accueil des enfants du personnel prioritaire a été mis en place dès le 16 mars au sein de la crèche de Verquigneul de 6h à 21H et 7j/7.

*Colonies de vacances.* Les séjours « Ski » prévus en avril 2020 et ceux prévus cet été ont été annulés.

*Centres de loisirs.* La totalité des centres de loisirs du « mercredi » ont été annulés dès le 16 mars. Il en a été de même pour les centres de loisirs des vacances d'avril. Le service a travaillé à l'élaboration de protocoles stricts à appliquer pour organiser dans les meilleures conditions les centres de cet été. La capacité d'accueil est revue à la baisse et des dépenses plus importantes sont nécessaires.

*Relais petite enfance.* L'ensemble des activités organisées dans les communes adhérentes ont été annulées dès le 16 mars. Cependant, une permanence téléphonique a été mise en place dès le 13 mars et le personnel a reçu de nombreux appels. De nombreux échanges par mail ont aussi été réalisés.

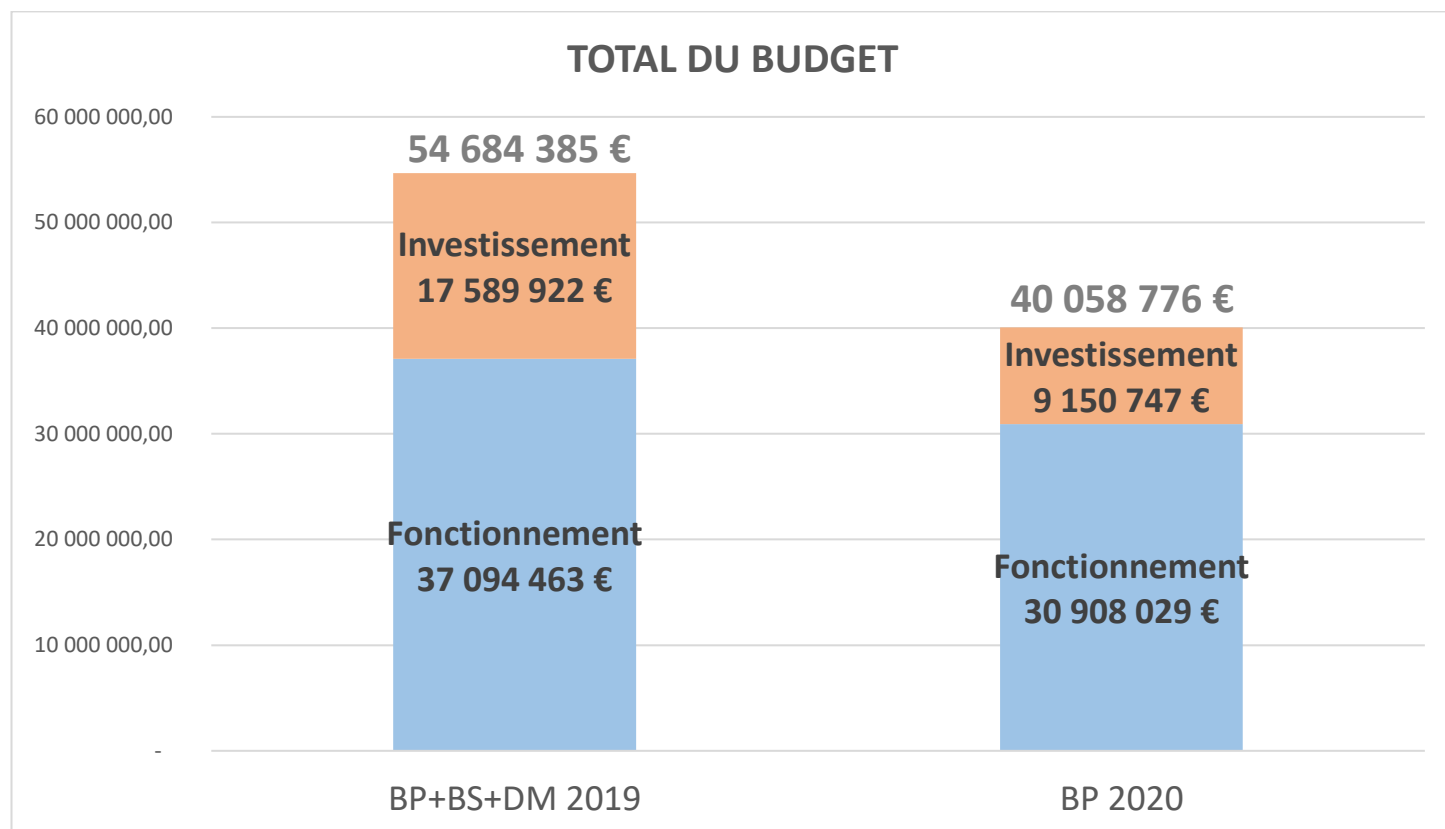
Pour répondre à cette crise, le télétravail a été mis en place pour assurer une continuité de service. Une activité en présentiel a été organisée pour une partie de l'équipe afin d'assurer la coordination et le suivi. D'autre part, la communication a été accentuée pour garder le lien avec les usagers.

De plus, plusieurs agents du Pôle Enfance-Jeunesse ont renforcé les autres services (RH, EHPAD).

Enfin, nos animateurs ont réalisé de nombreuses vidéos destinées aux enfants qui ont été diffusées sur notre page Facebook.

#### IV. RETOUR SUR LE BUDGET 2020

**Le budget 2020 s'équilibre au total** à 40 058 776 € contre 54 684 385 € au Budget 2019 soit une baisse de 14 625 K€. La section de fonctionnement diminue de 6 186 K€ et la section d'investissement diminue de 8 439 K€. La diminution des dépenses de 2019 à 2020 correspond au transfert de la compétence Eau à la communauté d'agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2020.



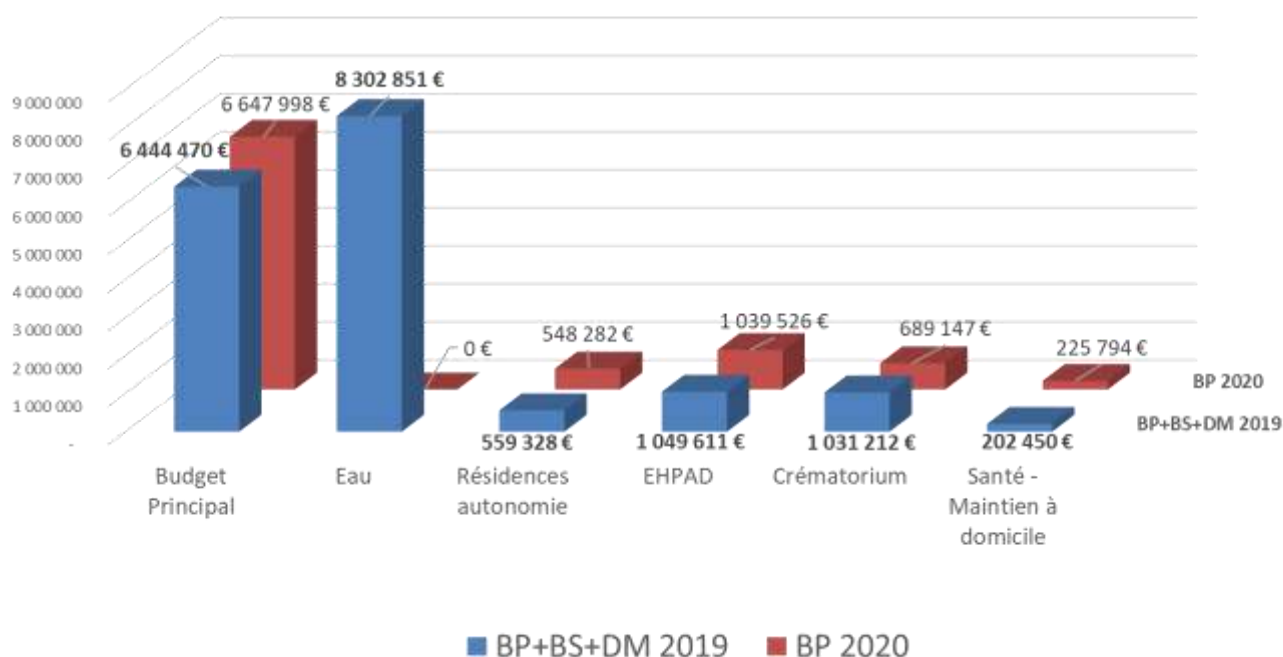
##### A. BUDGET INVESTISSEMENT

**En investissement,** le budget se situe à hauteur de 9,15 M€ contre 17,5M€ en 2019.

Le budget d'investissement du budget annexe de l'eau représentait 47,2 % du budget d'investissement 2019 avec 8,3 M€.

Le budget principal devient le principal investisseur de la collectivité avec notamment la construction de la nouvelle unité de production de repas. Il représente 72 % du budget d'investissement 2020.

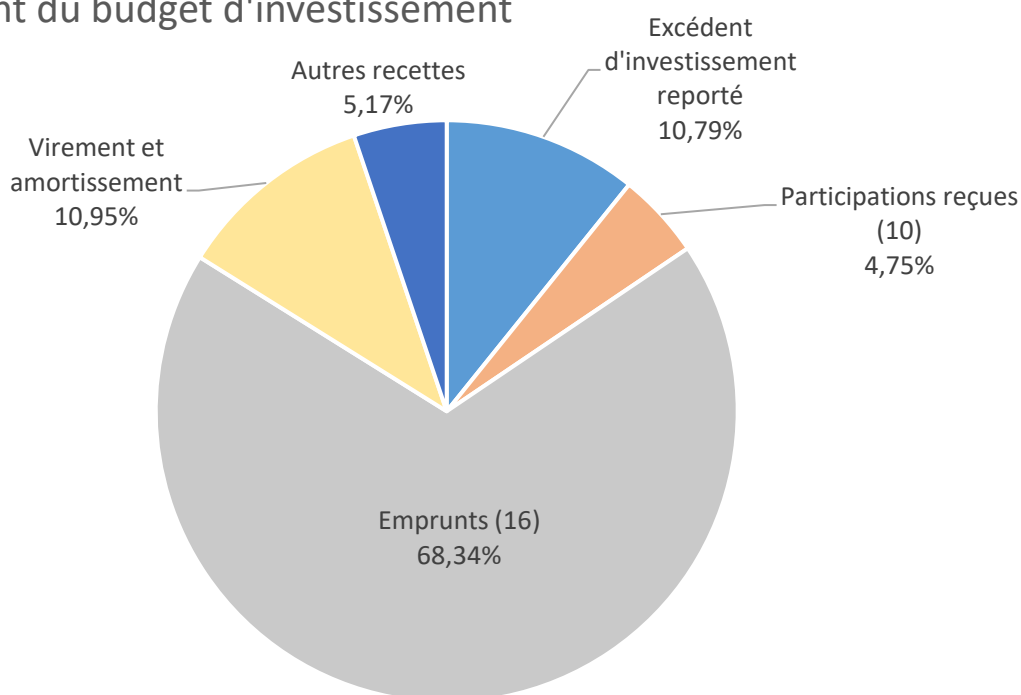
## BUDGET D'INVESTISSEMENT



Le financement des 9,15 millions d'euros de dépenses d'investissement est assuré par :

- Le FCTVA va prendre en charge 4,75 %
- L'emprunt devrait financer 68,34 % des prévisions
- L'autofinancement, y compris les dotations aux amortissements participeront pour 10,95 %.
- Les excédents d'investissement reportés représentent 10,79 %
- Et les autres recettes représentent 5,17 %. (Dépôts et cautionnements)

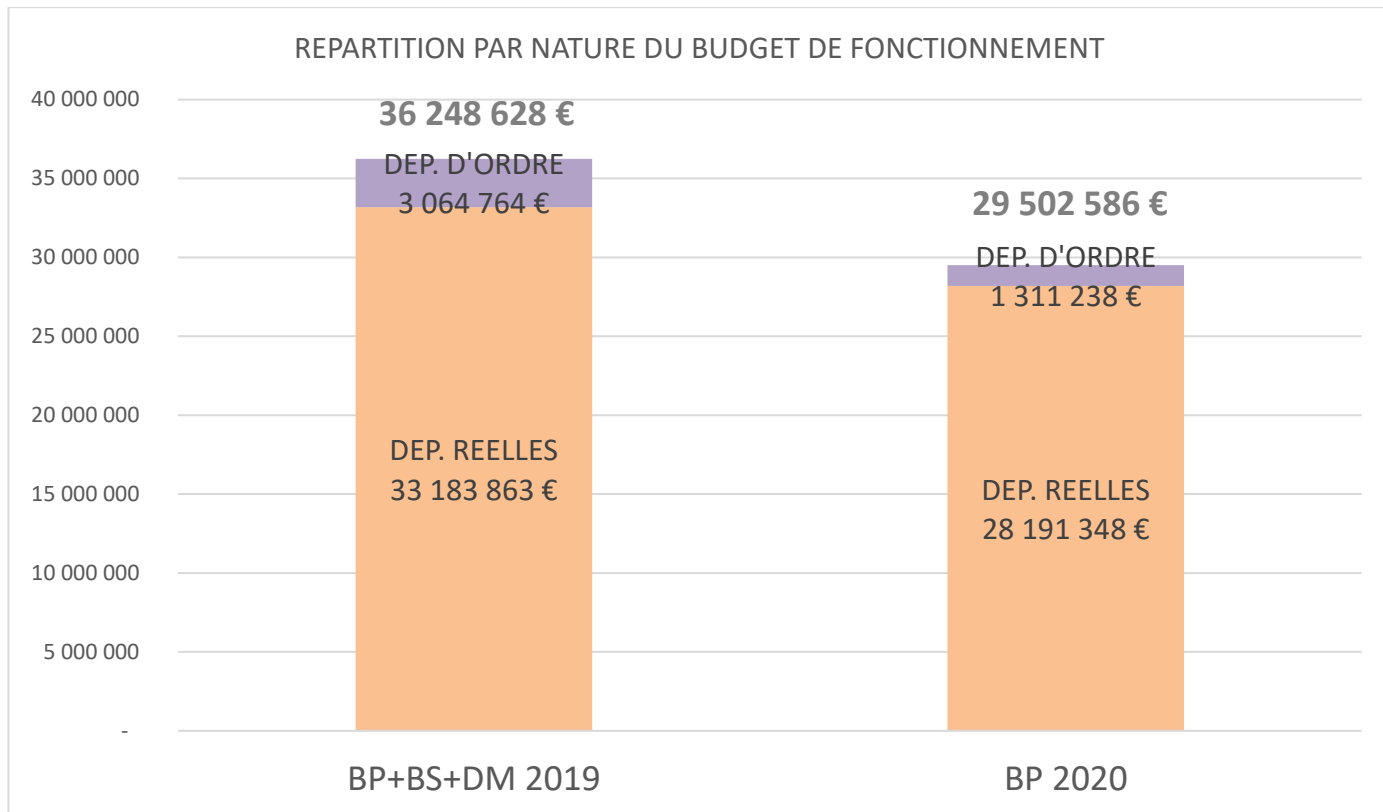
### Financement du budget d'investissement



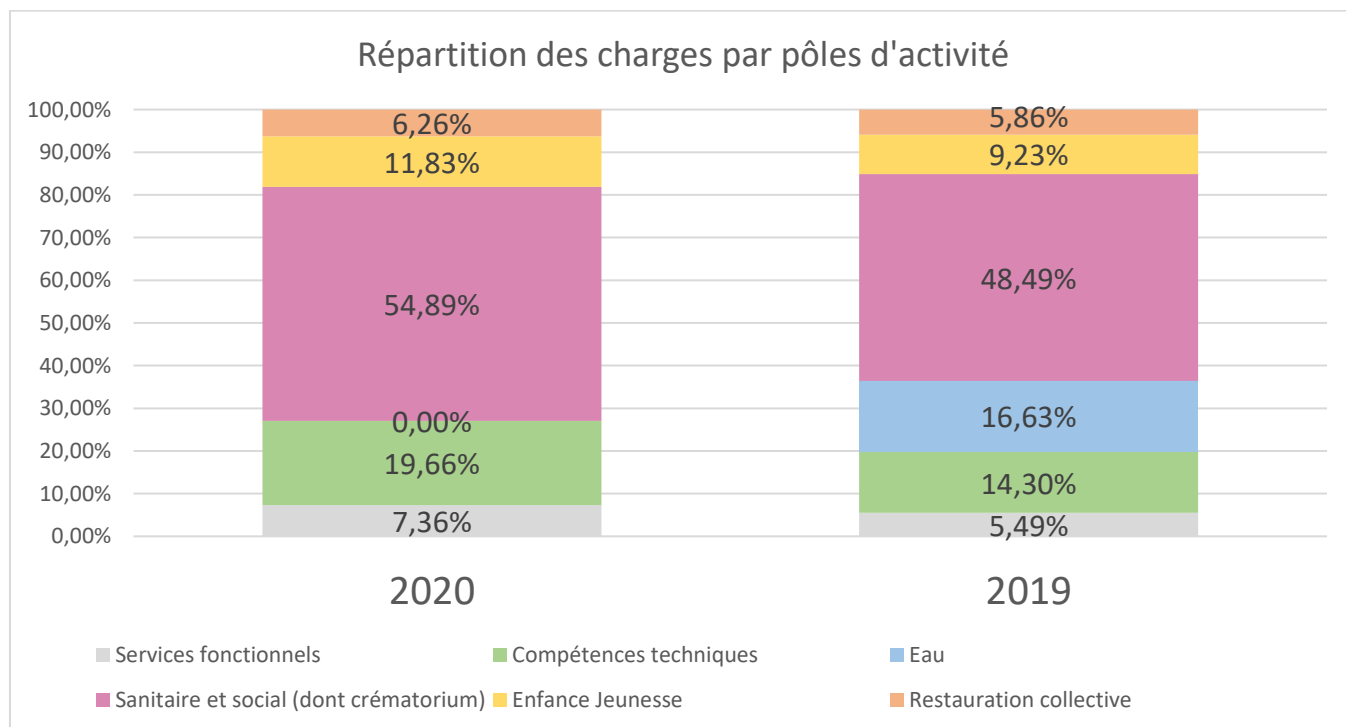
## B. BUDGET FONCTIONNEMENT

Le total de la section de fonctionnement s'équilibre à 29 502 586 € contre 36 248 628 € en 2019. Il présente une diminution 6,7 M€ par rapport au budget 2019.

Le budget de fonctionnement est constitué de près de 28,2 M€ de dépenses réelles et 1,3 M€ de dépenses d'ordre.



Le graphique ci-dessous indique, sur une enveloppe de 100 € de fonctionnement, la répartition des charges à travers ses pôles de compétences.



Le transfert de la compétence eau début 2020 vient modifier considérablement la répartition des charges par pôle d'activité.

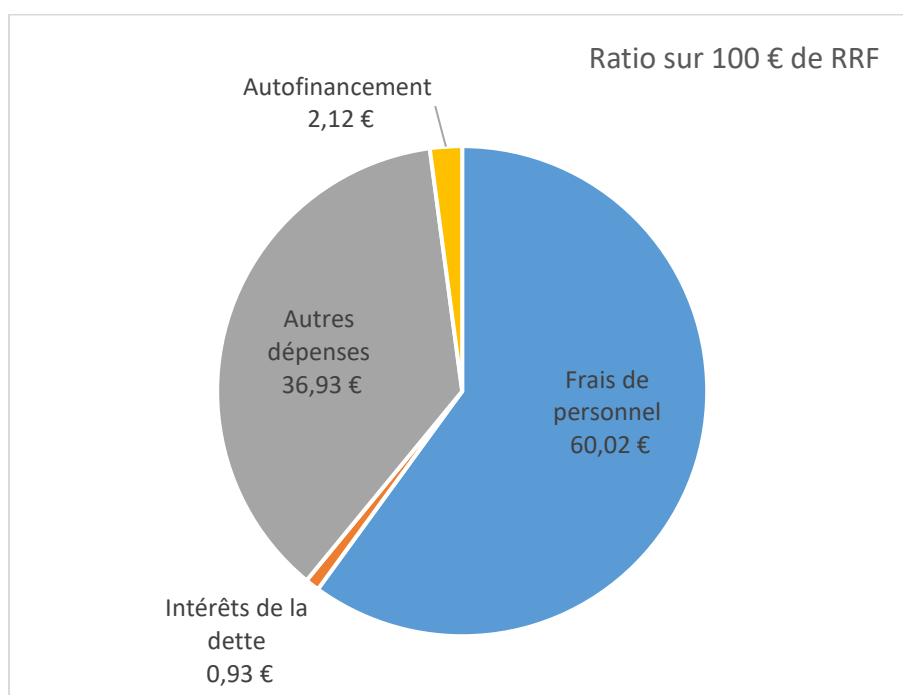
Ainsi sur une enveloppe de 100 € de fonctionnement.

- Au budget 2019, le service de l'eau représentait le 2ème poste le plus important de la collectivité avec 16,63€.
- Les actions menées envers les personnes en perte d'autonomie, la prévention santé ou encore le soutien aux personnes endeuillées avec le crématorium représentent 54,89 € contre 48,49 € en 2019.
- Les compétences techniques passent de 14,30 € à 19,66 € en 2019 avec notamment des projets importants pour la compétence Voirie sur le territoire.
- Les fonctions support représentent 7,36 € en 2020 sur une dépense de 100 €.
- Le secteur Enfance – Jeunesse passe de 9.23 € à 11,83 €
- La compétence restauration collective connaît une légère progression, puisqu'elle passe de 5.86 € en 2019 à 6.26€.

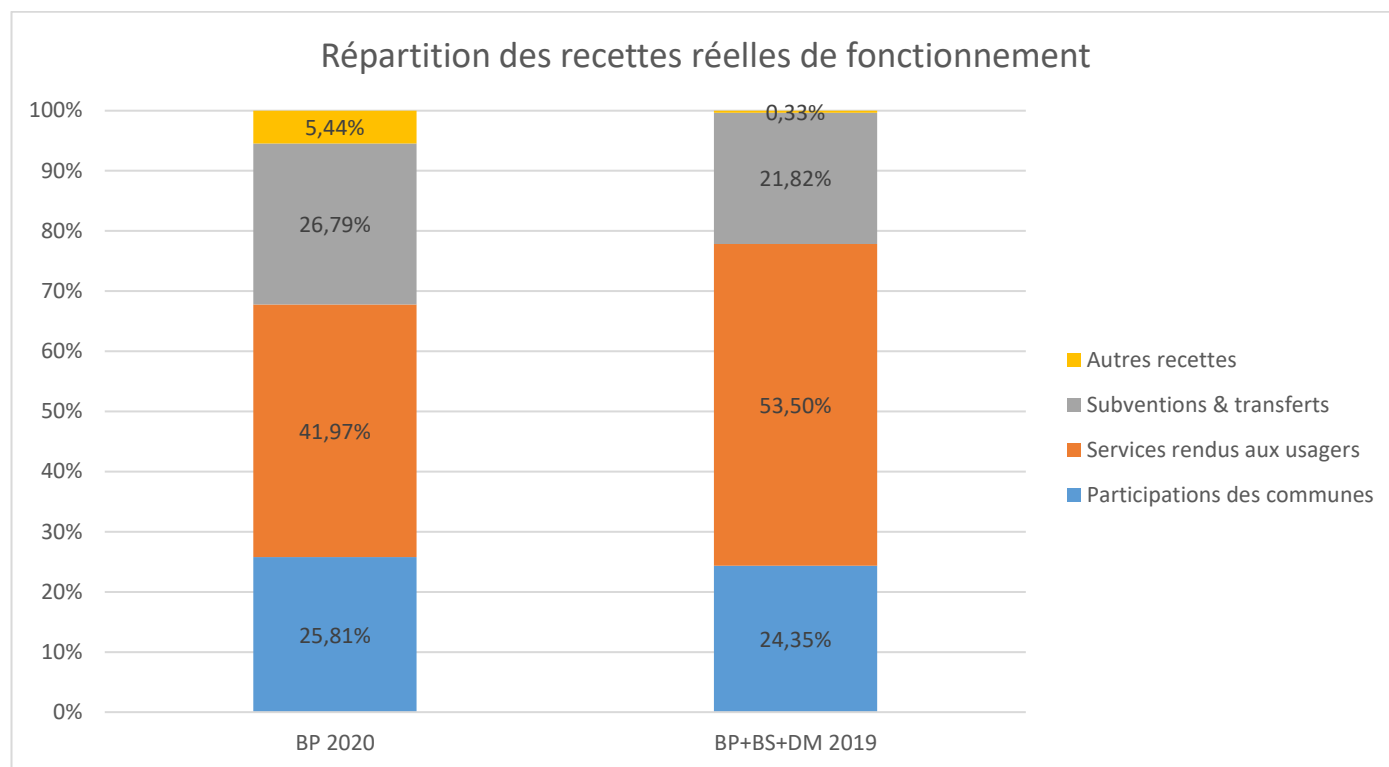
## 1. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le graphique suivant retranscrit les grandes rubriques comptables sur la base d'une enveloppe de 100 € :

- La part des dépenses courantes augmentent sensiblement à 36,93€. Elles étaient de 35,33 € en 2019 (électricité, alimentation, papeterie, assurance, maintenance et entretien...)
- Les intérêts de la dette passent de 2,30 € en 2019 à 0,93 € pour 2020€ ; Conséquence directe du transfert de la compétence eau et de près de 15 M€ de dette.
- Le poids des rémunérations et charges du personnel diminuent légèrement. En 2020, elles représentent 60,02 € contre 61,18 € en 2019.
- Sur 100€ de dépenses de fonctionnement, l'autofinancement représente 2.12€ contre 1,19€ en 2019.



## 2. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Les prestations rendus directement à la population, sans aucune participation des communes représentent près de 42 % de nos recettes ; alors qu'il était de 53,50 % en 2019. Ceci est la conséquence du transfert de la compétence Eau au 1er janvier 2020.

Les participations des communes adhérentes contribuent à hauteur de 25,81% des recettes de fonctionnement.

La rubrique « Subventions » évolue à la hausse passant de 21,82% à 26,79%. Il s'agit ici d'un effet mécanique lié à la baisse du poids des services rendus aux usagers avec le départ de l'eau.

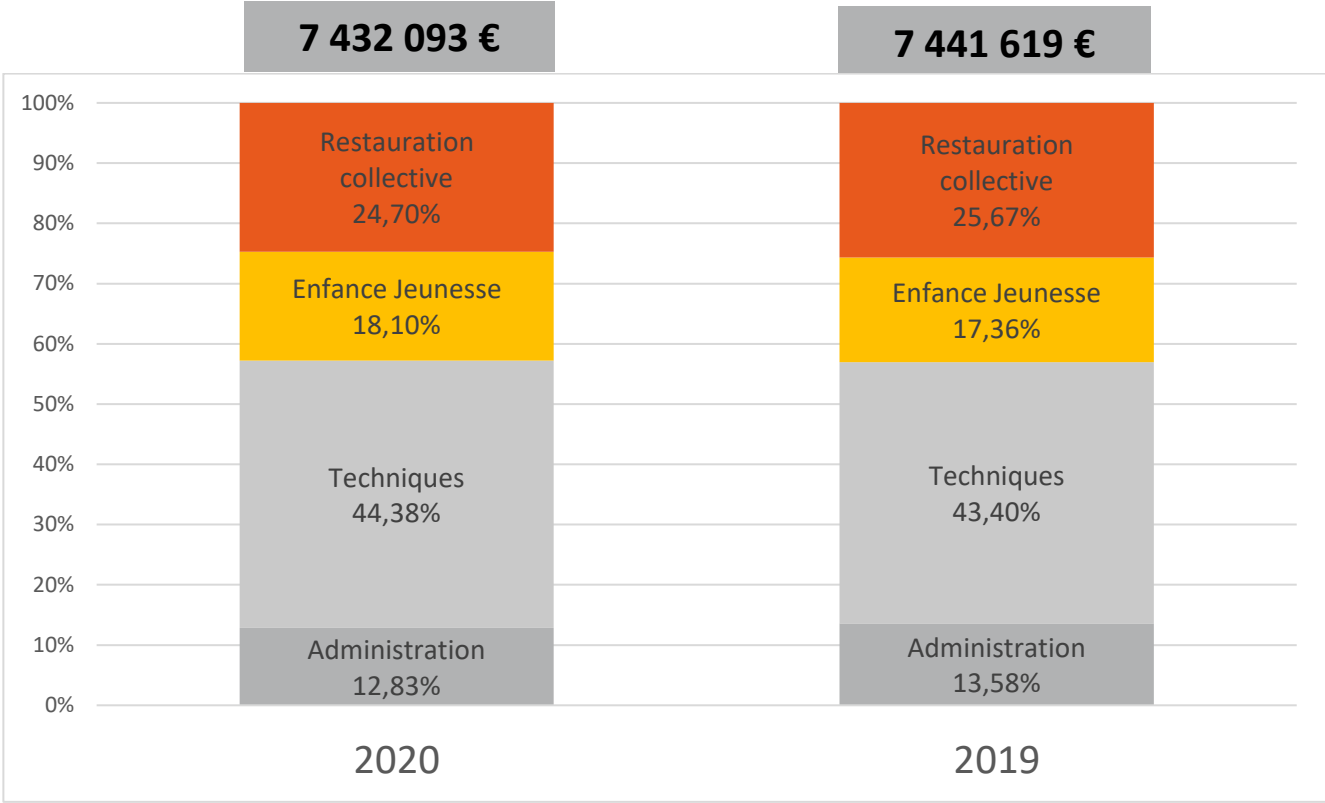
Nous retrouvons ici les subventions et dotations destinées aux EHPAD, financée par l'ARS et le Conseil Départemental ainsi que pour les patients du CSAPA, Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie ouvert à tous et subventionné par l'ARS.

## 3. LES PARTICIPATIONS DES COMMUNES

Sur un total de 28 800 K€ de recettes réelles de fonctionnement (hors opérations d'ordre),

La participation des communes représente 25,81 % pour 7 432 093€.

Les fonctions supports représentent 12,83 % du total des participations versées ; les activités jeunesse, 18,10 %, la restauration collective, 2,70 % et les compétences techniques représentent 44,38 % sur le total des participations.



## V. LES FINANCES DU SIVOM DE LA COMMUNAUTE DU BETHUNOIS

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, le SIVOM de la Communauté du Béthunois dispose de 9 budgets :

- Le budget principal
- Le budget annexe de la résidence autonomie Les Sorbiers
- Le budget annexe de la résidence autonomie Guynemer
- Le budget annexe du CSAPA (Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie)
- Le budget annexe du SAAD (service d'aide et d'accompagnement à domicile)
- Le budget annexe du SSIAD (service de soins infirmiers à domicile)
- Le budget annexe de l'EHPAD F. Degeorge
- Le budget annexe de l'EHPAD M. Curie
- Le budget annexe du Crématorium

*\* Les données présentées ci-après sont celles issues des comptes administratifs. Elles sont exprimées « hors transferts de l'eau ». Il est entendu par-là que sont déduits en recettes les encaissements relatifs pour modernisation des réseaux, pollution et prélèvement et en dépenses, les reversements à l'agence de l'eau. Ces sommes ne faisant que transiter par la collectivité.*

*D'autre part, sur l'exercice 2019, des opérations comptables ont été demandées par la DGFIP. Il s'agissait d'écritures de régularisation liées aux emprunts sur le budget annexe de l'Eau dans le cadre du transfert de la compétence à la CABBALR au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Ces opérations apparaissent en dépenses et recettes de la section d'investissement. Ces écritures viennent impacter fortement nos résultats de l'exercice 2019. Aussi, il est proposé une colonne supplémentaire « 2019 sans OP TP Eau ».*

### A. Tous budgets confondus

#### 1. Fonctionnement

##### a) Dépenses

Fonctionnement	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2019 sans OP TP Eau	BP 2020
Dépenses de personnel (012)	17 484 525,28	17 556 894,97	18 201 093,63	18 201 093,63	17 286 962,40
Intérêts de la dette (66)	650 656,07	661 000,33	503 171,61	503 171,61	268 236,90
Dotation aux amortissements (68)	1 824 812,25	1 690 803,09	1 619 637,23	1 619 637,23	889 547,00
Déficit reporté (820)	1 279 625,69	1 149 900,63	1 445 760,85	1 445 760,85	1 405 442,93
Prélèvement pour investissement	-	-	-	-	421 691,33
Autres dépenses	8 954 389,41	9 556 304,18	8 681 393,29	8 681 393,29	10 636 148,27
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>30 194 008,70</b>	<b>30 614 903,20</b>	<b>30 451 056,61</b>	<b>30 451 056,61</b>	<b>30 908 028,83</b>
ICNE & renégociation	-	-	-	-	-
Autres opérations d'ordre	-	-	29 005 295,76	29 005 295,76	-
Travaux d'invt en régie	-	-	-	-	-
A déduire	-	-	29 005 295,76	29 005 295,76	-
<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>27 089 570,76</b>	<b>27 774 199,48</b>	<b>27 385 658,53</b>	<b>27 385 658,53</b>	<b>28 191 347,57</b>
Transferts Eau	- 1 735 218,46	- 1 766 109,45	- 1 088 501,87	- 1 088 501,87	-
<b>DRF (hors transferts Eau)</b>	<b>25 354 352,30</b>	<b>26 008 090,03</b>	<b>26 297 156,66</b>	<b>26 297 156,66</b>	<b>28 191 347,57</b>



b) Recettes

Fonctionnement	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2019 sans OP TP Eau	BP 2020
Amortissement subv. & reprise prov	158 934,30	95 950,19	107 620,71	107 620,71	86 095,00
Participations des communes	7 345 950,40	7 173 000,29	7 254 251,12	7 254 251,12	7 432 093,00
Subventions et Dotations (74)	2 061 152,98	1 796 368,57	1 786 366,26	1 786 366,26	3 343 112,55
Forfaits soins et dotations globales	4 677 222,35	5 001 018,73	4 924 060,42	4 924 060,42	5 413 392,75
Produits des services et ventes divers	15 739 812,85	16 383 831,54	13 782 489,55	13 782 489,55	10 946 540,40
Excédent reporté (820)	2 963 571,41	2 769 691,53	3 746 739,28	3 746 739,28	2 021 079,05
Autres recettes	191 119,26	238 902,38	1 134 389,22	1 134 389,22	1 665 716,08
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>33 137 763,55</b>	<b>33 458 763,23</b>	<b>32 735 916,56</b>	<b>32 735 916,56</b>	<b>30 908 028,83</b>
Opérations d'ordre	158 934,30	95 950,19	107 620,71	107 620,71	86 095,00
<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>32 978 829,25</b>	<b>33 362 813,04</b>	<b>32 628 295,85</b>	<b>32 628 295,85</b>	<b>30 821 933,83</b>
Excédent reporté (820)	2 963 571,41	2 769 691,53	3 746 739,28	3 746 739,28	2 021 079,05
Transferts Eau	- 1 735 218,46	- 1 766 109,45	- 1 088 501,87	- 1 088 501,87	-
<b>RRF (hors transferts Eau)</b>	<b>28 280 039,38</b>	<b>28 827 012,06</b>	<b>27 793 054,70</b>	<b>27 793 054,70</b>	<b>28 800 854,78</b>

## 2. Investissement

a) Dépenses

Investissement	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2019 sans OP TP Eau	BP 2020
Déficit d'investissement reporté	1 294 474,04	793 225,88	149 386,32	149 386,32	444 747,13
Frais extraordinaire (13)	-	-	-	-	-
Remboursement de la dette (16)	1 771 088,92	1 750 938,74	4 516 510,07	1 973 410,07	941 797,45
Dépenses d'équipement (20-21-23)	4 825 626,47	4 133 384,20	7 396 269,96	7 396 269,96	7 144 409,65
Travaux en cours (23) *	-	-	19 505,74	19 505,74	-
Amort. Part construc (13 - 48)	158 261,30	30 432,87	43 047,24	43 047,24	187 026,00
Intérêts courus non échus (168)	-	-	-	-	-
Dépôts & Cautionnements	126 827,89	82 097,37	115 626,27	115 626,27	432 767,00
Autres dépenses	-	38 425,21	-	-	-
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>8 176 278,62</b>	<b>6 828 504,27</b>	<b>12 240 345,60</b>	<b>9 697 245,60</b>	<b>9 150 747,23</b>

b) Recettes

Investissement	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2019 sans OP TP Eau	BP 2020
Excédent d'investissement reporté	1 654 637,09	885 267,90	4 012 009,73	4 012 009,73	987 120,93
Subvention d'équipement (13)	164 134,68	461 589,03	411 191,43	411 191,43	-
Participations reçues (10) *	1 486 388,28	1 546 125,58	523 195,27	523 195,27	434 852,23
Emprunts (16)	4 068 582,00	4 560 881,98	8 246 336,43	5 703 236,43	6 253 470,74
Aliénations nettes	-	-	-	-	-
Facturation de travaux (23)	-	-	19 505,74	19 505,74	-
Virement et amortissement	1 724 812,25	1 194 826,62	1 296 555,19	1 296 555,19	1 002 138,33
Dépôts & Cautionnements	137 868,68	114 121,22	113 863,27	113 863,27	432 767,00
Intérêts courus non échus (1688)	100 000,00	-	-	-	-
Autres recettes	-	38 425,21	-	-	40 398,00
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>9 336 422,98</b>	<b>8 801 237,54</b>	<b>14 622 657,06</b>	<b>12 079 557,06</b>	<b>9 150 747,23</b>

Quelques définitions :

☞ **Dépenses réelles de fonctionnement** : Total des dépenses de la colonne mouvements réels de la balance générale en section de fonctionnement. Elles comprennent les charges à caractère général (chapitre 011), les charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012), les intérêts payés (chapitre 66) et les autres charges de gestion courante (chapitre 65).

☞ **Recettes réelles de fonctionnement** : total des recettes de la colonne mouvements réels de la balance générale en section de fonctionnement. Elles comprennent les ventes de produits, prestations de services, marchandises (Chapitre 70), les dotations, participations (Chapitre 74) et les impôts et taxes (Chapitre 73).

☞ **Épargne brute** : appelée aussi « capacité d'autofinancement brute » (CAF), elle correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement de l'exercice (en mouvement réel). Cet excédent de liquidités récurrentes doit permettre à une collectivité de faire face au remboursement de son annuité en capital de la dette et de financer tout ou une partie de son investissement.

L'épargne brute est un outil de pilotage incontournable des budgets locaux. Il permet d'identifier l'aisance de la section de fonctionnement et de déterminer la capacité à investir de la collectivité. A ce titre, l'épargne brute constitue le premier indicateur de pilotage financier des budgets locaux.

☞ **Épargne de gestion courante** : correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les charges réelles de fonctionnement hors intérêts de la dette. Cet indicateur permet d'observer l'évolution de cet excédent de gestion sans prise en compte des dépenses liées au financement des investissements.

☞ **Épargne nette** : ou CAF nette correspond à l'épargne brute déduction faite de l'annuité en capital de la dette. Il correspond à l'autofinancement disponible pour financer les investissements (autres que le remboursement en capital de la dette).

Épargne brute					
	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2019 sans OP TP Eau	BP 2020
RRF (Hors transferts Eau)	28 280 039,38	28 827 012,06	27 793 054,70	27 793 054,70	28 800 854,78
DRF (Hors transferts Eau)	25 354 352,30	26 008 090,03	26 297 156,66	26 297 156,66	28 191 347,57
<b>Épargne brute</b>	<b>2 925 687,08</b>	<b>2 818 922,03</b>	<b>1 495 898,04</b>	<b>1 495 898,04</b>	<b>609 507,21</b>

Épargne de gestion courante					
	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2019 sans OP TP Eau	BP 2020
Capacité courante de financement	2 925 687,08	2 818 922,03	1 495 898,04	1 495 898,04	609 507,21
Intérêts de la dette	650 656,07	661 000,33	503 171,61	503 171,61	268 236,90
<b>Épargne de gestion courante</b>	<b>2 275 031,01</b>	<b>2 157 921,70</b>	<b>992 726,43</b>	<b>992 726,43</b>	<b>341 270,31</b>

Épargne nette					
	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2019 sans OP TP Eau	BP 2020
Épargne de gestion courante	2 275 031,01	2 157 921,70	992 726,43	992 726,43	341 270,31
Remboursement dette / exercice	1 771 088,92	1 750 938,74	4 516 510,07	1 973 410,07	941 797,45
ICNE dépenses	-	-	-	-	-
ICNE recettes	100 000,00	-	-	-	-
Charge nette du rbst du capital	1 871 088,92	1 750 938,74	4 516 510,07	1 973 410,07	941 797,45
<b>Épargne nette</b>	<b>403 942,09</b>	<b>406 982,96</b>	<b>- 3 523 783,64</b>	<b>- 980 683,64</b>	<b>- 600 527,14</b>

Annuité de la dette					
	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2019 sans OP TP Eau	BP 2020
Charge nette des intérêts	650 656,07	661 000,33	503 171,61	503 171,61	268 236,90
Charge nette du rbst du capital	1 771 088,92	1 750 938,74	4 516 510,07	1 973 410,07	941 797,45
<b>Annuité à financer</b>	<b>2 421 744,99</b>	<b>2 411 939,07</b>	<b>5 019 681,68</b>	<b>2 476 581,68</b>	<b>1 210 034,35</b>

Financement de l'équipement brut					
	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2019 sans OP TP Eau	BP 2020
Équipement brut	4 825 626,47	4 133 384,20	7 415 775,70	7 415 775,70	7 144 409,65
Épargne nette	403 942,09	406 982,96	- 3 523 783,64	- 980 683,64	- 600 527,14
<b>Épargne nette / Équipt brut</b>	<b>8,37%</b>	<b>9,85%</b>	<b>-47,52%</b>	<b>-13,22%</b>	<b>-8,41%</b>

Le niveau d'épargne brute, sensiblement au même niveau sur les exercices 2017 et 2018, à chuter en 2019.

L'écart de 1,3 M€ trouve sa source dans la combinaison de deux facteurs :

- L'augmentation des dépenses de personnel lié notamment à la régularisation massive de contrats précaires.
- L'arrêt prématuré de la facturation de l'eau potable à la demande des services de la DDFiP afin de faciliter le transfert de la compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Le budget 2020 est le 1<sup>er</sup> établi sans la compétence eau. Le niveau d'épargne brute se situe proche des 610 000€.

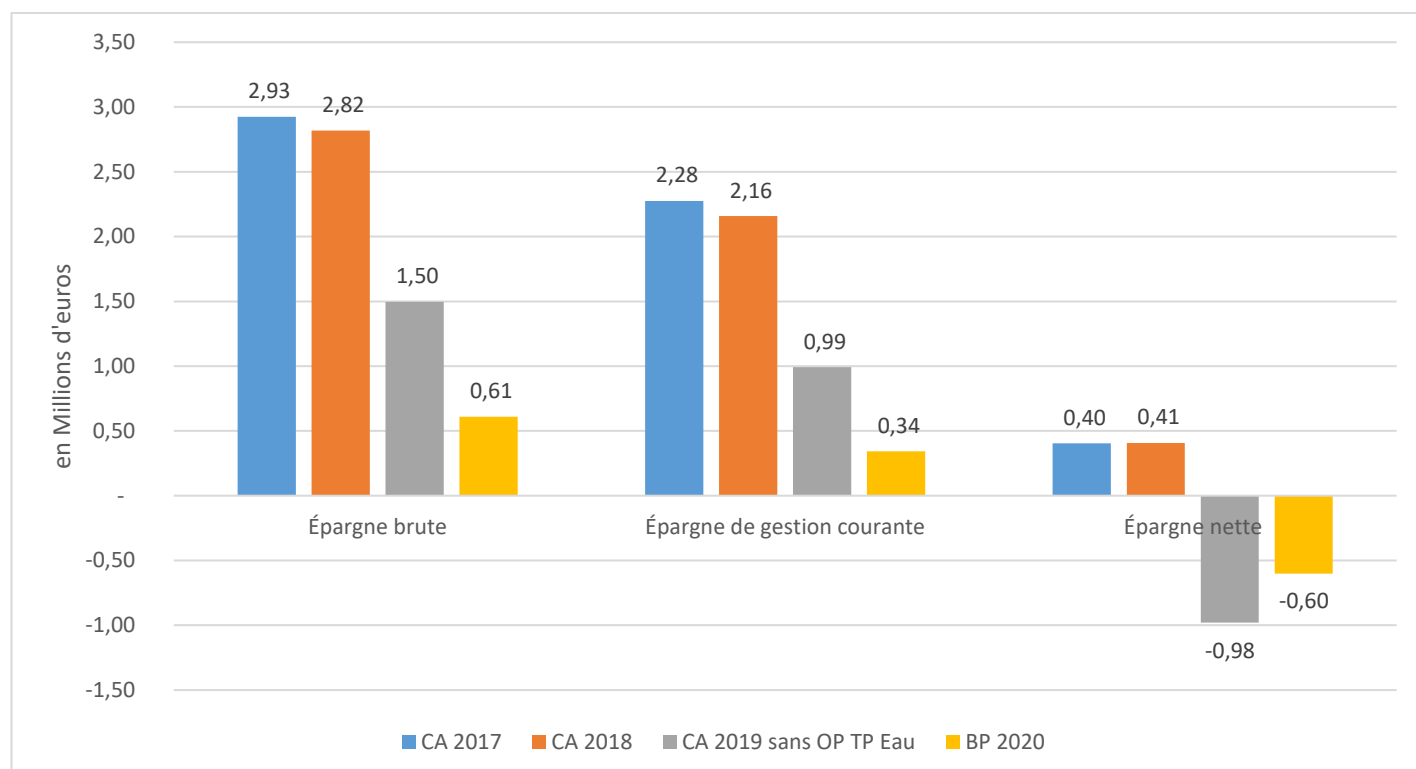
Cette diminution de 1,3 M€ se retrouve également sur l'épargne de gestion courante. Elle trouve ici les mêmes origines que pour l'épargne brute. La diminution des intérêts de la dette de 158 000 € de 2018 à 2019 vient limiter cette baisse. Il est prévu une épargne de gestion de l'ordre de 340 000€ au BP 2020.

Le remboursement de la dette, en augmentation de près de 2,8 M€ entre 2018 à 2019, est constitué à hauteur de 2,5 M€ d'écritures comptables de régularisation d'emprunts demandées par la DDFiP. Ces écritures sont compensées en recettes. Ces dépenses déduites ; l'augmentation réelle est de l'ordre de 223 000€.

L'épargne brute en forte baisse et la charge de la dette en augmentation ont pour conséquence une épargne nette de - 3,5 M€ au CA 2019. Sans les écritures comptables demandées par le TP, l'épargne nette se situerait à - 980 k€.

L'arrêt prématuré des émissions de titres de recette sur le budget de l'eau (- 29% des recettes de 2018, soit 2,1 M€) impacte fortement les indicateurs financiers de 2019 et notamment la capacité à financer l'investissement.

Cette épargne nette négative, tend à se résorber au BP 2020 pour atteindre -600 k€ ; soit une augmentation du niveau d'épargne nette de 380 k€ par rapport à 2019



Avec le transfert de la compétence Eau au 1er janvier 2020, c'est l'équivalent de 14,8M€ de dette qui ont été transférés.

L'encours de la dette globale passe de 9.3 M€ en 2020 à 13,35 M€ en 2021. Il tient compte de l'emprunt lié à la construction de la nouvelle unité de production de repas ; à savoir 4 963 900 €.

La durée de vie résiduelle de la dette est de 13 ans et 11 mois. Le taux moyen annuel est de 1,62% l'an. Il s'agit ici de la moyenne des taux d'intérêts de chaque emprunt pondérée par le capital restant dû associé.

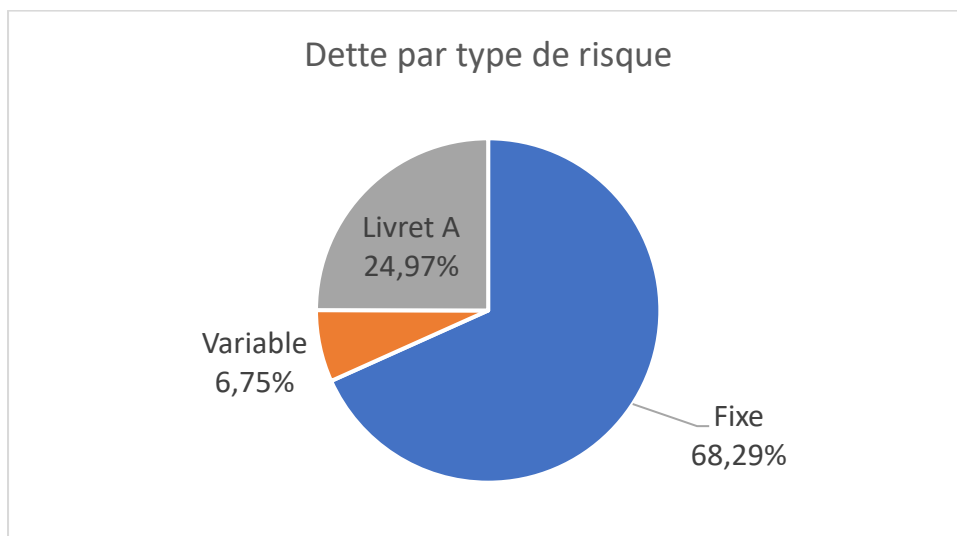
### Synthèse de votre dette au 01/01/2021 (avec dérivés)

	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
BUDGET PRINCIPAL	7 472 558 €	1,79%	12 ans et 8 mois	6 ans et 10 mois	23
EHPAD F. DEGEORGE	3 383 269 €	1,50%	18 ans et 4 mois	9 ans et 8 mois	7
EHPAD M. CURIE	192 654 €	5,71%	1 an et 6 mois	1 an et 3 mois	3
RESIDENCE AUTONOMIE GUYNEMER	46 270 €	4,78%	5 ans et 11 mois	3 ans et 5 mois	2
CREMATORIUM	2 256 498 €	0,85%	12 ans et 7 mois	6 ans et 7 mois	8
<b>TOUT BUDGETS</b>	<b>13 351 249 €</b>	<b>1,62%</b>	<b>13 ans et 11 mois</b>	<b>7 ans et 5 mois</b>	<b>43</b>

## Dette par type de risque

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	9 117 245 €	68,29%	1,82%
Variable	900 576 €	6,75%	0,03%
Livret A	3 333 428 €	24,97%	1,51%
<b>Ensemble des risques</b>	<b>13 351 249 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>1,62%</b>

Le stock de dette de la collectivité est à 68% en taux fixe, ce qui permet une certaine sécurité et visibilité sur les frais financiers à payer sur les prochaines années. Près de 25% de la dette est lié au taux du livret A. Ce taux est ajusté chaque année mais peu volatile. Les 7% restants correspondent à des emprunts à taux variables.



## Dette selon la charte de bonne conduite



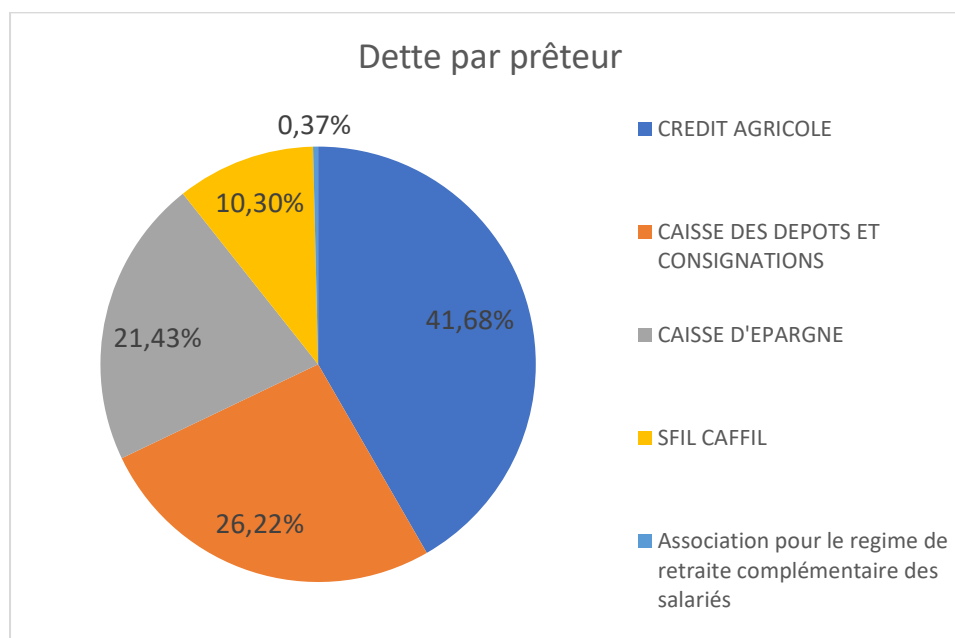
Cartographie des risques selon la Charte Gissler :

Destinée à favoriser une meilleure compréhension des produits proposés aux collectivités, la classification Gissler permet de les ranger selon une matrice à double entrée : le chiffre (de 1 à 5) traduit la complexité de l'indice servant au calcul des intérêts de l'emprunt et la lettre (de A à E) exprime le degré de complexité de la formule de calcul des intérêts. Par extension, la circulaire du 25 juin 2010 définit une catégorie « Hors Charte » (F6) qui regroupe tous les produits déconseillés par la Charte et que les établissements signataires se sont engagés à ne plus commercialiser.

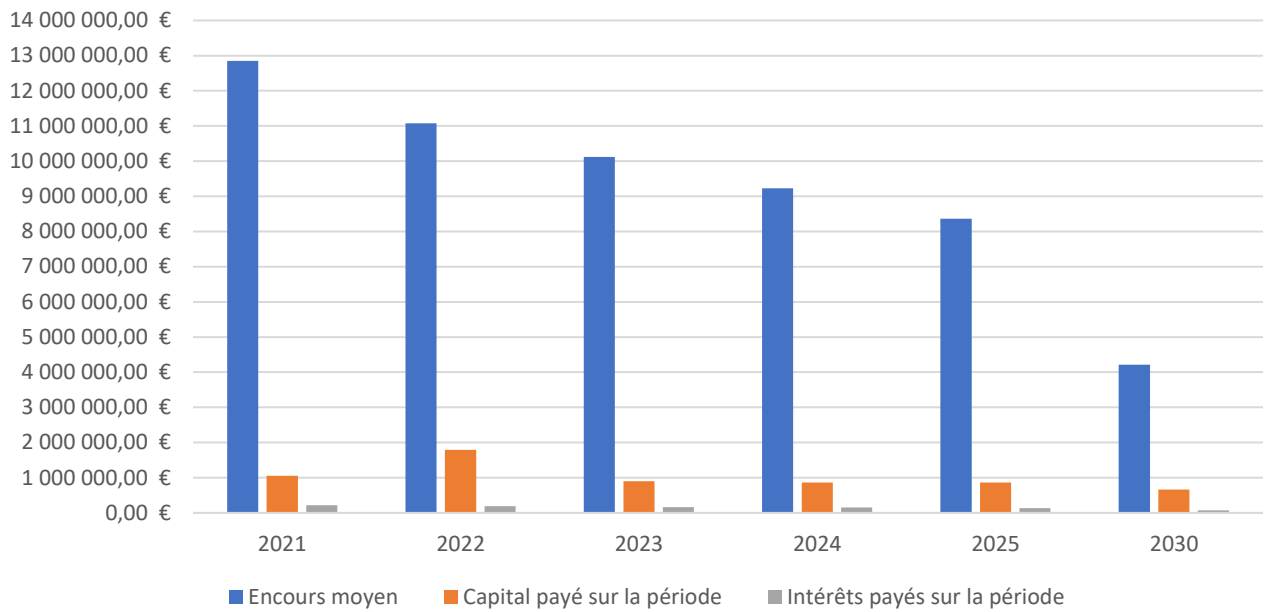
Ce stock de dette ne présente aucun risque au regard de la charte Gissler, car 100% de l'encours de dette au 01/01/2021 se situe dans la zone à « risque faible » (1A).

### Dette par prêteur

Prêteur	CRD	% du CRD
CREDIT AGRICOLE	5 564 751 €	41,68%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	3 500 257 €	26,22%
CAISSE D'EPARGNE	2 861 221 €	21,43%
SFIL CAFFIL	1 375 179 €	10,30%
de retraite complémentaire des salariés	49 841 €	0,37%
<b>Ensemble des prêteurs</b>	<b>13 351 249 €</b>	<b>100,00%</b>



## Extinction de la dette - Tous budgets



### Dettes par année

	2021	2022	2023	2024	2025	2030
Encours moyen	12 852 871,33 €	11 074 355,11 €	10 117 532,30 €	9 225 442,52 €	8 359 155,31 €	4 215 584,32 €
Capital payé sur la période	1 058 354,80 €	1 789 345,15 €	895 605,89 €	868 154,96 €	866 453,27 €	667 835,24 €
Intérêts payés sur la période	214 032,47 €	191 869,89 €	167 124,18 €	151 939,24 €	137 286,32 €	69 769,23 €
<b>Taux moyen sur la période</b>	<b>1,60%</b>	<b>1,62%</b>	<b>1,61%</b>	<b>1,60%</b>	<b>1,59%</b>	<b>1,58%</b>

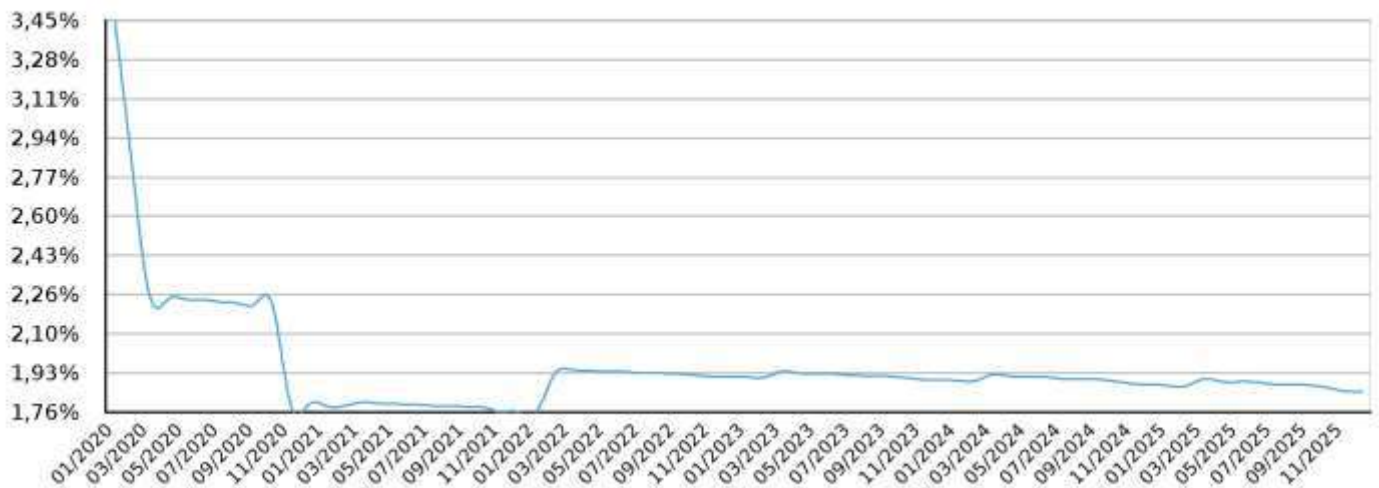
## B. Budget Principal

BUDGET PRINCIPAL	CA 2017	CA 2018	CA 2019
RRF	9 468 449,13	9 004 220,66	9 063 680,14
DRF (hors Dot. Amort et déficit reporté)	8 451 238,96	8 169 885,66	8 308 206,09
Epargne brute	1 017 210,17	834 335,00	755 474,05
Intérêts de la dette (66)	128 993,89	112 092,62	103 772,89
Epargne de gestion courante	888 216,28	722 242,38	651 701,16
Annuité de la dette	619 318,57	530 878,61	512 288,17
Epargne nette	397 891,60	303 456,39	243 185,88
<i>Annuité / Rec réelles Fonctionnement</i>	6,54%	5,90%	5,65%
<i>Epargne brute / RRF</i>	10,74%	9,27%	8,34%

### Synthèse de votre dette au 01/01/2021

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
7 472 557.91 €	1,79 %	12 ans et 8 mois	6 ans et 10 mois	23

### Evolution annuelle du taux moyen (en %)





## Dette par type de risque

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	7 273 589.01 €	97,34 %	1,83 %
Variable	198 968.90 €	2,66 %	0,13 %
<b>Ensemble des risques</b>	<b>7 472 557.91 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>1,79 %</b>

## Dette par année

	2021	2022	2023	2024	2025	2030
Encours moyen	7 235 119 €	5 923 953 €	5 375 200 €	4 857 644 €	4 357 797 €	2 016 467 €
Capital payé sur la période	553 457 €	1 324 227 €	517 927 €	500 723 €	499 958 €	388 487 €
Intérêts payés sur la période	* 131 099 €	* 119 513 €	* 104 969 €	* 94 492 €	* 84 025 €	* 35 063 €
Taux moyen sur la période	1,77 %	1,90 %	1,90 %	1,89 %	1,86 %	1,65 %

OBJET : Services Supports	
<i>Orientations budgétaires de la compétence pour 2021</i>	Référence : DOB-2021/100 Date création : 24/08/2020

### 1. L'environnement

#### a. Composition des « services supports »

Les fonctions supports regroupent les services suivants :

ressources humaines,

comptabilité-finances,

informatique,

assemblées,

affaires générales,

commande publique et performance.

#### b. Mission et activités des « services supports »

Le service des ressources humaines a beaucoup évolué depuis 2019 pour atteindre courant 2020 une certaine stabilité. Il est composé de 8 agents dont 2 sont en arrêt de longue durée. Ensemble, ils gèrent 530 paies, 150 arrêtés et 125 contrats chaque mois. Depuis le début de l'année, 13 procédures de recrutement ont été finalisées et 13 autres sont en cours.

Le service financier est composé de 6 agents s'occupant de la gestion financière et budgétaire de 9 budgets. Qu'il s'agisse de fonctionnement, d'investissement, de dépenses ou de recettes, c'est plus de 21 600 actes comptables qui passent chaque année entre leurs mains. Le service élabore les documents budgétaires : Budget primitif, Budget supplémentaire, Décision modificative et Compte administratif.

Le service informatique gère le parc serveurs et ordinateurs sur 10 sites répartis dans le Béthunois. Il s'agit ici d'assurer le bon fonctionnement de l'infrastructure système et réseau de la collectivité. A cela, s'ajoute la gestion du parc de téléphonie mobile.

Le service de la Commande Publique encadre et sécurise les procédures de mises en concurrence dans le cadre de l'achat public. A ce titre, le service a réalisé 33 consultations en 2019 et 28 du 01/01 au 24/09/2020.

Le service « Assemblées » prépare et suit les réunions des commissions, bureaux et conseils syndicaux. Il constitue les dossiers qui leur sont soumis et s'occupe de la transmission au contrôle de légalité.

Le service des Affaires générales gère certains contrats dits transversaux tels que les assurances des bâtiments ou du parc de véhicules, l'approvisionnement et le stock de fournitures de bureau, ou encore l'affranchissement. Le service participe également à la préparation des réunions en partenariat avec le service « Assemblées ».

### 2. Réalisations 2020

Le service informatique a procédé à l'acquisition d'ordinateurs portables ; permettant ainsi à un maximum de collaborateurs de poursuivre leur activité lors de la période de confinement. Ces outils apportent plus de flexibilité aux équipes.

Un nouveau marché d'impression a débuter au 1er janvier 2020. Le nombre d'appareils a été rationalisé et un logiciel de gestion des impressions a été mis en place ; permettant la tenue d'une réelle politique au sein de la collectivité visant à limiter le volume d'impression.

Entamé en 2019, le service continue le travail sur la dématérialisation de documents administratifs (Signature électronique)

Durant la crise sanitaire, le pôle ressources humaines a accompagné les pôles opérationnels dans la gestion du plan de continuité d'activité, notamment dans le suivi des situations individuelles.

### 3. Bilan exercice 2020

La crise sanitaire survenue lors du 1<sup>er</sup> trimestre 2020 a obligé le service informatique à chercher et trouver des solutions afin de permettre au maximum de collaborateurs de poursuivre leur activité depuis leur domicile. A ce titre, la collectivité a fait l'acquisition de licences logicielles de Microsoft Teams. Ce logiciel a pour vocation de faciliter les échanges au sein des équipes. Il permet notamment les échanges de type messagerie instantanée et visio-conférence, mais également la possibilité de travailler en mode collaboratif sur des fichiers électroniques (Word, Excel).

Pour les mêmes raisons sanitaires, et pour faciliter le télétravail, le service a déployé sur les postes des collaborateurs un outil sécurisé permettant la connexion aux ressources informatiques de la collectivité. Ainsi, près de 50 collaborateurs ont pu poursuivre leur mission depuis leur domicile.

Au cours de l'année 2020, ce sont deux marchés qui arrivent à terme. Le marché d'interconnexion des sites a été renouvelé pour une année, renouvelable deux fois. Il permet notamment à l'ensemble des sites de bénéficier des ressources situées au siège : internet, messagerie, stockage de fichiers, hébergement de logiciels.

Le 31 décembre 2020 signera la fin du marché de télécommunications. Les besoins ont été redéfinis ; et la procédure permettra notamment d'accéder aux dernières améliorations technologiques (augmentation des débits internet)

Enfin, un outil de gestion des flux dématérialisés est en cours de déploiement au sein des services de la collectivité. Il permet déjà l'envoi automatisé des flux comptables au Trésor Public et des documents de marchés publics à la préfecture. Il est également utilisé dans le cadre de visa et de signature électronique en interne.

De manière générale, les charges à caractère général (chapitre 011) et les autres charges de gestion courante (chapitre 65) devraient respecter les prévisions budgétaires. La négociation de contrats sur plusieurs exercices (Licence messagerie, maintenance de la virtualisation des serveurs) permet de réaliser des économies et ainsi de faire face au surcoûts liés à la crise du COVID-19

En section d'investissement, le budget alloué au renouvellement du parc de matériels vieillissants (8 ans) sera dépassé.

Le service informatique a procédé à l'achat de 6 PC portables afin de faire face à la mise en télétravail de collaborateurs. A la fin de la crise sanitaire, ces matériels seront revendus au services intéressés.

Les crédits alloués à la mise en place d'un logiciel de gestion du temps de travail et les badgeuses associées seront reportés sur l'exercice 2021.

### 4. Projets 2021

L'objectif principal du pôle Ressources Humaines est d'apporter soutien et expertise aux responsables et agents de la collectivité mais aussi d'améliorer les actes en les sécurisant dans le respect de la réglementation.

Le service travaille continuellement à l'amélioration de sa propre technicité.

Dans le cadre de sa mission auprès des collaborateurs, le pôle RH poursuivra le travail sur le plan de formations.

En parallèle, est poursuivie la démarche de gestion anticipative et préventive des ressources humaines. Il s'agit ici de la gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC) qui vise notamment à réduire de façon anticipée les écarts entre les besoins et les ressources humaines de la collectivité, tant en termes d'effectifs que de compétences.

2021 sera pour le service l'exercice de l'aboutissement d'un projet démarré en 2018 : le RIFSEEP ; qui a pour objet de rationaliser et simplifier le paysage indemnitaire.

Enfin, conformément à la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, la collectivité adoptera le rythme de travail de 1607 heures annuelles. Ce changement s'accompagnera de la mise en place d'un système de gestion du temps de travail.

#### a. Investissement

Le service informatique accompagnera le service des Ressources Humaines dans le cadre de la mise en place d'un système de gestion du temps de travail. Le coût de l'installation est de 40.000€

Certains éléments essentiels du système d'information tels que les baies de stockage et de sauvegarde ont atteint l'âge de 7 ans et ne seront plus maintenues par leur constructeurs respectifs. Un marché d'acquisition en investissement sera lancé à hauteur de 45 000€.

10 000€ seront prévus en investissement afin de pouvoir assurer divers petits travaux d'entretien du bâtiment.

5 000€ sont destinés au remplacement de postes informatiques vieillissants et 3 000€ à l'amortissement du mobilier.

La section d'investissement, représentée ici par les postes de dépense les plus significatifs présente une baisse de 31 000 € par rapport au BP 2020.

Investissement	BP 2019	BP 2020	Prévisions 2021
Chap 16 - Emprunts et dettes assimilées *	91 270 €	84 835 €	88 226 €
Chap 20 - Immobilisations incorporelles	123 600 €	25 100 €	25 100 €
Chap 21 - Immobilisations corporelles	153 486 €	111 893 €	77 019 €
<b>Total</b>	<b>368 356 €</b>	<b>221 828 €</b>	<b>190 345 €</b>

\* Remboursement du capital de la dette

b. Fonctionnement

Le transfert des agents des services de l'eau ainsi que des bâtiments a pour effet la diminution de nos cotisations d'assurance.

Pour les mêmes raisons, ce sont nos dépenses de personnel qui diminuent. Cela notamment grâce à une diminution des charges communes telles que les cotisations CNAS ou la médecine du travail et au non renouvellement de contrats et personnels en détachement.

Les dépenses au chapitre 65 sont en légères diminution. Elles comprennent notamment les indemnités versées aux élus mais également les dépenses relatives aux logiciels et brevets.

La charge financière est en diminution de près de 17% par rapport à 2020.

Fonctionnement	BP 2020	Prévisions 2021
Chap 011 - Charges à caractère général + Prestations internes	628 880,00	569 523,0
Chap 012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 530 781,00	1 302 000,0
Chap 023 - Virement à la section d'investissement	74 693,00	78 520,0
Chap 65 - Autres charges de gestion courante	183 420,00	174 210,0
Chap 66 - Charges financières	50 758,00	42 153,0
Chap 68 - Dotations aux amortissements et provisions	41 359,00	30 364,0
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>2 509 891,00</b>	<b>2 196 770,0</b>

c. Les frais de structures

Les recettes de fonctionnement sont composées principalement par les participations :

- des communes,
- des compétences du budget principal
- des budgets annexes.

Comme indiqué dans les statuts de la collectivité, la contribution de chaque commune aux dépenses d'administration générale est fixée proportionnellement à sa population et à son potentiel fiscal.

Chacun de ces indicateurs représente 50% de la contribution.

Les données population et potentiel fiscal sont récupérées chaque année durant l'été par le service financier auprès des services de la Préfecture.

La population retenue est celle au 1er janvier 2020 et le potentiel fiscal est celui du 1er janvier 2019. Le potentiel fiscal pris en compte correspond à l'indicateur de richesse fiscale de la commune.

Frais de structures	CA 2019	BP 2020	BP 2021
Communes	1 010 590 €	953 300 €	953 300 €
Compétences	1 489 035 €	1 141 115 €	1 141 115 €
<b>Total</b>	<b>2 499 625 €</b>	<b>2 094 415 €</b>	<b>2 094 415 €</b>

Le transfert de l'eau a entraîné une diminution de 405 210 € au titre des participations. 57 290 € concerne la commune d'Annezin et 347 920 € le budget annexe de l'eau.

Les prévisions de répartition des frais de structures pour 2021 entre les communes et les compétences sont identiques à l'affectation retenue au BP 2020.

Il est proposé pour 2021 un maintien du montant des frais au niveau de 2020.

<b>OBJET : Compétence « Restauration à domicile »</b>	
<i>Orientations budgétaires de la compétence pour 2021</i>	Référence : DOB-2020/530 Version : <i>initiale</i> Date création : 01/09/2020

### 1. Bilan exercice 2020

#### a. Section fonctionnement

Nous attendons un résultat positif pour l'année 2020 qui sera cumulé avec le résultat positif de l'année dernière (+ 4 856 .28) car malgré le contexte sanitaire et social nous avons été beaucoup plus sollicité en terme de livraison de repas nous aurons une augmentation de nos recettes, nous maîtrisons nos coûts et optimisons les dépenses sur ce service.

#### b. Section investissement

Les 8 000 euros prévus ont été investi pour l'achat du module informatique qui est mutualisé avec le SPASAD, pour fiabiliser, moderniser et optimiser le suivi du portage à domicile et créer une synergie entre les deux services .

### 2. Hypothèses d'évolution

#### a. Section fonctionnement

Il est prévu une augmentation de 1.2 % pour 2021 sur le chapitre 011 (frais de fonctionnements) et 2% sur le chapitre 012 (frais de personnels),

Nous estimons pour 2021 une hausse du nombre de repas. Il nous faut être vigilants sur les dépenses d'achats de repas à la cuisine centrale. Pour les autres lignes de dépenses, comme le carburant il est plus difficile d'effectuer des projections. Actuellement nous sommes plutôt à la baisse. Rien ne garantit cependant que cette situation va perdurer, car la situation économique mondiale est en pleine fluctuation.

Afin d'anticiper des recettes en stagnation, il est prévu des coûts de fonctionnements du même niveau que 2020. Nous resterons très attentifs aux dépenses annexes.

#### b. Section investissement

Nous prévoyons l'achat d'un module sur tablette pour le logiciel du portage à domicile. Estimation du coût : 2 500 euros en 2021. De même, un module informatique de géolocalisation est envisagé pour améliorer nos trajets et optimiser la logistique.

#### c. Recettes

Les recettes devraient être du même niveau que 2020. En gardant une rigueur de fonctionnement cela ne devrait pas mettre en difficulté ce service.

### 3. Evolution des tarifs

L'évolution tarifaire pour les repas à domicile sera en 2021 de 1.6 %, ce qui représente une augmentation de 10 centimes, c'est très raisonnable .

<b>OBJET : Compétence « Unité Centrale de Production de Repas »</b>	
<i>Orientations budgétaires de la compétence pour 2021</i>	Référence : DOB-2020/610 Version : <i>initiale</i> Date création : 01/09/2020

### 1. Bilan exercice 2020

#### a. Section fonctionnement

La maîtrise des dépenses de l'exercice 2020 sur la partie achat marchandises et charges du chapitre 011 devrait nous permettre d'amortir la perte du nombre de couverts et le manque de recettes sur la partie repas scolaires. Ces efforts de gestion devraient permettre de ne pas creuser énormément le déficit. La reprise des repas scolaires en cette fin d'année 2020, va nous permettre de finir l'année sur une activité normale.

Compte tenu de la crise sanitaire survenue au 1<sup>er</sup> semestre, les recettes devraient être bien en dessous des prévisions budgétaires.

#### b. Section investissement

Les études menées dans le cadre de la construction de la nouvelle unité de production de repas ont entraîné une augmentation du budget d'investissement. L'achat de matériels indispensables a également contribué à cette évolution. Le renouvellement ou changement du matériel vétuste dans certains offices a été important aussi cette année et pèse dans les investissements.

### 2. Hypothèses d'évolution

#### a. Section fonctionnement

Il est retenu une hypothèse d'augmentation de 1.5 %, de nos achats et de 2% sur la masse salariale. Nous estimons pour 2021 un nombre de repas sensiblement plus élevé que 2019 et que 2020. (environ 730 000 repas sur l'année)

Liés à l'augmentation du nombre de repas produits, les coûts de fonctionnement sont prévus à la hausse, pour l'année 2021.

#### b. Section investissement

La construction de la nouvelle cuisine va entraîner l'augmentation de la section Investissement pour :

- 619 193.00 euros pour la phase d'étude,
- 4 204 152.00 euros sur la phase travaux.

Le total de l'opération est estimé à 4 823 345.00 euros TTC

Les sommes concernant la phase d'étude ont déjà été dépensées, la phase travaux va débuter en 2021 pour se terminer en avril/mai 2022.

### 3. Evolution des tarifs

L'évolution tarifaire pour les repas sera en 2021 de 1.5 %. Ce qui représente une augmentation de 5 centimes. C'est très raisonnable et cohérent avec les indices de ces 12 derniers mois .



---

## ***Projet de construction de la nouvelle Cuisine Centrale***

---



### **Pourquoi une nouvelle unité de production de repas ?**

L'évolution des besoins dans les différents secteurs d'intervention de la cuisine centrale (Petite enfance, scolaire, personnes âgées en collectivité, personnes âgées à domicile) nous a amené à raisonner différemment, et à nous engager à travers le plan stratégique sur une projection à long terme. Et notamment sur la façon dont nous voulons faire évoluer la restauration collective pour les communes dans les années à venir.

### **Plusieurs points nous semblent évidents et nécessaires :**

- L' Amélioration de la qualité organoleptique et sanitaire et l'anticipation en matière de législation et de normes concernant la sécurité alimentaire.
- Anticiper les nouvelles révolutions à travers des lois qui sont votées et applicables (application du GEMRCN, la LOI EGALIM, le ZERO PLASTIQUE
- Proposer des recettes variées et de qualité tout en suivant les saisons.
- Maitriser de plus en plus la réalisation, et la livraison des repas à domicile.
- Développer notre expérience et être une cellule d'appui alimentaire auprès des communes adhérentes.

### **A partir de ces constats nous nous sommes fixé des objectifs :**

- Satisfaire les besoins des usagers et des communes
- Adapter notre service aux exigences des usagers
- Respecter les normes d'hygiène et de sécurité alimentaire
- Améliorer la qualité quotidienne
- Représenter les valeurs de la collectivité
- Mettre en place une démarche de qualité et d'amélioration permanente et continue
- Développer nos compétences techniques et un esprit d'équipe fort

## **Nous devons être novateurs :**

- Refonte régulière de nos menus et proposition saisonnière
- Enquête satisfaction dématérialisée
- Partenariat et nouveau cahier des charges avec les fournisseurs
- Construction d'une nouvelle cuisine centrale

### **4 points essentiels à la réussite :**

#### **a) Sécuriser :**

- fiches techniques (Amélioration des recettes, propositions constantes et personnalisation)
- cahier des charges (matières premières filière Bio et Locale , traçabilité et provenance
- partenariat avec les fournisseurs, développement durable, aide locale et développement des filières.

#### **b) Développer :**

- Plus de produits frais. engagement pris envers la population et les communes
- Diversifier et répondre au mieux aux régimes alimentaires spécifiques, en adaptant les menus de 3 mois à 105 ans et en respectant les besoins des clients .
- Un suivi et contrôle du matériel, en anticipant la vétusté dans les offices, en achetant un matériel plus performant et en optimisant le travail de chacun.

#### **c) Informer :**

- Rencontrer des communes environnantes et proposer nos services , ce qui permettrait d'avoir plus de communes adhérentes, d'optimiser les frais fixes et la gestion quotidienne de la cuisine.

#### **d) Innover :**

- Construction d'une nouvelle cuisine pour répondre aux engagements pris vis-à-vis des clients et des communes.
- Respecter les normes d'hygiène en vigueur et anticiper des normes qui vont arriver dans les années à venir
- Meilleure maîtrise des couts énergétiques qui ne cessent d'augmenter d'année en année
- Possibilité d'augmenter notre production de repas dans de bonnes conditions et d'accueillir d'autres communes en adhésion à la restauration collective.
- Une meilleure gestion de nos coûts
- Une qualité de travail rendu supérieure
- Amener une modernité et un outil de travail pouvant répondre aux besoins de chaque catégorie de convives (être dans l'actualité, exemple ville de Nice ,cuisine de +de 25 ans d'existence obsolète, qui vient d'ouvrir un nouvel outil dernière génération, répondant aux exigences actuelles en matière d'hygiène, de qualité et de vision circuits court et frais).
- Une modernisation de l'outil informatique et nouvelles technologies au service des clients et des communes (prise de repas et simplification des commandes de repas par chaque clients suivant besoins).

<b>OBJET : <i>Compétence « Enfance-Jeunesse » Centres de Loisirs</i></b>	
<i>Orientations budgétaires de la compétence pour 2021</i>	Version : <i>initiale</i> Date création : <i>25/09/2020</i>

### 1. Bilan exercice 2019 / 2020

#### a. Section fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement au 31/12/2019 hors frais de personnel sont de l'ordre de 193 765.55 euros alors qu'elles étaient de 163 659.18 euros en 2018, soit une hausse de 18.40%. Ceci s'explique notamment par l'achat de nouveaux matériels pour les campings (Mise en place de « nuitées » durant les centres de loisir), l'augmentation des frais de transport mais aussi du coût des activités qui augmente.

Quant aux dépenses de personnel, elles étaient de 346 560.35 euros en 2018 et sont de 451 087,75 euros. Soit une hausse de 30.16%. Ceci s'explique notamment par la revalorisation de l'indice des agents de catégorie C mais aussi par l'emploi de plus de personnel d'encadrement afin de se conformer à la réglementation.

Avec la crise sanitaire de ce début 2020, la totalité des centres de loisirs du « mercredi » ont été annulés dès le 16 mars. Il en a été de même pour les centres de loisirs des vacances d'avril. Le service a travaillé à l'élaboration de protocoles stricts à appliquer pour organiser dans les meilleures conditions les centres de cet été. La capacité d'accueil est revue à la baisse et des dépenses plus importantes sont nécessaires.

### 2. Hypothèses d'évolution

#### a. Section fonctionnement :

Pour le budget 2021, une hausse de 1.3% des dépenses de fonctionnement est prévue pour faire face à l'inflation.

Les prévisions des dépenses de fonctionnement hors personnel pour 2021 sont de 205 386.05 euros, elles étaient de 237 600 en prévision pour 2020. Des économies, notamment sur les transports, seront faites suite à la renégociation du marché.

Concernant le personnel, la prévision pour 2020 était de 673 000 euros et sera identique en 2021.

Ceci s'explique par l'application stricte de la réglementation et notamment le respect des 48h de travail hebdomadaire pour le personnel recruté en CEE (contrat d'engagement éducatif) qui encadre les enfants lors des centres de loisirs.

#### b. Section investissement :

Afin de moderniser nos process, des crédits avaient été prévus en 2019 puis 2020 pour l'acquisition d'un logiciel de dématérialisation des inscriptions des colonies et des centres de loisirs. Pour des raisons budgétaires et de respect des règles de la commande publique, cet achat est reporté en 2021.

Les véhicules âgés sont systématiquement remplacés par des véhicules en location. Ceci permet d'intégrer les frais d'entretien. De ce fait, les dépenses sont basculées en section de fonctionnement.

5 000 euros sont prévus pour remplacer du matériel informatique devenu obsolète car acquis en 2013.

#### c. Recettes :

Les recettes de fonctionnement (subventions CAF + participations communes) prévues en 2021 sont de l'ordre de 910 000 euros. Les recettes de fonctionnement (CAF + Communes) étaient de 646 699.13 euros au CA 2019. Ceci s'explique par une augmentation des tarifs proposée lors de la commission.

### 3. Evolution des tarifs

Concernant les recettes, une hausse de l'ensemble des tarifs de l'ordre de 21% est prévue pour faire face aux différentes augmentations et réduire le déficit partiellement lié à un tarif appliqué jusqu'alors inférieur au coût réel de fonctionnement.

OBJET : <i>Compétence « Enfance-Jeunesse » Colonies</i>	
<i>Orientations budgétaires de la compétence pour 2021</i>	Version : <i>initiale</i> Date création : <i>25/09/2020</i>

### 1. Bilan exercice 2019 / 2020

#### a. Section fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement au 31/12/2019 hors frais de personnel étaient de l'ordre de 295 273.25 euros alors qu'elles étaient de 283 121.43 euros en 2018, soit une hausse de 4.30%. Ceci s'explique notamment par l'augmentation du nombre de séjours colonies.

Avec la crise sanitaire liée au COVID-19, les séjours « Ski » prévus en avril 2020 ont été annulé. Les séjours initialement prévus pour l'été ont eux aussi été annulé. Le service a toutefois proposé un séjour répondant aux consignes et recommandations sanitaires (Proximité, nombre de participants adapté)

Le service ne dispose pas de section investissement.

### 2. Hypothèses d'évolution

#### a. Section fonctionnement :

Pour le budget 2021, une hausse d'environ 1.3% des dépenses de fonctionnement est prévue hors personnel. Cette augmentation est calculée par rapport à l'inflation estimée.

Le montant total des dépenses de fonctionnement courant serait donc à hauteur de 368 424 euros alors qu'il était de 361 669 euros pour 2020.

#### b. Section investissement :

Pas de dépenses d'investissement sur cette compétence.

#### c. Recettes :

Les recettes réalisées en 2019 sont de l'ordre de 387 065.55 euros. La prévision des recettes était de 334 625.00 euros. Soit une augmentation de 13.55% par rapport à ce qui été prévu.

Pour 2021, les recettes sont prévues à hauteur de 400 783,33 euros. Nous comptons sur une hausse des séjours de l'ordre de 3%. En effet, le service compte communiquer davantage auprès des communes.

### 3. Evolution des tarifs

Concernant les recettes, les tarifs appliqués sont identiques aux tarifs 2020 soit 820.00 euros le séjour hiver et 850.00 euros le séjour été.

<b>OBJET : Compétence « Enfance-Jeunesse » Relais Petite-Enfance</b>	
<i>Orientations budgétaires de la compétence pour 2021</i>	Version : <i>initiale</i> Date création : <i>25/09/2020</i>

### 1. Bilan exercice 2019 / 2020

#### a. Section fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement au 31/12/2019 hors frais de personnel sont de l'ordre de 14 531.89 euros alors qu'elles étaient de 9 329.65 euros en 2018, soit une hausse de 55.77%. Ceci s'explique par la location d'un véhicule qui a remplacé un véhicule usagé.

Au niveau des dépenses de personnel, elles sont de l'ordre de 183 017.94 euros à fin 2019 alors qu'elles étaient de 160 749.44 euros en 2019. Ceci s'explique par les recrutements exigés par la CAF afin de se mettre en conformité avec la législation. Les prévisions pour 2020 étaient de 207 100.00 euros.

Avec le confinement imposé, c'est l'ensemble des activités organisées dans les communes adhérentes qui ont été annulées dès le 16 mars. Pour répondre à cette crise, le télétravail a été mis en place pour assurer une continuité de service. Une activité en présentiel a été organisée pour une partie de l'équipe afin d'assurer la coordination et le suivi. D'autre part, la communication a été accentuée pour garder le lien avec les usagers.

### 2. Hypothèses d'évolution

#### a. Section fonctionnement :

Une baisse de 21,46% des dépenses de fonctionnement avait été appliquée sur les prévisions budgétaires de 2020. Une hausse de 1.3% sera appliquée pour 2021 pour faire face à l'inflation.

Les prévisions des dépenses de fonctionnement hors personnel pour 2021 sont de 12 915.75 euros, elles étaient de 12 750.00 en prévision 2020.

#### b. Section investissement :

4 000 euros de dépenses d'investissement sont prévues afin de remplacer du matériel informatique vieillissant.

#### c. Recettes :

Les recettes réalisées en 2019 sont de l'ordre de 264 054.18 euros. La prévision des recettes était de 242 572.00 euros. Soit une augmentation de 8.86% par rapport à ce qui été prévu.

Pour 2021, les recettes sont prévues à hauteur de 267 486.88 euros. Cette hausse s'explique par l'augmentation appliquée au prix facturé par habitant ; en lien avec le taux d'inflation anticipé.

### 3. Evolution des tarifs

Une hausse des tarifs de l'ordre de 1.3% sera appliquée.

OBJET : <i>Compétence « Enfance-Jeunesse » 680 Activités Physiques et Sportives</i>	
<i>Orientations budgétaires de la compétence pour 2021</i>	Version : <i>initiale</i> Date création : <i>25/09/2020</i>

### 1. Bilan exercice 2019

#### a. Section fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement au 31/12/2019 hors frais de personnel sont de l'ordre de 4 603.05 euros alors qu'elles étaient 4 259.70 euros en 2018, soit une hausse de 8.06%. Compte tenu du faible montant des dépenses, nous pouvons considérer que cette augmentation de 344 € sur l'année est minime.

Quant aux dépenses de personnel, elles étaient de 48 976.58 euros en 2018 et sont de 47 907.91 euros. Soit une baisse de 2.18%. Ceci s'explique notamment par une meilleure répartition du travail entre l'éducateur sportif titulaire et l'éducateur sportif mis à disposition par le comité départemental du tennis de table.

### 2. Hypothèses d'évolution

#### a. Section fonctionnement :

Après avoir appliqué une baisse de 21% sur les dépenses de fonctionnement en 2020, une augmentation de 1.3% sera appliquée sur le budget 2021 afin de faire face à l'inflation.

Les prévisions des dépenses de fonctionnement hors personnel pour 2021 sont de 6 837.75 euros, elles étaient de 6 750.00 en prévision 2020.

Concernant le personnel, la prévision pour 2020 était de 37 119.00 euros et sera de 38 000 euros en 2021. Nous restons dans l'attente de l'évolution de l'indice relatif au personnel.

#### b. Section investissement :

Aucune dépense n'est prévue en investissement. Le véhicule a été remplacé en 2019 par un véhicule en location.

#### c. Recettes :

Les recettes réalisées en 2019 sont de l'ordre de 63 789.00 euros. La prévision des recettes était de 63 156.00 euros.

Pour 2021, les recettes sont prévues à hauteur de 61 813.26 euros. Soit une augmentation de 1.3% correspondante à l'augmentation du tarif pour faire face à l'inflation.

### 3. Evolution des tarifs

Concernant les recettes, une hausse de l'ensemble des tarifs de l'ordre de 1.3% est proposée pour faire face à l'inflation.

En 2020, 1 heure d'intervention par semaine durant la période scolaire était facturé 1 695.00 euros et sera donc de 1717.04 euros en 2021. Soit une augmentation de 22.00 euros par an.

OBJET : <i>Compétence « Enfance-Jeunesse » 690 Crèches</i>	
<i>Orientations budgétaires de la compétence pour 2021</i>	Version : <i>initiale</i> Date création : <i>25/09/2020</i>

### 1. Bilan exercice 2019 / 2020

#### a. Section fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement au 31/12/2019 hors frais de personnel sont de l'ordre de 118 128.31 euros alors qu'elles étaient prévues à hauteur de 177 376,63 euros, soit une baisse de 33.40%. Cette baisse des dépenses a été possible grâce à un contrôle des commandes plus stricte ainsi qu'à la mise en concurrence des entreprises.

Quant aux dépenses de personnel, elles étaient de 767 701,48 euros en 2019 alors qu'elles étaient de 722 362.63 euros en 2018. Soit une hausse de 6.27%. Ceci s'explique notamment par plusieurs arrêts de travail. Les structures doivent se conformer aux obligations légales relatives à l'encadrement des enfants. Dans le cas d'absence, le service à l'obligation de remplacer les personnels manquants.

Par décision du gouvernement, les crèches de Lapugnoy et Verquigneul ont été fermées durant le confinement lié à la crise sanitaire. Un accueil des enfants du personnel prioritaire a été mis en place dès le 16 mars 2020 au sein de la crèche de Verquigneul de 6h à 21H et 7j/7.

### 2. Hypothèses d'évolution

#### a. Section fonctionnement :

Pour le budget 2021, une hausse de 1.3% des dépenses de fonctionnement est prévue hors personnel afin de faire face à l'inflation. Ce qui représentera une hausse de 1 693.13 euros et un montant total de 131 933.12 euros. (130 240,00 euros en 2020)

Concernant le personnel, la prévision pour 2020 était de 831 111 euros et sera stable en 2021. Une forte augmentation avait été constatée en 2019 en raison d'arrêts de travail.

#### b. Section investissement :

Aucune dépense majeure n'est prévue en investissement. Les locaux sont la propriété des communes. Des crédits sont cependant prévus pour le remplacement de matériel informatique obsolète.

#### c. Recettes :

Les recettes réalisées en 2019 sont de l'ordre de 968 269.58 euros. La prévision des recettes était de 1 031 835.00 euros. Soit un écart de : 63 565.42 euros. Cela s'explique par un taux d'occupation non atteint.

Pour 2021, les recettes sont prévues à hauteur de 99 7307.47 euros soit une hausse de 3% obtenue par l'optimisation des taux d'occupation et donc une hausse des recettes provenant des familles et des participations de la CAF.

### 3. Evolution des tarifs

Concernant les recettes, les tarifs votés seront identiques aux tarifs 2020 soit 5 000 euros par place.

OBJET : *Orientations budgétaires de la compétence pour 2021*

**Compétence**  
**« Administration Générale de l'Équipement »**

Référence : DOB-2021/301  
Version : *initiale*  
Date création : 20/07/2020

### 1. Bilan exercice 2020

#### a. Section fonctionnement

Les compétences techniques ont été effectivement lourdement impactées par le transfert de la compétence EAU au 1er janvier 2020 à la Communauté d'Agglomération.

Pour rappel, le service de l'Eau participait aux frais de structure du Centre Technique à hauteur de 313.000€ pour une dépense totale de 430.000€ (CA2019) soit 72%.

Le service de l'Eau contribuait aux dépenses de personnel administratif, de consommation d'énergie et d'eau, d'impression et de reprographie, de collecte des ordures ménagères, de conciergerie, de maintenance et d'entretien du centre technique ainsi que toutes les tâches administratives liées à l'activité des services d'exploitation.

Le transfert d'une partie des agents de l'Administration Générale de l'Équipement qui assuraient des missions pour le service de l'Eau ainsi que la location à la Communauté d'Agglomération d'une partie des bâtiments a effectivement permis de rationaliser le budget de l'Administration Générale de l'Équipement.

En 2020 devait être développé le service de dépannage aux sites communautaires avec la réaffectation à l'Administration Générale de l'Équipement du concierge du centre technique de Verquigneul, agent du service signalisation, initialement prévu d'être transféré avec le service de l'Eau.

La coordination des travaux devait être assurée par le responsable des services support technique.

Cependant, le développement de ce service est tributaire de la réorganisation des compétences vertes attendues pour le dernier trimestre 2020 et le redéploiement d'un de ses agents au service signalisation en remplacement de l'agent réaffecté à l'Administration Générale de l'Équipement. La réorganisation n'ayant pas eu lieu, les recettes inter-compétences attendues n'ont pas été réalisées telles qu'envisagées.

Enfin, la crise sanitaire a occasionné des dépenses pour la protection des agents non prévues au budget à hauteur de 7 000€.

#### b. Section investissement

Le remplacement de la chaudière hors service située au garage a été réalisé pour un montant de 20 000,00€.

Les travaux de rénovation des bâtiments n'ont pas été réalisés.

### 2. Hypothèses d'évolution

#### a. Section fonctionnement

Après le transfert du service de l'Eau, les compétences techniques vont de nouveau être impactées par le rattachement du crématorium au pôle SANTE.

En particulier, le crématorium participe en 2020 aux frais de structure du pôle à hauteur de 70 000€.

Avec le départ du DST il est décidé de procéder à une réorganisation du service. Ainsi le nouveau DST sera assisté d'un 2<sup>ème</sup> adjoint et d'une 2<sup>ème</sup> secrétaire. Avec la réaffectation d'un agent au service technique il est prévu une légère diminution des dépenses du personnel.



b. Section investissement

Le centre technique nécessite des travaux de mise aux normes et de rénovation énergétique, ces travaux sont estimés à 30 000€. Le renouvellement du matériel informatique est de nouveau inscrit pour 2021.

c. Recettes

Le calcul des frais de structure est adapté au départ du Crématorium et aux variations prévues de l'activité des compétences.

Les recettes pour les travaux de dépannage sont à nouveau inscrites en prévision de la réorganisation attendue des compétences vertes et du service signalisation.

### 3. Evolution des tarifs

Sans objet

OBJET : *Orientations budgétaires de la compétence pour 2021*

*Compétence « Centre d'Ingénierie »*

Référence : DOB-2021/310

Version : *initiale*

Date création : 20/07/2020

### 1. Bilan exercice 2020

#### a. Section fonctionnement

A l'instar de celui de 2019, le budget 2020 n'aura été que partiellement exécuté du fait du départ en mars 2020 du responsable du bureau d'études recruté en juillet 2019 et de l'absence prolongée du coordonnateur hygiène et sécurité.

#### b. Section investissement

Seul l'achat du télémètre a été réalisé pour un montant de 1 702,80 €.

### 2. Hypothèses d'évolution

#### a. Section fonctionnement

Le remplacement du responsable du bureau d'études effectué en 2020 implique une charge de personnel stable par rapport au budget 2019. L'externalisation des prestations de Maîtrise d'œuvre en bâtiment est revue à la baisse à hauteur de 18 900€ contre 35 000€ espérée.

#### b. Section investissement

Le matériel de topographie ainsi que le logiciel de cartographie évalués à 3 350€ sont réinscrits en 2021.

Le Plan pluriannuel d'investissement du centre technique de Verquigneul prévoit également en 2021 le renouvellement du matériel informatique pour 2 000€, l'acquisition d'un projecteur focal ainsi qu'un tableau interactif pour 3 500€.

#### c. Recettes

Le retour ou le remplacement du coordinateur SPS est de nouveau inscrit au budget et se traduit par une recette escomptée de 41 000€.

Pour autant, l'objectif pour l'ensemble des recettes est revu à la baisse par rapport à 2020 notamment pour ce qui est des contrats de maîtrise d'œuvre bâtiment. Le montant des recettes prévisionnelles s'élèvent à près de 160 000€, en diminution de 20%.

### 3. Evolution des tarifs

Les tarifs de prestations intellectuelles sont reconduits, les tarifs de personnels seront augmentés à hauteur du GVT (glissement vieillesse technicité) 2%.

OBJET : <i>Orientations budgétaires de la compétence pour 2021</i>	
<i>Compétence « Voirie entretien »</i>	Référence : DOB-2021/321 Version : <i>initiale</i> Date création : 20/07/2020

### 1. Bilan exercice 2020

#### a. Section fonctionnement

La crise sanitaire aura suspendu les dépenses liées à l'exécution des chantiers en régie pendant les 2 mois de confinement. Cependant, plus de 80% des prestations externalisées prévues au budget (999 000€) auront tout de même été réalisées (830 000€).

#### b. Section investissement

L'acquisition du camion benne double sera lancé au 3<sup>ème</sup> trimestre. Celle du bâtiment modulaire pour le réaménagement des vestiaires des agents n'a pas été réalisée.

### 2. Hypothèses d'évolution

#### a. Section fonctionnement

Le montant des prestations externalisées est en baisse lié au rééquilibrage des participations des communes de Béthune et de Lapugnoy souhaitant diminuer leurs participations aux compétences excédentaires au profit de projets conséquents de voirie en 2020 (- 176 000€).

Les charges en personnel sont prévues d'être constantes par rapport à 2020.

#### b. Section investissement

Le bâtiment modulaire pour le réaménagement des vestiaires des agents non réalisé en 2020 est réinscrit en 2021.

Le Plan pluriannuel d'investissement du centre technique de Verquigneul prévoit également en 2021 le renouvellement de matériel de compactage des matériaux de voirie pour un montant de 3 000€.

#### c. Recettes

Suite au rééquilibrage des participations des communes de Lapugnoy et de Béthune, les participations sont prévues de diminuer et de se chiffrer à 890 000€. Les dépenses non réalisées pendant la crise sanitaire seront reportées en 2021

### 3. Evolution des tarifs

Les tarifs seront actualisés en fonction de l'évolution constatée des index nationaux.

OBJET : *Orientations budgétaires de la compétence pour 2021*

*Compétence « Voirie nettoyage »*

Référence : DOB-2021/322

Version : *initiale*

Date création : 20/07/2020

### 1. Bilan exercice 2020

#### a. Section fonctionnement

Les évolutions de fonctionnement opérées pour améliorer l'efficacité de la compétence : recours à la location de balayeuse avec et sans chauffeur, ajustement des charges de personnel, contractualisation du traitement des déchets ont permis de rationaliser la section de fonctionnement et le coût onéreux d'entretien du matériel mais aussi de sécuriser le service rendu.

La crise sanitaire aura suspendu les dépenses de carburant et de location pendant 1 mois de confinement, le service ayant repris dès le 10 avril.

Les dépenses de fonctionnement sont relativement stables par rapport à 2019 alors que, comme attendu, le recours au garage pour l'entretien du matériel est passé de 70 000€ en 2019 à 10 000€ en 2020.

#### b. Section investissement

Le service ne dispose plus que d'une balayeuse suite au transfert de l'une au service de l'Eau et à la panne fatale de la 3<sup>è</sup> balayeuse. Compte tenu de la vétusté du matériel, il était prévu de la remplacer en 2020 mais l'acquisition n'a pas été réalisée.

### 2. Hypothèses d'évolution

#### a. Section fonctionnement

Les charges en personnel ainsi que celles à caractère générale sont prévues d'être constantes par rapport à 2020 malgré la contractualisation du traitement des déchets. En effet, le prestataire retenu procède au recyclage et valorise les déchets, filière qui s'avère économiquement bien plus intéressante.

#### b. Section investissement

L'acquisition de la balayeuse est réinscrite au budget 2021.

### 3. Evolution des tarifs

Le tarif appliqué en 2021 reste le même qu'en 2020 de manière à sécuriser la compétence qui devra confirmer l'efficacité des évolutions de son fonctionnement en 2021.

*OBJET : Orientations budgétaires de la compétence pour 2021*

Compétence « Voirie déneigement »

Référence : DOB-2021/323

Version : *initiale*

Date création : 20/07/2020

### 1. Bilan exercice 2020

#### a. Section fonctionnement

Les conditions météorologiques du début d'année ont été très clémentes. Les dépenses de fonctionnement ne devraient pas être réalisées sauf si la saison hivernale 2020 s'avérait très rude.

#### b. Section investissement

L'acquisition d'une saleuse pour un montant prévisionnel de 40 000€ n'aura pas été réalisée en 2020.

### 2. Hypothèses d'évolution

#### a. Section fonctionnement

Il convient de rester prudent sur la charge en personnel prévisionnelle de même que pour les charges à caractère général. Les événements climatiques étant par définition imprévisible.

#### b. Section investissement

Compte tenu de l'état de vétusté du matériel, il est prévu l'acquisition d'une saleuse pour un montant prévisionnel de 40 000€ en 2021.

#### c. Recettes

Pour 2021, comme en 2020, il conviendrait de conserver le coût/km pour tenir compte du risque.

### 3. Evolution des tarifs

Pour information, le prix unitaire de salage/déneigement recalculé sur la base des 10 derniers hivers serait de 377,21€/km.

ANNEE	NB DE KM	COUT	COUT/KM
2019	234,59	84 808,34 €	361,52 €
2018	240,99	94 027,81 €	390,17 €
2017	286,58	93 096,00 €	324,85 €
2016	286,58	65 005,00 €	226,83 €
2015	282,35	105 853,24 €	374,90 €
2014	282,35	66 310,91 €	234,85 €
2013	282,35	191 826,50 €	679,39 €
2012	282,35	109 101,98 €	386,41 €
2011	276,695	112 842,28 €	407,82 €
2010	276,695	106 626,88 €	385,36 €
<b>Moyenne</b>			<b>377,21 €</b>

Pour tenir compte du risque, il conviendrait de maintenir, comme l'année dernière, le tarif de 424€/km.

OBJET : <i>Orientations budgétaires de la compétence pour 2021</i>	
<i>Compétence « Eclairage public »</i>	Référence : DOB-2021/331 Version : <i>initiale</i> Date création : 20/07/2020

### 1. Bilan exercice 2020

#### a. Section fonctionnement

L'investissement des communes est resté stable en 2020 par rapport à 2019, le montant des dépenses de fonctionnement devrait être inférieur à celui de l'exercice précédent en raison de la crise sanitaire qui aura suspendu l'activité pendant un mois, le service ayant repris son activité progressivement dès le 14 avril 2020.

#### b. Section investissement

Le renouvellement du matériel informatique a été réalisé pour un montant de 1 863,79€.

La procédure d'achat pour le remplacement de la nacelle est en cours. L'achat d'un véhicule utilitaire ne pourra pas être réalisé avant la fin d'exercice 2020, le montant prévu en investissement ayant été sous-évalué.

Le renouvellement du petit matériel n'a pas été réalisé.

### 2. Hypothèses d'évolution

#### a. Section fonctionnement

Les investissements des communes devraient à nouveau se maintenir en 2021, les charges en personnel et à caractère général ne devraient pas diminuer.

#### b. Section investissement

L'acquisition du véhicule utilitaire est réinscrite au budget 2021, le montant de l'investissement ajusté.

Une dépense de 5 000€ est inscrite pour le renouvellement du petit matériel.

Enfin, la dépense de 10 000 € est en prévision d'éventuelles casses du matériel de la compétence.

#### c. Recettes

Il est recommandé de ne pas baisser le coût de la maintenance car le renouvellement en LED du patrimoine des communes du territoire occasionne implicitement une diminution progressive des participations des communes.

Les participations des communes comprenant leurs travaux spécifiques restent stables.

### 3. Evolution des tarifs

Les tarifs seront actualisés en fonction de l'évolution constatée des index nationaux.

OBJET : *Orientations budgétaires de la compétence pour 2021*

*Compétence « Voirie signalisation »*

Référence : DOB-2021/332

Version : *initiale*

Date création : 20/07/2020

### 1. Bilan exercice 2020

#### a. Section fonctionnement

Les dépenses en personnel ont été tributaires du retard pris pour la réorganisation du service des espaces verts et d'une potentielle réaffectation au service Voirie signalisation d'un agent d'une des compétences. D'autre part, l'activité aura été suspendue un peu plus d'un mois.

Les dépenses n'auront donc pas été réalisées telles que prévues, au profit des prestations externalisées.

#### b. Section investissement

L'investissement pour réparations sur matériel n'aura pas été nécessaire en 2020. L'acquisition d'une caroteuse a été réalisée pour un montant de 2 628,38€.

### 2. Hypothèses d'évolution

#### a. Section fonctionnement

Les dépenses de personnel et ainsi que celles pour les prestations externalisées sont reconduites en 2021 car cet équilibre en dépenses permet de proposer aux communes l'offre de services plus étendue des prestataires tout en conservant la réactivité de la régie.

#### b. Section investissement

Le service prévoit le renouvellement d'une machine de traçage pour un montant de 3 000€.

#### c. Recettes

Le montant des participations devrait retrouver le niveau des années antérieures.

### 3. Evolution des tarifs

Les tarifs seront actualisés en fonction de l'évolution constatée des index nationaux.

OBJET : *Orientations budgétaires de la compétence pour 2021*

*Compétence « Signalisation tricolore »*

Référence : DOB-2021/333

Version : *initiale*

Date création : 20/07/2020

### 1. Bilan exercice 2020

#### a. Section fonctionnement

Les dépenses en fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 70%.

#### b. Section investissement

Les dépenses d'investissement n'ont pas été réalisées.

### 2. Hypothèses d'évolution

#### a. Section fonctionnement

Le budget de fonctionnement est globalement stable par rapport aux variations des recettes.

#### b. Section investissement

Les dépenses d'investissement prévues en 2020 et non réalisées sont reportées en 2021 dans l'éventualité des réparations sur le matériel.

#### c. Recettes

La part des participations des communes pour l'entretien des carrefours à feux est en légère hausse avec l'adhésion de la commune de Lapugnoy au 1<sup>er</sup> juillet 2020 et la création de 2 carrefours à feux sur les communes d'Auchel et de Beuvry.

Cependant, aucun projet n'étant à l'étude pour 2021, il n'est pas prévu de participation pour des travaux d'investissement.

Les participations sont donc globalement identiques par rapport à 2020.

### 3. Evolution des tarifs

Les tarifs seront actualisés en fonction de l'évolution constatée des index nationaux.



OBJET : <i>Orientations budgétaires de la compétence pour 2021</i>	
<b>Compétence « Entretien des terrains de sport »</b>	Référence : DOB-2021/340 Version : <i>initiale</i> Date création : 20/07/2020

### 1. Bilan exercice 2020

#### a. Section fonctionnement

La crise sanitaire ayant eu lieu au printemps, l'arrêt de l'entretien des terrains de sport pendant cette période a nécessité le recours à un prestataire extérieur pour accompagner le service dans la difficile remise en état du gazon.

L'activité a également été impactée par de nombreuses défaillances du matériel de tonte jusqu'à l'acquisition d'une nouvelle tondeuse.

Les dépenses de fonctionnement devraient être stables par rapport à 2019.

#### b. Section investissement

Le renouvellement de tondeuse hélicoïdale a été réalisée pour un montant de 47 640,00€. Concernant la remorque, l'achat était en cours à la fin d'exercice 2019 et finalisé en 2020. L'achat de petit matériel n'a pas été réalisé.

### 2. Hypothèses d'évolution

#### a. Section fonctionnement

La réorganisation des compétence vertes n'étant toujours pas engagée, La section fonctionnement du budget de la compétence ne devrait pas subir de grandes modifications en 2021.

#### b. Section investissement

Le renouvellement d'une tondeuse pour un montant de 20 000€, de matériel d'arrosage pour un montant de 3 000€, de matériel de traçage pour un montant de 4 000€ ainsi que de débrousailluses pour un montant de 2 000€ est prévu pour 2021.

#### c. Recettes

Les participations des communes devront rester stable en 2021.

### 3. Evolution des tarifs

Les tarifs sont actualisés en fonction de l'évolution constatée au compte administratif.

OBJET : <i>Orientations budgétaires de la compétence pour 2021</i>	
<i>Compétence « Espaces verts »</i>	Référence : DOB-2021/341 Version : <i>initiale</i> Date création : 20/07/2020

### 1. Bilan exercice 2020

#### a. Section fonctionnement

De même que pour les terrains de sport, la compétence a souffert de la difficile remise en état des espaces verts après l'arrêt des entretiens pendant la crise sanitaire et les nombreuses défaillances du matériel de tonte nécessitant le recours à la location non prévue initialement. Cependant le montant total des dépenses est resté stable par rapport à 2019. Les charges en personnel ne devraient être réalisées entièrement suite au départ du responsable des compétences vertes fin mars 2020.

#### b. Section investissement

L'acquisition d'un fourgon tôle auprès de l'UGAP pour un montant de 27 760,00 € T.T.C est toujours en cours en fin d'exercice. L'achat du regarnisseur de gazon n'a pas été réalisé.

### 2. Hypothèses d'évolution

#### a. Section fonctionnement

La réorganisation des compétence vertes n'étant toujours pas engagée, La section fonctionnement du budget de la compétence ne devrait pas subir de grandes modifications en 2021.

#### b. Section investissement

Il convient de réinscrire la dépense pour l'acquisition du fourgon tôle en 2021.  
De même, l'achat d'un regarnisseur de gazon est réinscrit au budget 2021 pour un montant de 10 000€.  
Par ailleurs, il est prévu le renouvellement d'une tondeuse autoportée pour un montant de 50 000€.

#### c. Recettes

Les participations ne sont pas encore totalement mise à jour car les accords techniques ne sont pas encore formellement actualisés (suppression ou modification des surfaces du patrimoine des communes à entretenir).

### 3. Evolution des tarifs

Les tarifs seront actualisés en fonction de l'évolution constatée des index nationaux.

OBJET : *Orientations budgétaires de la compétence pour 2021*

*Compétence « Serres »*

Référence : DOB-2021/342

Version : *initiale*

Date création : 20/07/2020

### 1. Bilan exercice 2020

#### a. Section fonctionnement

Le budget de fonctionnement devrait être globalement réalisé.

#### b. Section investissement

Les investissements prévus au budget n'ont pas pu être réalisés et seront reportés en 2021.

### 2. Hypothèses d'évolution

#### a. Section fonctionnement

Le budget de fonctionnement est prévu d'être stable par rapport à 2020.

#### b. Section investissement

Les investissements pour l'acquisition tables de culture semi-mobile et le remplacement du matériel d'arrosage seront reportés en 2021.

#### c. Recettes

Les participations sont identiques à celles de 2020.

### 3. Evolution des tarifs

Les tarifs seront actualisés en fonction de l'évolution constatée des index nationaux.

OBJET : *Orientations budgétaires de la compétence pour 2021*

*Compétence « Entretien des friches »*

Référence : DOB-2021/345

Version : *initiale*

Date création : 20/07/2020

### 1. Bilan exercice 2020

#### a. Section fonctionnement

Le budget de fonctionnement devrait être globalement réalisé.

#### b. Section investissement

Aucun investissement n'avait été prévu au budget.

### 2. Hypothèses d'évolution

#### a. Section fonctionnement

La section de fonctionnement devrait rester stable en 2021 par rapport à 2020.

#### b. Section investissement

Aucun investissement n'est prévu en 2020.

#### c. Recettes

Les participations sont identiques à celles de 2020.

### 3. Evolution des tarifs

Les tarifs seront actualisés en fonction de l'évolution constatée des index nationaux.

OBJET : *Orientations budgétaires de la compétence pour 2021*

*Compétence « Entretien des chemins de randonnées »*

Référence : DOB-2021/346

Version : *initiale*

Date création : 20/07/2020

### 1. Bilan exercice 2020

#### a. Section fonctionnement

Le budget de fonctionnement devrait être globalement réalisé.

#### b. Section investissement

Aucun investissement n'avait été prévu au budget.

### 2. Hypothèses d'évolution

#### a. Section fonctionnement

Comme en 2020, aucun agent n'est affecté à la compétence, les agents des espaces verts seront mutualisés pour intervenir en friche en inter-compétence.

#### b. Section investissement

Aucun investissement n'est prévu en 2021.

#### c. Recettes

Les participations sont identiques à celles de 2020.

### 3. Evolution des tarifs

Les tarifs seront actualisés en fonction de l'évolution constatée des index nationaux.

OBJET : *Orientations budgétaires de la compétence pour 2021*

*Compétence « Garage »*

Référence : DOB-2021/351  
Version : *initiale*  
Date création : 20/07/2020

### 1. Bilan exercice 2020

#### a. Section fonctionnement

Le budget de fonctionnement devrait être globalement réalisé.

#### b. Section investissement

L'investissement prévu en petit matériel n'a pas été nécessaire en 2020.

### 2. Hypothèses d'évolution

#### a. Section fonctionnement

Les charges de personnel seront réduites en 2021 avec le départ en retraite d'un agent du service.

Les charges à caractère générale seront consécutivement augmentées pour l'externalisation de l'entretien des engins des compétences.

#### b. Section investissement

L'investissement prévu en 2020 est reporté en 2021.

#### c. Recettes

Les recettes sont adaptées au nouveau fonctionnement du garage et des compétences tel que la location de balayeuse qui réduit drastiquement le recours au service du garage.

### 3. Evolution des tarifs

Les tarifs seront actualisés en fonction de l'évolution constatée des index nationaux.

OBJET : *Orientations budgétaires de la compétence pour 2021*

*Compétence « Défense incendie »*

Référence : DOB-2021/360

Version : *initiale*

Date création : 20/07/2020

### 1. Bilan exercice 2020

#### a. Section fonctionnement

Les dépenses prévues devraient être globalement réalisées en 2020.

#### b. Section investissement

Les dépenses d'investissement n'ont pas été réalisées en 2020.

### 2. Hypothèses d'évolution

#### a. Section fonctionnement

La section de fonctionnement devrait rester stable en 2021 par rapport à 2020.

#### b. Section investissement

Il est prévu l'achat d'un brise-jet pour un montant de 700€ en 2021.

#### c. Recettes

La participation des communes pour l'entretien des dispositifs incendie n'a pas été réactualisée depuis 2016 mais ne nécessite, au regard de l'évolution du service à ce jour, d'aucune actualisation.

### 3. Evolution des tarifs

Les tarifs seront actualisés en fonction de l'évolution constatée des index nationaux.

## C. Budgets annexes des Résidences Autonomie Les Sorbiers et Guynemer

BUDGET ANNEXE R.A. LES SORBIERS	2017	2018	2019
RRF	481 713,87	521 781,91	467 374,83
DRF (Intérêts, Dot. Amort et déficit reporté)	505 577,57	505 949,66	485 406,60
Epargne brute	- 23 863,70	15 832,25	- 18 031,77
Intérêts de la dette (66)	-	-	-
Epargne de gestion courante	- 23 863,70	15 832,25	- 18 031,77
Annuité de la dette	-	-	-
Epargne nette	- 23 863,70	15 832,25	- 18 031,77
<i>Annuité / Rec réelles Fonctionnement</i>	0,00%	0,00%	0,00%
<i>Epargne brute / RRF</i>	-4,95%	3,03%	-3,86%

Le budget de la résidence autonomie Les Sorbiers n'a pas recours à l'emprunt.

BUDGET ANNEXE R.A. GUYNEMER	2017	2018	2019
RRF	616 385,18	672 832,32	637 571,12
DRF (Intérêts, Dot. Amort et déficit reporté)	534 498,03	517 226,88	649 695,88
Epargne brute	81 887,15	155 605,44	- 12 124,76
Intérêts de la dette (66)	6 306,74	5 403,73	4 500,83
Epargne de gestion courante	75 580,41	150 201,71	- 16 625,59
Annuité de la dette	39 851,59	38 948,58	38 045,68
Epargne nette	42 035,56	116 656,86	- 50 170,44
<i>Annuité / Rec réelles Fonctionnement</i>	6,47%	5,79%	5,97%
<i>Epargne brute / RRF</i>	13,29%	23,13%	-1,90%

\*Les données ci-dessus représentent les opérations réelles de fonctionnement qui se traduisent par des encaissements ou des décaissements effectifs. Sont ainsi exclus les déficits ou excédents reportés

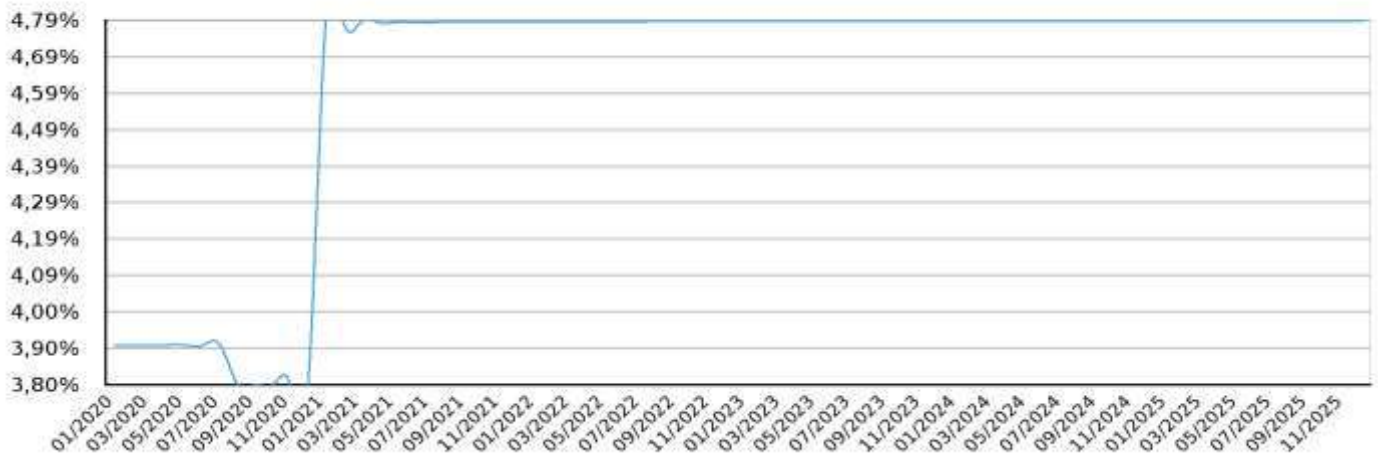
Des discordances peuvent apparaître avec les données présentées dans les fiches à suivre. En effet, ces données incluent les **opérations d'ordre** budgétaires correspondant à des jeux d'écritures sans flux financiers réels.

### Synthèse de votre dette au 01/01/2021

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
46 269.98 €	4,78 %	5 ans et 11 mois	3 ans et 5 mois	2



### Evolution annuelle du taux moyen (en %)



### Dettes par type de risque (avec dérivés)

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	46 269.98 €	100,00 %	4,78 %
Variable	0.00 €	0,00 %	0,00 %
<b>Ensemble des risques</b>	<b>46 269.98 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>4,78 %</b>

### Dettes par année

	2021	2022	2023	2024	2025	2030
Encours moyen	42 577 €	33 767 €	26 248 €	20 525 €	14 788 €	0 €
Capital payé sur la période	33 545 €	8 810 €	5 730 €	5 730 €	5 730 €	-
Intérêts payés sur la période	2 695 €	1 792 €	1 371 €	1 100 €	823 €	-
Taux moyen sur la période	4,77 %	4,77 %	4,77 %	4,79 %	4,78 %	-

<i>Objet compétence : « Résidences autonomie Guynemer »</i>	
<i>Orientations budgétaires de la compétence pour 2021</i>	Référence : Version : <i>initiale</i> Date création : <i>04/09/2020</i>

#### • Présentation

Ouverte en 1975, la Résidence Guynemer se compose de 60 logements de type F1 Bis (33 m<sup>2</sup> chacun environ), destinés aux personnes âgées autonomes, seules ou en couple, âgées d'au moins 60 ans sauf sur dérogation auprès du Conseil Départemental.

La prise des repas du midi dans notre salle collective est obligatoire pour nos résidents, favorisant ainsi les échanges.

Des animations sont proposées du lundi au vendredi par nos animatrices telles que : Quiz musical, gym douce, loto, activité mémoire et culinaire ... Ces animations sont fondamentales pour préserver l'autonomie de la personne âgée et éviter tout isolement.

Un concierge est présent la nuit 7j sur 7.

La Résidence Guynemer est habilitée en totalité à l'Aide Sociale et l'APL.

#### • Bilan exercice 2020 au 31/08/2020

##### a. Section fonctionnement

Journées réalisées : 13 021

Taux d'occupation : 89 %

En comparaison à l'année 2019 et plus précisément au 31 Aout, le nombre de journées réalisées était de 13 468, une légère baisse en raison de la crise sanitaire actuelle que nous rencontrons, car en effet, aucune entrée n'a pu être réalisée de Mars à Mai 2020.

Les projets de l'année 2020 ont été chamboulés suite au COVID, en effet, de nombreux projets n'ont pu voir le jour (la création d'une salle d'activité physique, la mise à jour de la signalétique et l'installation d'une laverie), les animations collectives ont dû être stoppées ainsi que les arrivées de nouveaux résidents dans la résidence.

De ce fait, une réorganisation du service a été élaborée pour répondre aux recommandations du Département tout en étant prévenant et disponible pour nos résidents : Distribution des repas en appartement, réorganisation de la salle de restaurant, prise des températures, désinfection renforcée des locaux ...

Cette période épidémique a prouvé que les agents des résidences ont s'adapter malgré les difficultés. Nous les remercions pour leur disponibilité, leur faculté d'adaptation et leur dévouement pour nos résidents.

Certaines actions majeures ont été réalisées au 31/08/20 :

-Modernisation des locaux par un rafraîchissement des murs (couloir du RDC) réalisé pendant la période de confinement, actuellement les travaux se poursuivent au premier et second étage du petit bâtiment.

-Remise en état de cinq appartements (pose de parquet, peinture, plomberie, remplacement cuisine ...).

-Achat de protection solaire (filtre UV) pour la cuisine.

-Passage en Led de l'ascenseur du bâtiment

##### b. Section investissement

Aucun investissement n'a été réalisé au 31/08/20.

Cependant des investissements sont prévus avant la fin d'année :

<b>OBJET : Compétence « Résidence autonomie Sorbiers »</b>	
<i>Orientations budgétaires de la compétence pour 2021</i>	Référence : Version : <i>initiale</i> Date création : <i>04/09/2020</i>

- Installer une porte automatique dans le sas poubelle avec digicode permettant aux résidents de ne pas sortir de l'établissement à hauteur de 13 000 €
- Renouveler les équipements de remise en température de la cuisine et du matériel de cuisine à hauteur de 25 000 €
- Remplacer le mobilier de la salle de restauration à hauteur de 13 000 €

• **Hypothèses d'évolution**

a. Section fonctionnement

Pour l'année 2021 :

- Remettre en peinture l'extérieur du bâtiment, nettoyer les briques extérieures du bâtiment, proposer de nouveaux services pour les résidents et réaliser l'évaluation externe de notre établissement

b. Section investissement

Pour l'année 2021 :

- Remplacer les équipements des salles de bain des résidents (20 logements maximum), ainsi que le mobilier de la salle d'activité et investir dans du matériel d'animation.

c. Recettes

Le taux d'occupation de l'année 2021 reste identique à l'année 2020 soit un taux de 96.6 %. Le nombre de journées réalisées prévues est de 20 805 journées soit une recette de 468 112.50 €.

• **Evolution des tarifs**

Durant toute la durée du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (2016-2020), le prix de journée reste à 22.50 €.

Concernant l'évolution du prix de repas, celui-ci suivra l'évolution de la cuisine centrale. L'objectif du prochain CPOM 2020-2025 est de conserver le prix de journée à 22.50 € pour garder une attractivité tarifaire avec toujours la volonté d'améliorer les services auprès des résidents.

• **Présentation**

La Résidence Les Sorbiers est composée de 60 maisonnettes, d'une superficie de 32 m<sup>2</sup> environ chacune, réparties en 10 pavillons destinés aux personnes âgées autonomes, seules ou en couple, âgées d'au moins 60 ans sauf sur dérogation auprès du Conseil Départemental. Ces maisonnettes sont la propriété du bailleur Pas-de-Calais Habitat. Le SIVOM est uniquement locataire des lieux.

La prise des repas du midi dans notre salle collective est obligatoire pour nos résidents, favorisant ainsi les échanges.

Des animations sont proposées du lundi au vendredi par nos animatrices telles que : Quiz musical, gym douce, loto, activité mémoire et culinaire ... Ces animations sont fondamentales pour préserver l'autonomie de la personne âgée et éviter tout isolement.

Un concierge est présent la nuit 7j sur 7.

La Résidence est habilitée en totalité à l'Aide Sociale et l'APL.

• **Bilan exercice 2020 au 31/08/2020**

a. Section fonctionnement

Journées réalisées : 10 198

Taux d'occupation : 68 %

Une réorganisation du service a été élaborée suite à la crise sanitaire actuelle pour répondre aux recommandations du Département tout en étant prévenant et disponible pour nos résidents : Distribution des repas en appartement, réorganisation de la salle de restaurant, prise des températures, désinfection renforcée des locaux ...

Cette période épidémique a prouvé que les agents des résidences ont su s'adapter malgré les difficultés. Nous les remercions pour leur disponibilité, leur faculté d'adaptation, et leur dévouement pour nos résidents.

La situation de la résidence les Sorbiers est différente de celle de Guynemer, en effet, aucun investissement ou rénovation n'est pour le moment envisagé, la démolition des bâtiments étant prévue pour l'année 2021, seules les dépenses de fonctionnement du quotidien sont réalisées.

b. Section investissement

Aucun investissement n'a été réalisé au 31/08/20.

• **Hypothèses d'évolution**

a. Section fonctionnement

Pour l'année 2021 :

-Réaliser l'évaluation externe de notre établissement.

-Améliorer le taux de prise de repas le midi (30 repas/jour).

-Mettre en place les projets de vie individuelle des résidents.

-Instaurer chaque matin la gym douce pour nos résidents.

b. Section investissement

Aucun investissement n'est prévu sur l'année 2021.

c. Recettes

Le taux d'occupation de l'année 2021 pour la résidence diminue, il est de 75 % au lieu de 80 %, en effet 10 logements sur les 60 ne sont plus louables (présence de racines, logement incendié, insalubre ...)

• **Evolution des tarifs**

Durant toute la durée du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (2016-2020), le prix de journée reste à 22.98 €.

Concernant l'évolution du prix de repas, celui-ci suivra l'évolution de la cuisine centrale.

L'objectif du prochain CPOM 2020-2025 est de conserver le prix de journée à 22.98 € pour garder une attractivité tarifaire avec toujours la volonté d'améliorer les services auprès des résidents.

## D. Budget annexe CSAPA

BUDGET ANNEXE CSAPA	2017	2018	2019
RRF	302 823,72	323 313,05	314 754,47
DRF (Intérêts, Dot. Amort et déficit reporté)	265 856,21	288 605,13	301 391,39
Epargne brute	36 967,51	34 707,92	13 363,08
Intérêts de la dette (66)	-	-	-
Epargne de gestion courante	36 967,51	34 707,92	13 363,08
Annuité de la dette	-	-	-
Epargne nette	36 967,51	34 707,92	13 363,08
<i>Annuité / Rec réelles Fonctionnement</i>	0,00%	0,00%	0,00%
<i>Epargne brute / RRF</i>	12,21%	10,74%	4,25%

\*Les données ci-dessus représentent les opérations réelles de fonctionnement qui se traduisent par des encaissements ou des décaissements effectifs. Sont ainsi exclus les déficits ou excédents reportés

Des discordances peuvent apparaître avec les données présentées dans les fiches à suivre. En effet, ces données incluent les **opérations d'ordre** budgétaires correspondant à des jeux d'écritures sans flux financiers réels.

Le budget du CSAPA n'a pas recours à l'emprunt.

<i>Objet : compétence « CSAPA La Chrysalide »</i>	
<i>Orientations budgétaires de la compétence pour 2021</i>	Référence : DOB-2020/301 Version : <i>initiale</i> Date création : 22/07/2019

#### • Présentation

Le CSAPA La Chrysalide est un Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention des Addictions. Il est financé par la CPAM (remontées du nombre de code gestion par caisse de façon trimestrielle) et sous tutelle de l'ARS. A ce jour, les actions de prévention ne sont pas prises en compte dans le financement.

Le centre est spécialisé dans les accompagnements alcool, tabac, addictions sans produits (jeux d'argent et troubles compulsifs alimentaires type boulimie par exemple). Il s'adresse aux adultes consommateurs et à leur entourage.

L'équipe est composée de 6 personnes pour 5 ETP. Le centre est placé sous la responsabilité de l'infirmière coordinatrice (pour 0.5 ETP). Au niveau de l'accompagnement, il y a donc 1 secrétaire (1ETP), un médecin addictologue (0.5ETP), une psychologue (0.5ETP), le temps complémentaire d'infirmière pour 0.5ETP, une assistante socio-éducative (1ETP) et une diététicienne (1ETP).

L'orientation vers le centre peut s'effectuer dans le cadre d'une démarche personnelle, d'une orientation de partenaires ou encore dans le cadre d'une obligation de soins (alcoolémie routière, violences intrafamiliales sous alcool). Depuis juillet 2019, le centre est référent EAD du département (Ethylotest Anti Démarrage).

L'activité du centre s'effectue essentiellement par le biais de consultations individuelles, qui sont confidentielles et donc gratuites pour les usagers (une attestation de présence est réalisée pour les personnes en obligation de soins). Des activités de groupe existent également (atelier créatif, groupe de parole, présentation des associations néphalistes du territoire).

Des consultations avancées ont lieu sur Bruay, Lillers et Noeux. Le centre possède également une activité au sein de la maison d'arrêt de Béthune.

Les principaux orienteurs, hormis le consommateur lui-même, sont ses proches, le médecin traitant, ELSA (Equipe de Liaison de Soins en Addictologie) du CH Béthune et Lens, les autres services hospitaliers, les institutions et services sociaux, la justice pré ou post-sentencielle (ASEJ : Association Socio Educative et Judiciaire), SPIP (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation).

Les partenaires : partenariats formalisés : ASEJ, CSAPA ABCD, associations néphalistes, Clinique Anne d'Artois.

Le CSAPA travaille également en réseau avec :

- Des structures sociales ou médico-sociales : CCAS, MDS, CPAM, CAF, Centres sociaux, Bailleurs sociaux, CIDFF, CHRS, pensions de famille, foyers de vie, services tutélaires, SAVS, SAMO, ESAT, ...
- Des acteurs de l'addictologie : autres CSAPA, CAARUD, centres de cure, Post cure...

Quelques chiffres : Depuis 2015, on note ainsi une augmentation de presque 50% de la file active du CSAPA, + 49,82% de 2015 à 2019 très exactement et atteint 421 usagers en 2019. Le nombre de nouveaux usagers augmente de 83 personnes, soit 18% de plus entre 2015 et 2019. Les nouveaux sont au nombre de 207 pour 2019.

Des projets : développer le partenariat avec la clinique, Enfin, le CSAPA a participé activement au groupe de travail addictions dans le cadre du CLS initié par la CABBALR et a l'intention de s'inscrire dans les axes de développement envisagés.

• **Bilan exercice 2020 au 31/08/2020**

a. Section fonctionnement

Dépenses : 173 788 €

Recettes : 186 848 €

Résultat : 13 060 €

b. Section investissement

Amortissements : 2 145 €

**L'activité**

Situation et évolution de la file active à la date du 29 août de chaque année :

2016	2017	2018	2019	2020 (Pour info)
256	266	306	333	289

La file active (nombre d'usagers pris en charge) est encore en augmentation malgré :

- l'absence d'un membre de l'équipe à temps plein (compensé par un temps complémentaire à hauteur de 0.3)
- la formation CAFERUIS de l'infirmière coordinatrice (théorie et pratique, représentant 0.5 ETP d'octobre 2017 à juin 2019).

(Soit 2.8 ETP pour l'accompagnement des usagers au lieu de 4).

• **Hypothèses d'évolution**

a. Section fonctionnement

Dépenses : 318 095 €

Recettes : 322 005 €

Résultat : 3 910 €

b. Section investissement

Amortissements : 2 145 €

c. Recettes

Pas de visibilité sur l'acceptation par l'ARS de crédits non reconductibles en lien avec le contexte sanitaire lié au COVID-19 pour l'exercice 2020.

Baisse des recettes liées aux organismes extérieurs : stage pour les justiciables auprès de l'ASEJ et facturation relative au dispositif national. Mois Sans Tabac (opérations grand public non conseillées par Hauts de France Addictions pour 2020).

#### **Projets 2021**

Développement général ciblé sur la périnatalité (alcool, tabac et grossesse)

Rencontre d'un nouveau partenaire sanitaire en demande (projet possible nouveau partenariat)

#### **Finances**

Le CSAPA est financé par une Dotation Globale de Fonctionnement. Il n'y a donc pas d'autres recettes significatives et le centre ne peut donc pas envisager d'état prévisionnel de recettes et de dépenses pour les années à venir.

La DGF sera reconduite pour 2021. La demande de mesures nouvelles et de CNR de 2020 sera inscrite au BS 2021 en fonction de la réponse de l'ARS et afin de mener à bien les projets de développement envisagés en 2020.

Ce même contexte a modifié la réflexion sur le matériel informatique. Des ordinateurs portables ont été achetés avec une demande idoine de CNR remplaçant la demande initiale en mesure nouvelle de licences « Windows 10 » pour notre parc informatique.

D'autres mesures sont encore à l'étude et soumises à la décision de la nouvelle gouvernance du SIVOM puis à l'ARS.

#### **• Evolution des tarifs**

Base globale 2019 : 277 999 €

Base globale 2020 : 280 279 €



## E. Budgets annexes du SPASAD

BUDGET ANNEXE SSIAD	2017	2018	2019
RRF	1 378 756,78	1 409 338,58	1 348 716,90
DRF (Intérêts, Dot. Amort et déficit reporté)	1 356 677,74	1 442 190,31	1 308 507,42
Epargne brute	22 079,04	- 32 851,73	40 209,48
Intérêts de la dette (66)	-	-	-
Epargne de gestion courante	22 079,04	- 32 851,73	40 209,48
Annuité de la dette	-	-	-
Epargne nette	22 079,04	- 32 851,73	40 209,48
<i>Annuité / Rec réelles Fonctionnement</i>	0,00%	0,00%	0,00%
<i>Epargne brute / RRF</i>	1,60%	-2,33%	2,98%

BUDGET ANNEXE SAAD	2017	2018	2019
RRF	2 594 374,66	2 815 018,63	2 614 938,84
DRF (Intérêts, Dot. Amort et déficit reporté)	2 789 934,21	2 980 293,54	3 205 184,40
Epargne brute	- 195 559,55	- 165 274,91	- 590 245,56
Intérêts de la dette (66)	-	-	-
Epargne de gestion courante	- 195 559,55	- 165 274,91	- 590 245,56
Annuité de la dette	-	-	-
Epargne nette	- 195 559,55	- 165 274,91	- 590 245,56
<i>Annuité / Rec réelles Fonctionnement</i>	0,00%	0,00%	0,00%
<i>Epargne brute / RRF</i>	-7,54%	-5,87%	-22,57%

Les budget SAAD et SSIAD n'ont pas recours à l'emprunt.

« Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile »	
Orientations budgétaires de la compétence pour 2021	Référence : DOB 2021 540/560/550/580 Version : <i>initiale</i> Date création : 20/08/2020

Le pôle solidarité – Santé comprend :

- un service de maintien à domicile (SPASAD) situé sur Béthune;
- deux résidences autonomie, Sorbiers et Guynemer sur Béthune ;
- deux Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) Marie Curie sur Beuvry et Frédéric Degeorge sur Béthune;
- un Centre de Soins et d'Accompagnement de Prévention en Addictologie (CSAPA La Chrysalide) situé sur Béthune.
- Un crématorium à Vendin-lès-Béthune.

#### • Présentation des services

##### • Le Service Polyvalent d'Aide et Soins à Domicile

Un Contrat Pluriannuel d'Objectif et de Moyens (CPOM) signé en juin 2017 a permis au SSIAD, pôle soins et au SAAD pôle aide, d'entrer dans l'expérimentation SPASAD. En juin 2019 cette autorisation a été renouvelée pour 2 ans. La création du SPASAD permet de simplifier le parcours de l'usager, avec un accueil unique et d'améliorer sa prise en charge grâce à la coordination des deux services. Ainsi la qualité de la prise en charge est améliorée.

##### • Le pôle soins : *Historique*

Le Service de Soins Infirmiers à Domicile du SIVOM de la Communauté du Béthunois a été créé en juillet 1982, avec une autorisation de 20 places.

Le service a augmenté progressivement sa capacité :

- en juillet 1983 : autorisation pour une extension de 40 places
- en février 1990 : 70 places suite au rattachement du SSIAD périphérie à celui du CCAS de Béthune, et au transfert vers le SIVOM d Béthunois
- en juin 1993 : autorisation pour 77 places
- en novembre 2004 : autorisation pour 102 places
- en janvier 2017 : renouvellement de l'autorisation pour 15 ans

##### • *Missions*

Le pôle soins intervient, sur prescription médicale, pour le maintien de l'autonomie des personnes en situation de dépendance ayant fait le choix de rester à leur domicile. Il a pour mission notamment de contribuer à prévenir ou à différer l'entrée dans les services de long séjour ou dans un établissement d'hébergement pour personnes âgées

dépendantes et de faciliter le retour à domicile à la suite d'une hospitalisation. Ce service est financé par l'Agence Régionale de Santé. Aucune participation financière n'est demandée à l'utilisateur.

Le pôle soins a pour objectif d'apporter :

Des soins de base d'hygiène corporelle et de confort réalisés 7j/7 par des aides-soignants diplômés salariés du SIVOM travaillant sur la responsabilité de l'infirmière coordinatrice du service.

Des soins infirmiers techniques si nécessaire (pansements, piqûres...) sont réalisés par l'infirmier libéral au libre choix du patient.

- *Le territoire d'intervention*

Le pôle soins intervient au domicile du patient sur un territoire défini par l'Agence Régionale de Santé. Les communes d'intervention sont : Annezin, Hinges Béthune, Labourse, Beuvry, Noeux les Mines, Chocques, Oblinghem, Drouvin-le-Marais, Saily-Labourse, Essars, Vaudricourt, Fouquereuil, Vendin, Fouquières, Verquigneul, Gosnay, Verquin. Soit 18 communes, sur les 24 adhérentes au SIVOM

- *Le pôle aide : Les missions*

Le pôle aide est un service qui s'adresse à toutes les personnes en situation de perte d'autonomie ou en situation de handicap. Il est financé par le Conseil Départemental, la CARSAT et autres caisses de retraites et mutuelles.

Il accompagne les personnes dans l'accomplissement de certaines tâches de la vie courante.

Plusieurs services d'intervention à domicile sont proposés :

- **L'aide au ménage** : l'aide-ménagère est en charge de l'entretien du lieu d'habitation de la personne accompagnée.
- **L'auxiliaire de vie** : Cette personne est chargée d'aider la personne dans les actes de la vie quotidienne comme l'aide à la toilette, l'aide au repas, le change, le lever/coucher, l'aide à l'habillage, l'aide à la mobilité au domicile.
- **L'aide aux courses** : Une personne se charge d'effectuer les courses. Il est possible au bénéficiaire de l'accompagner.

Le tarif pour une heure d'intervention, dans le cadre d'une prise en charge de la part du Conseil Départemental est de 22.90 €.

Concernant la CARSAT et autres caisses, mutuelles : le tarif horaire est de 21 € pour 2020 selon les tarifs CNAV.

Une facturation, est donc, établi par mois pour chaque usager et chaque organisme selon la prise en charge.

En complément, le service propose le **service dit « mandataire »**

**L'utilisateur est l'employeur direct de l'aide à domicile**, avec lequel il est lié par un contrat de travail.

L'employeur applique la convention collective des salariés du particulier employeur.

Le service mandataire apporte un accompagnement administratif qui allège le rôle de l'employeur et à un rôle de conseil (licenciement, fin de contrat).

Le service mandataire propose les aides :

- d'une aide-ménagère (pour les personnes dont les revenus ne permettent pas l'aide financière)
- d'une garde malade expérimentée de 7h à 21h chargée d'accompagner l'utilisateur dans les gestes de la vie quotidienne en préservant le bien-être, le confort ainsi que la sécurité (une aide financière est possible par la caisse de retraite sur présentation des justificatifs des frais).
- Et d'un jardinier.

Le service de jardinage à domicile :

Deux personnes travaillent au domicile des usagers pour réaliser la tonte des pelouses, la taille des haies, l'entretien des plates-bandes ou du potager.

Les tarifs, de ces prestations en mandataire, sont fixés, par délibération chaque année, dans le respect du salaire minimum prévu par la convention collective des salariés du particulier employeur.

En sus de ce tarif, des frais de gestion doivent être versés au service mandataire pour l'aide administrative apportée (Contrats, états des bulletins de paye, déclarations URSSAF, IRCEM prévoyance, prélèvements à la source).

Les frais de gestion s'élèvent au maximum à 20% de la masse salariale brute selon un barème dégressif.

## • Bilan exercice 2020

### a. Section fonctionnement

#### Activité

##### **Pôle aide**

Le vote du budget 2020 a été estimé sur une activité annuelle de 116 500 heures.

Nombre d'heures réalisées au 31 juillet 2020 : 61 374 h. En 2019, nous étions à 66 723 h.

Cet écart s'explique, en partie, avec la perte d'heures dû à la crise sanitaire. En effet, certains bénéficiaires ont interrompu les interventions et les interventions des aides ménagères ont été stoppées par les autorités afin de limiter les contacts non indispensables.

##### **Pôle soins**

Taux d'occupation au 31 juillet 2020 : 97.71 %

Projection : 100 %

Depuis le début de l'année, le SPASAD a réalisé 61 entrées et accompagné 627 usagers.

Service mandataire

**Garde et EFAM**

Au 31 juillet 2020, l'activité est de 2 600 heures pour 12 employeurs. En projection, l'activité pour l'année 2020 est estimée à 4 500 heures. Soit une activité en baisse de 26 % comparativement à 2019.

**Jardinage**

Au 31 juillet 2020, l'activité est de 682 heures pour 28 employeurs. En projection, l'activité pour l'année 2020 est estimée à 1 280 heures. Soit une activité en baisse de 13 % comparativement à 2019.

Bilan des projets

L'année 2020 est marquée par un travail sur la résorption de l'emploi précaire qui impacte directement les dépenses de personnel. En effet, la hausse de ces dépenses est prévue en lien avec la mise en place des contrats de travail pour lesquels le service ne peut bénéficier d'exonération de charges. La titularisation des agents permettra l'exonération des charges patronales et viendra atténuer le déficit.

Dans le cadre de la mutualisation de l'aide et du soin, le logiciel métier commun acquis en 2019 a permis d'assurer une meilleure qualité d'accompagnement des usagers dans le cadre du SPASAD.

Dans le cadre des actions de prévention, axes spécifiques au développement des SPASAD, le service a poursuivi les ateliers de stimulation cognitive à domicile. Ces temps individuels sont assurés par des assistants de soin en gérontologie qui ont été formés par le biais du SIVOM.

Fin 2019, Le service a recruté un ergothérapeute afin mettre en place des plans d'accompagnement en ergothérapie pour préserver l'autonomie des usagers accompagnés.

Un accompagnement financier pour la prévention a de nouveau été octroyé par la conférence des financeurs à hauteur de 24 420 € pour l'année 2020/2021.

Le service poursuit son engagement de prévention et met en place, en complément, un accompagnement des usagers par une socio-esthéticienne et une sophrologue à partir de septembre 2020.

Une convention renouvelant la subvention de 4000 € pour le fonctionnement de la halte répit a été signée avec le Conseil Départemental. En raison de la crise, ce service a été interrompu depuis mars 2020.

Pour la fin d'année, le service révisé le taux d'emploi des agents titulaires actuels du pôle aide à 112 h au lieu de 85h.

L'évaluation interne, débutée fin 2019, est en cours de finalisation. L'évaluation externe aura donc lieu en 2021.

**PERIODE COVID 19**

En raison de l'épidémie COVID -19 en mars 2020, le SPASAD a dû intensifier les mesures de protection pour les agents et les bénéficiaires, engendrant des dépenses supplémentaires en matériels (achat de masques, gants, solution hydro alcoolique et savon).

Le personnel a su s'adapter à la situation et on rassurer les usagers à domicile. Nous les remercions pour leurs engagements.

Achats EPI au 31/07/2020

**Pôle aide**

4 102.93 € ttc

**Pôle soins**

3 110.64 € ttc

Ces dépenses ont été déclarées aux autorités de financement et devraient nous être remboursées.

Perte en heures

**Pôle aide**

Pour la période du 16/03/2020 au 10/05/2020, nous avons perdu au total 4205 heures d'aide-ménagère, 872.75 heures d'auxiliaire de vie et 35.75 heures de courses soit **au total 5113.50 h**.

Néanmoins, le conseil départemental nous a octroyé une dotation globale mensuelle de **141 202 € à partir de mars jusque juillet**. Cette dotation a été calculée sur la base des activités d'octobre et de novembre 2019. Cela va permettre de limiter ainsi la perte financière pour le service.

**Pôle soins**

Pour la période du 16 mars au 18 mai 2020 : le SSIAD a eu **105 interventions en moins chez 3 patients**.

Jusqu'à aujourd'hui, aucun cas positif n'a été répertorié au sein des usagers.

Nous avons fait face à des difficultés d'approvisionnement en masques en début de période COVID ainsi que pour les gants en rupture chez nos fournisseurs habituels.

b. Section investissement

Le service n'a effectué aucun investissement en 2020

• **Hypothèses d'évolution**

a. Section fonctionnement

**Pôle aide**

Le service maintient l'objectif des 116 500 heures pour les années à venir.

Un audit mené par l'ARACT en lien avec le Conseil Départemental a été réalisé, fin d'année 2019, afin d'analyser et comprendre les raisons de l'absentéisme. Il met en lumière un taux de 8% d'absentéisme, relativement bas comparé aux autres services d'aide à domicile du territoire.

Le rapport de l'audit va permettre au service de mettre en place un plan d'action adapté. Le service s'attèle d'ores et déjà à travailler sur la Qualité de Vie au Travail des professionnels.

L'acquisition d'un nouveau logiciel métier a permis la mutualisation de l'astreinte.

**Pôle Soins**

Le service maintient l'objectif d'un taux de remplissage à 100 % pour les années à venir.

L'expérimentation du SPASAD intégré nouvelle génération est reconduite pour 2 ans.

b. Section investissement

En termes d'investissement, le pôle prévoit l'acquisition de mobilier (bureaux.)

c. Recettes

**Pôle aide**

Dans le cadre du CPOM, le service a un tarif socle fixé jusque 2022 à 22€90 pour les usagers relevant du Conseil Départemental soit 80 % de l'activité du service. Le tarif CNAV est lui, revalorisé chaque année. A ce jour il est de 21€.

**Pôle soins**

Les recettes sont en lien avec la dotation de soins accordé par l'ARS. La dotation accordée est de 1 282 933 € soit une baisse de 1.4 % par rapport à 2019.

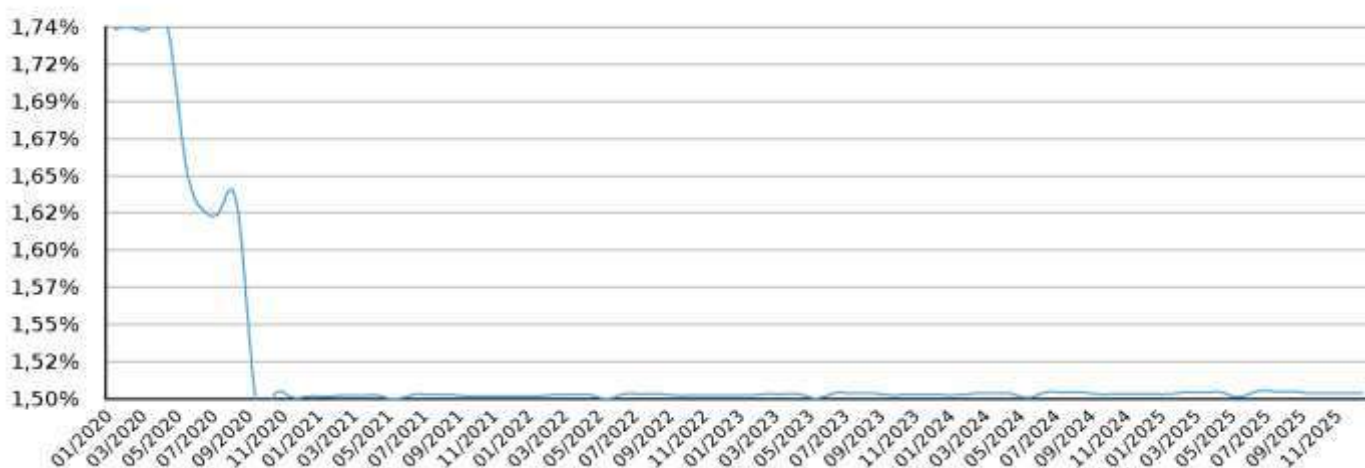
## F. Budgets annexes des EHPAD

BUDGET ANNEXE EHPAD DEGEORGE	2017	2018	2019
RRF	5 027 714,15	5 134 232,73	5 079 686,01
DRF (Intérêts, Dot. Amort et déficit reporté)	4 650 881,02	4 838 677,53	4 930 370,58
<b>Epargne brute</b>	<b>376 833,13</b>	<b>295 555,20</b>	<b>149 315,43</b>
Intérêts de la dette (66)	71 746,99	68 423,05	65 292,71
<b>Epargne de gestion courante</b>	<b>305 086,14</b>	<b>227 132,15</b>	<b>84 022,72</b>
Annuité de la dette	362 321,60	249 341,49	246 262,85
<b>Epargne nette</b>	<b>14 511,53</b>	<b>46 213,71</b>	<b>- 96 947,42</b>
<i>Annuité / Rec réelles Fonctionnement</i>	7,21%	4,86%	4,85%
<i>Epargne brute / RRF</i>	7,50%	5,76%	2,94%

### Synthèse de votre dette au 01/01/2021

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx,Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
3 383 268.85 €	1,50 %	18 ans et 4 mois	9 ans et 8 mois	7

### Evolution annuelle du taux moyen (en %)



### Dette par type de risque

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	49 841.25 €	1,47 %	1,00 %
Variable	0.00 €	0,00 %	0,00 %
Livret A	3 333 427.60 €	98,53 %	1,51 %
<b>Ensemble des risques</b>	<b>3 383 268.85 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>1,50 %</b>

### Dette par année

	2021	2022	2023	2024	2025	2030
Encours moyen	3 291 925 €	3 110 801 €	2 929 624 €	2 748 627 €	2 567 106 €	1 665 173 €
Capital payé sur la période	181 075 €	181 128 €	181 182 €	181 236 €	181 291 €	175 755 €
Intérêts payés sur la période	50 671 €	* 47 970 €	* 45 268 €	* 42 566 €	* 39 863 €	* 28 093 €
Taux moyen sur la période	1,49 %	1,49 %	1,50 %	1,50 %	1,50 %	1,65 %

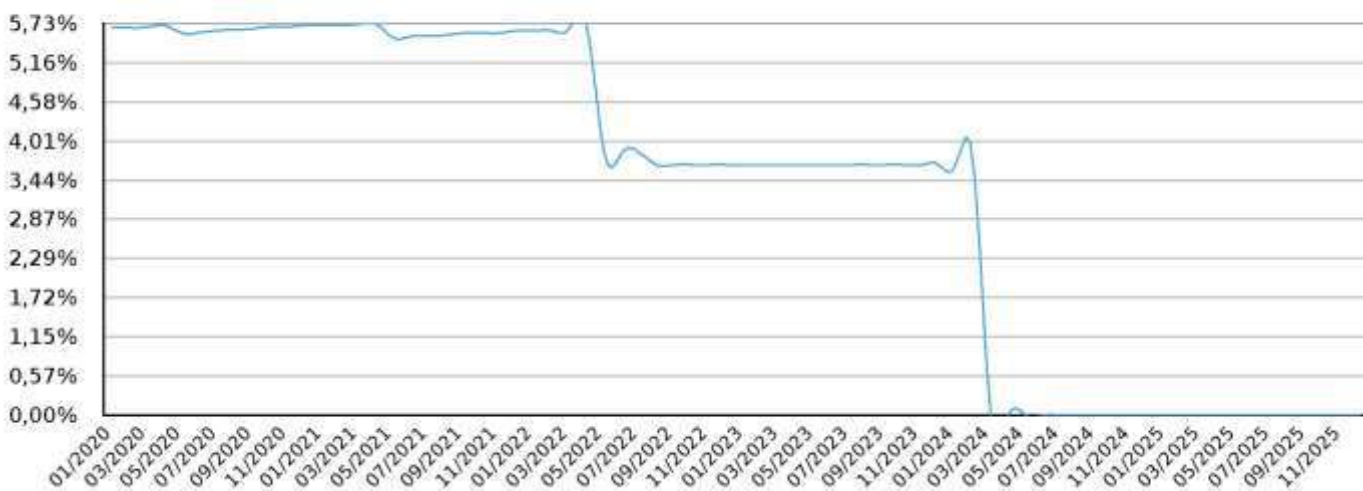


BUDGET ANNEXE EHPAD CURIE	2017	2018	2019
RRF	2 525 964,48	2 611 216,05	2 650 683,32
DRF (Intérêts, Dot. Amort et déficit reporté)	2 511 427,83	2 574 949,92	2 663 871,31
Epargne brute	14 536,65	36 266,13	- 13 187,99
Intérêts de la dette (66)	34 018,61	27 892,68	21 683,87
Epargne de gestion courante	- 19 481,96	8 373,45	- 34 871,86
Annuité de la dette	165 148,66	160 746,85	131 664,04
Epargne nette	- 150 612,01	- 124 480,72	- 144 852,03
Annuité / Rec réelles Fonctionnement	6,54%	6,16%	4,97%
Epargne brute / RRF	0,58%	1,39%	-0,50%

## Synthèse de votre dette au 01/01/2021

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx,Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
192 654.14 €	5,71 %	1 an et 6 mois	1 an et 3 mois	3

### Evolution annuelle du taux moyen (en %)



## Dette par type de risque

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	192 654.14 €	100,00 %	5,71 %
Variable	0.00 €	0,00 %	0,00 %
<b>Ensemble des risques</b>	<b>192 654.14 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>5,71 %</b>

## Dette par année

	2021	2022	2023	2024	2025	2030
Encours moyen	133 095 €	40 587 €	5 012 €	229 €	0 €	0 €
Capital payé sur la période	91 358 €	93 071 €	6 580 €	1 645 €	-	-
Intérêts payés sur la période	10 906 €	5 608 €	208 €	15 €	-	-
Taux moyen sur la période	5,65 %	5,34 %	3,63 %	3,61 %	-	-

<i>Objet : compétence « EHPAD Frédéric Degeorge et Marie Curie »</i>	
<i>Orientations budgétaires de la compétence pour 2021</i>	Référence : DOB-2020/301 Version : <i>initiale</i> Date création : 22/07/2019

• **Présentation**

Les EHPAD DU SIVOM de La Communauté du Béthunois accueillent des personnes de plus de 60 ans, valides ou dépendantes. Les établissements s'engagent à développer un accompagnement de qualité afin de répondre au mieux aux besoins des seniors. Les EHPAD sont habilités en totalité à l'Aide Sociale et les couples peuvent également y être accueillis.

**L'EHPAD Frédéric DEGEORGE** a ouvert ses portes en février 1992. Avec une capacité d'accueil de 117 lits depuis le 14 novembre 2013, date de fin des travaux d'extension-réhabilitation.

La structure dispose d'une Unité de Vie Alzheimer de 15 lits, destinée à accueillir des personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer ou de pathologies apparentées, ainsi que d'une place d'accueil d'urgence, à titre expérimental, destinée aux Personnes Âgées de plus de 60 ans, en situation d'urgence sociale.

**L'EHPAD Marie CURIE** a ouvert ses portes le 3 novembre 1997. C'est un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes d'une capacité de 60 lits. Cet établissement dispose d'une Unité de Vie Alzheimer de 12 lits, destinée à accueillir des personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer ou de pathologies apparentées.

Les points positifs de nos EHPADS :

- Chambre individuelle conforme/ Capacité à accueillir des couples
- Outils d'expression et de participation des usagers (journal interne, CVS, boîte à idées)
- Existence d'une UVA
- Astreinte 7j/7 IDE, technique et administrative
- Personnels qualifiés
- Présence d'un psychologue et d'un médecin coordinateur
- Animations diverses et partenaires variés
- Prestation de blanchisserie incluse
- Possibilité pour les familles de venir manger avec leurs proches
- WIFI disponible pour les résidents et visiteurs
- EHPAD DEGEORGE : Poursuite du dispositif d'accueil d'urgence en 2018 permettant d'accompagner les personnes âgées en difficultés et soulager les aidants.
- Implication de nombreux bénévoles
- Les chambres sont rénovées avant chaque entrée

• **Bilan exercice 2020 au 31/08/2020**

a. Section fonctionnement

La crise de COVID19 a considérablement impacté les taux d'occupation des EHPAD. Cependant, un plan de reprise progressif et des protocoles adaptés nous ont permis d'amorcer en douceur une reprise d'activité.

Depuis le 01/01/2020, le taux d'occupation moyen de l'EHPAD Marie Curie est de 90,61%. Cependant avec les 11 entrées réalisées du 24/06 au 03/09, 100 % des lits (60) sont de nouveau occupés à ce jour.

Pour l'EHPAD Frédéric DEGEORGE, le taux d'occupation moyen depuis janvier est de 87,47 % (des chambres doubles difficiles à occuper, un turn-over très important de résidents le tout combiné à un manque de demande d'admission). 10 entrées ont été réalisées depuis le 18/05.

On note une recrudescence des demandes d'admission et une reprise d'activité avérée.

Concernant le CPOM, la démarche initiée début d'année a été reportée par le COVID et sera donc relancée.

Dans ce contexte de crise sanitaire, quelques projets ont/seront néanmoins menés à terme cette année :

- la modernisation de notre communication : serveur vocal interactif pour le standard (Marie CURIE), appels Visio entre familles et résidents grâce aux 10 tablettes offertes en don COVID par la fondation des hôpitaux de Paris.
- Sécurité au travail : achat de téléphone PTI pour les agents de nuit et l'agent technique (Marie CURIE), sécurisation des fenêtres du RDC.
- Développement durable : isolation des combles à 0 € en juillet 2020 pour l'EHPAD Marie CURIE (montant des travaux 30 408,80 €), des travaux d'isolation seront également réalisés sur l'EHPAD Frédéric DEGEORGE avant fin d'année (montant estimatif des travaux 9900 €).  
Fournitures à 0 € de pommeaux de douche avec régulateur de pression et mousseur pour robinet pour les 2 EHPAD.
- Recherche de solution adaptée à la distribution des repas en chambre : obtention d'une subvention de 5000 € allouée par le crédit agricole dans le cadre du COVID, pour l'achat de matériel (Marie CURIE).
- Migration du logiciel métier (TITAN V4) vers une version permettant d'améliorer les conditions de travail des équipes.
- Présentation des résultats de l'audit organisationnel à l'ensemble du personnel en Janvier, avec mise en route des groupes de travail courant du dernier trimestre 2020.

#### b. Section investissement

- Renouvellement effectué du matériel vétuste (table à repasser pour l'EHPAD Degeorge et 2 lève-personnes pour l'EHPAD Curie)
- Engagement réalisé pour faire évoluer la solution de téléphonie à Marie CURIE.
- Programmation du renouvellement du matériel médical et mise aux normes des équipements de blanchisserie, poursuite de l'installation de LED dans les lieux collectifs et chambres des résidents à l'EHPAD Curie, rénovation du jardin de l'UVA et sécurisation de la porte d'accès de l'UVA d'ici la fin de l'année 2020
- Retard sur la programmation des travaux de mise aux normes des systèmes de détection incendie, et travaux de remise aux normes PMR selon les engagements pris dans l'agenda d'accessibilité ainsi que sur l'innovation (tablettes)
- Report des travaux dans le cadre de la mise en place du Projet d'Etablissement 2016-2020 sur l'année 2021 (modernisation des réseaux d'eau chaude et d'eau froide, vidéosurveillance...).

#### • Hypothèses d'évolution

##### a. Section fonctionnement

Les projets suivants seront menés en 2021 :

- Développer le lien social et développer le service au travers de nouvelles technologies (prélèvement automatique, dématérialisation, tablettes connectées pour le personnel ...)
- Développer le « manger main » au sein de nos établissements
- Installation d'un composteur à déchets (EHPAD Marie CURIE)
- Développement de nouveaux partenariats d'animation

b. Section investissement

En lien avec les objectifs généraux communs des EHPAD :

- Réaliser des travaux de mise aux normes des systèmes de détection incendie, de modernisation des réseaux d'eau chaude et d'eau froide, et adapter les bâtiments aux normes PMR.
- Installer un système de vidéo-surveillance en partenariat avec le service électrique du SIVOM.
- Acquérir un groupe électrogène comme indiqué dans les normes de sécurité des EHPAD.
- Amélioration des conditions de travail pour les collaborateurs via la modernisation des outils informatiques.

c. Recettes

L'activité prévisionnelle retenue en 2020 sera reconduite en 2021 avec un taux d'occupation prévisionnel à atteindre de 98 % (41 850 jours) pour l'EHPAD Degeorge et de 99 % (21 680 jours) pour l'EHPAD Curie.

Le forfait global de soins des EHPAD a été reconduit pour 2021 par décision tarifaire, un financement complémentaire de 45 500.63 € est accordé au titre de l'astreinte mutualisée pour l'EHPAD Degeorge.

• **Evolution des tarifs**

La contrainte budgétaire imposée par les autorités tarifaires (ARS- Conseil Départemental) reste forte avec une

- Non revalorisation du tarif hébergement malgré une inflation positive
- Convergence tarifaire de la dépendance vers une valeur cible inférieure
- Résorption des écarts de la dotation soin.

Une minoration de la dotation globale dépendance liée au taux d'occupation inférieur au seuil de 95% pour Degeorge sera attendue en 2021.

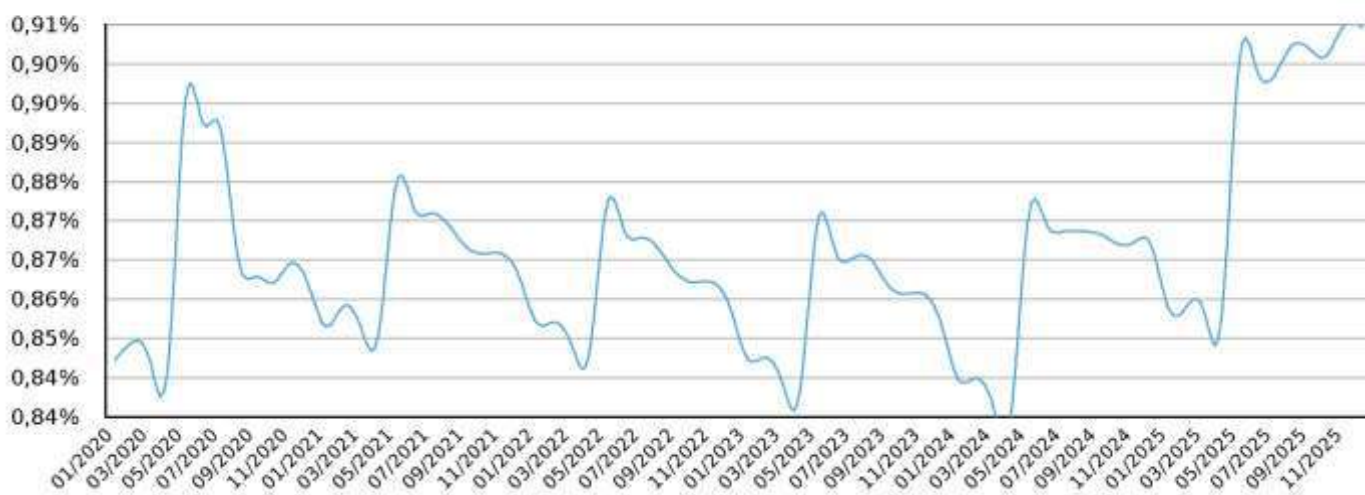
## G. Budget annexe du Crématorium

BUDGET ANNEXE CREMATORIUM	2017	2018	2019
RRF	406 611,68	739 759,86	704 754,85
DRF (Intérêts, Dot. Amort et déficit reporté)	408 614,61	466 289,15	591 068,34
Epargne brute	- 2 002,93	273 470,71	113 686,51
Intérêts de la dette (66)	12 267,16	24 889,55	23 534,98
Epargne de gestion courante	- 14 270,09	248 581,16	90 151,53
Annuité de la dette	127 345,49	235 297,11	236 609,52
Epargne nette	- 129 348,42	38 173,60	- 122 923,01
Annuité / Rec réelles Fonctionnement	31,32%	31,81%	33,57%
Epargne brute / RRF	-0,49%	36,97%	16,13%

### Synthèse de votre dette au 01/01/2021

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx,Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
2 256 497.80 €	0,85 %	12 ans et 7 mois	6 ans et 7 mois	8

#### Evolution annuelle du taux moyen (en %)



### Dettes par type de risque

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	1 554 890.83 €	68,91 %	1,24 %
Variable	701 606.97 €	31,09 %	0,00 %
<b>Ensemble des risques</b>	<b>2 256 497.80 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>0,85 %</b>

### Dettes par année

	2021	2022	2023	2024	2025	2030
Encours moyen	2 150 156 €	1 965 247 €	1 781 449 €	1 598 417 €	1 419 465 €	533 945 €
Capital payé sur la période	198 920 €	182 108 €	184 187 €	178 821 €	179 474 €	103 593 €
Intérêts payés sur la période	* 18 654 €	* 16 981 €	* 15 308 €	* 13 770 €	* 12 592 €	6 614 €
Taux moyen sur la période	0,86 %	0,86 %	0,85 %	0,86 %	0,88 %	1,23 %

<i>Objet : compétence « Crématorium »</i>	
<i>Orientations budgétaires de la compétence pour 2021</i>	Référence : DOB-2020/301 Version : <i>initiale</i> Date création : 22/07/2019

#### • Présentation

Le Crématorium a été créé en 2000 pour répondre à l'évolution des mentalités et des mœurs de notre société. Sa conception correspond pleinement à la demande des familles et contribue à les accompagner dans leur deuil.

Le crématorium est structuré en trois parties :

Une partie publique comprenant les salons d'attente et le hall d'accueil. L'aménagement de cette zone a fait l'objet d'une grande attention : sa géométrie et sa fonctionnalité ont été particulièrement étudiées afin de renseigner et d'orienter les familles dans les meilleures conditions.

La partie réservée aux cérémonies en fait un lieu neutre, accueillant et solennel où toutes les familles, sans distinction sociale ou religieuse, peuvent se recueillir.

Depuis le 1er août 2017 une salle de cérémonie plus intimiste a été créée, avec une capacité de 30 personnes au maximum, contre 180 pour la grande salle.

Enfin, une partie technique, située en retrait.

#### • Bilan exercice 2020 au 31/08/2020

##### a. Section fonctionnement

Depuis cet été, suite à la période COVID nous avons agencé la salle de cérémonie afin de pouvoir accueillir jusqu'à 50 personnes assises. La sonorisation extérieure permet à tous de suivre la cérémonie. Nous avons mis en place les préparations d'hommages à distance avec les familles. Nous correspondons par téléphone et par mail. Ce procédé satisfait professionnels, agents et usagers et permet surtout de protéger les agents en évitant de multiplier les contacts extérieurs.

Au 31 août 2020, 905 crémations ont été réalisées.

##### b. Section investissement

Le remplacement de la chaudière domestique est en cours.

#### • Hypothèses d'évolution

##### a. Section fonctionnement

Suite à une réorganisation, le crématorium a intégré le Pôle Solidarité Santé depuis le 01/09/2020. Différents projets vous seront présentés lors d'une prochaine commission.

##### b. Section investissement

Le bâtiment du crématorium nécessite nombre de réparations laissées en suspens pendant les travaux sur les fours ainsi que durant ce début d'année particulier. Suite à l'intégration du crématorium au Pôle Solidarité Santé, le service bénéficiera de sa section technique.

c. Recettes

La crise sanitaire et les difficultés techniques ont remis en question l'organisation et nous envisageons l'ouverture effective de nouveaux créneaux horaires pour les crémations.

Le coût moyen d'une crémation pour un adulte est égal à 604 euros.

- **Evolution des tarifs**

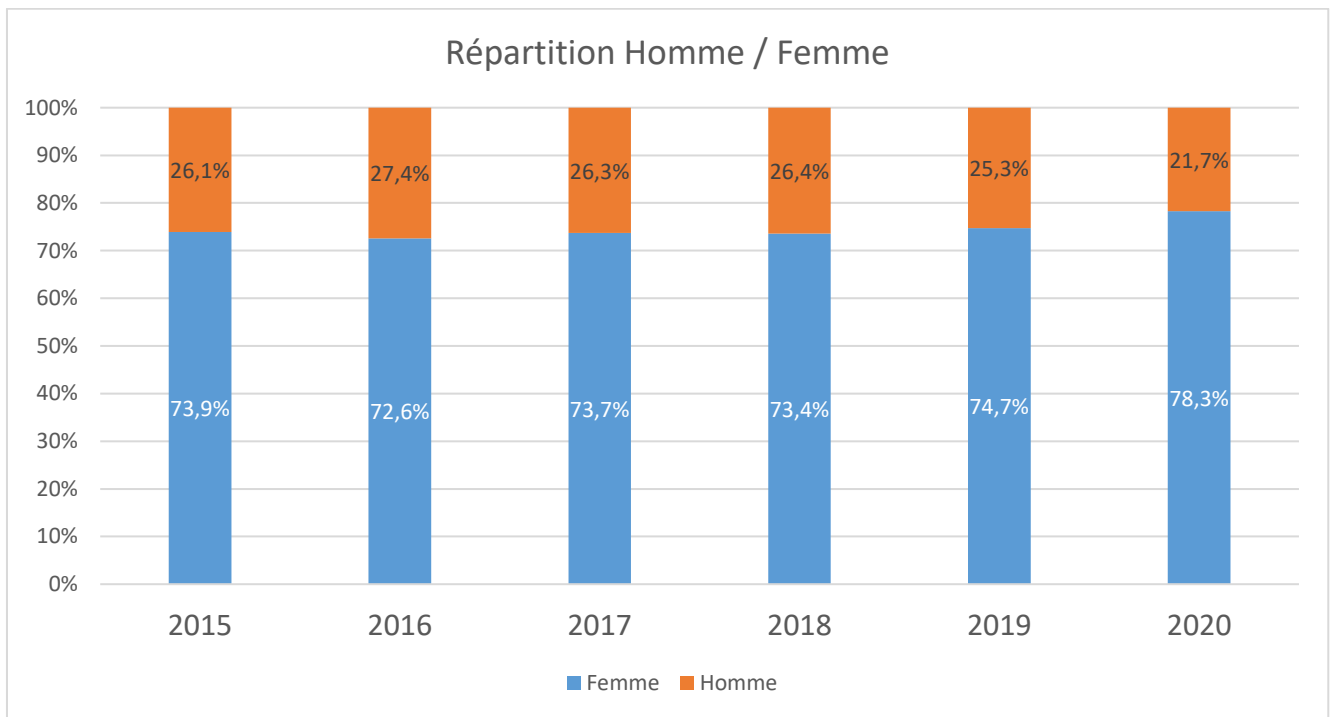
Le maintien des tarifs est prévu pour 2021.

## VI. STRUCTURE DES EFFECTIFS

Les données ci-après, relatives à l'exercice 2020, sont arrêtées au 31/08/2020

### A. Répartition Homme / Femme

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Femme	73,9%	72,6%	73,7%	73,4%	74,7%	78,3%
Homme	26,1%	27,4%	26,3%	26,4%	25,3%	21,7%

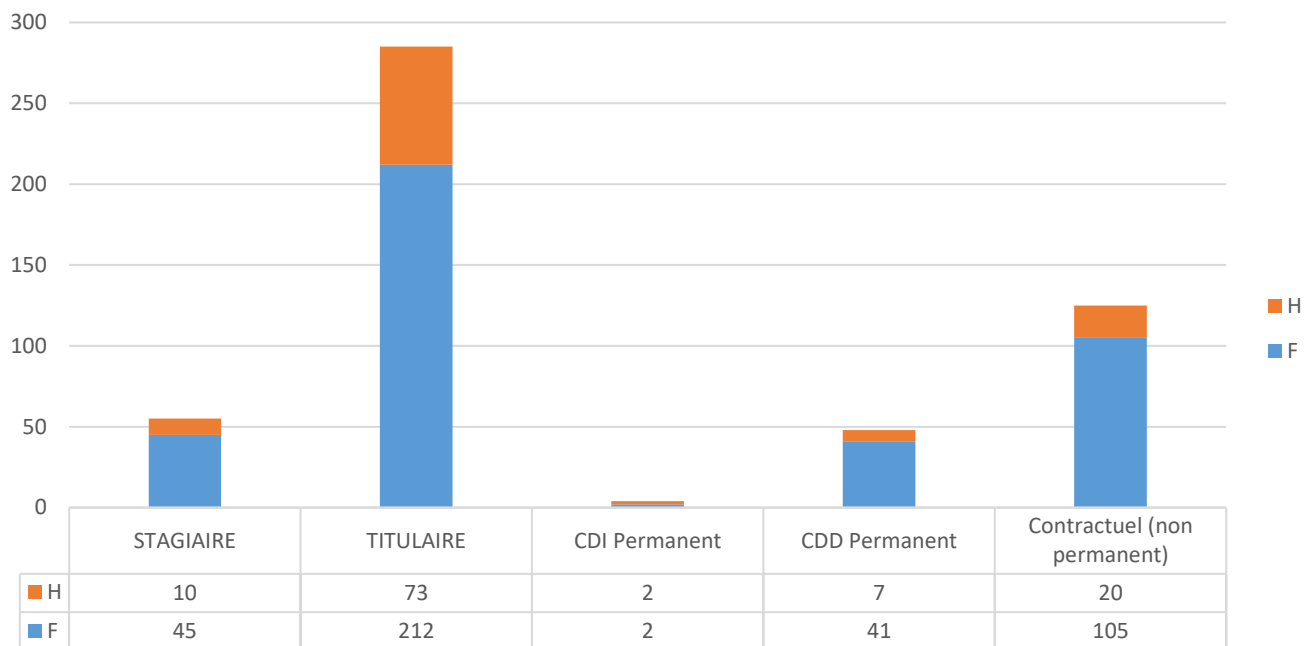


### B. Répartition par statut et par sexe

	F	H	Total général
<b>STAGIAIRE</b>	<b>45</b>	<b>10</b>	<b>55</b>
<b>TITULAIRE</b>	<b>212</b>	<b>73</b>	<b>285</b>
<b>CDI Permanent</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>4</b>
<b>CDD Permanent</b>	<b>41</b>	<b>7</b>	<b>48</b>
<b>Contractuel (non permanent)</b>	<b>105</b>	<b>20</b>	<b>125</b>
> Dont ASA	1	3	4
> Dont ATA	1	3	4
> Dont Remplacement	71	9	80
> Dont Horaires	32	5	37
<b>Totaux</b>	<b>405</b>	<b>112</b>	<b>517</b>



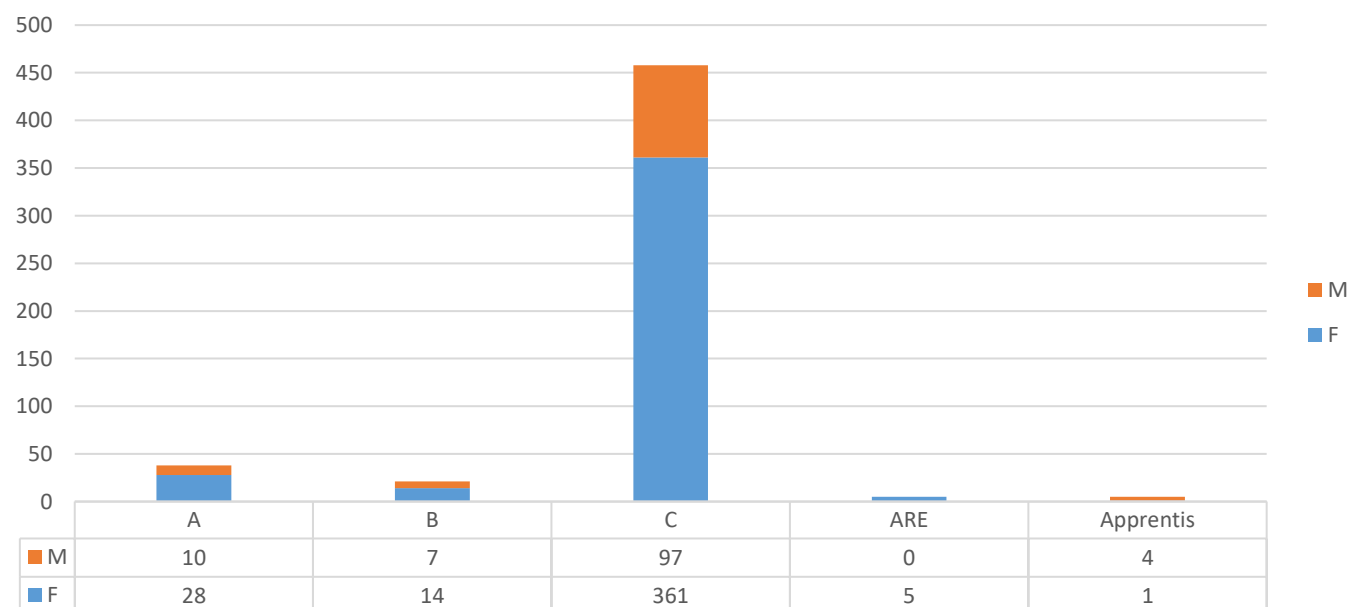
### Répartition Homme / Femme par statut professionnel



### C. Répartition par catégorie et par sexe

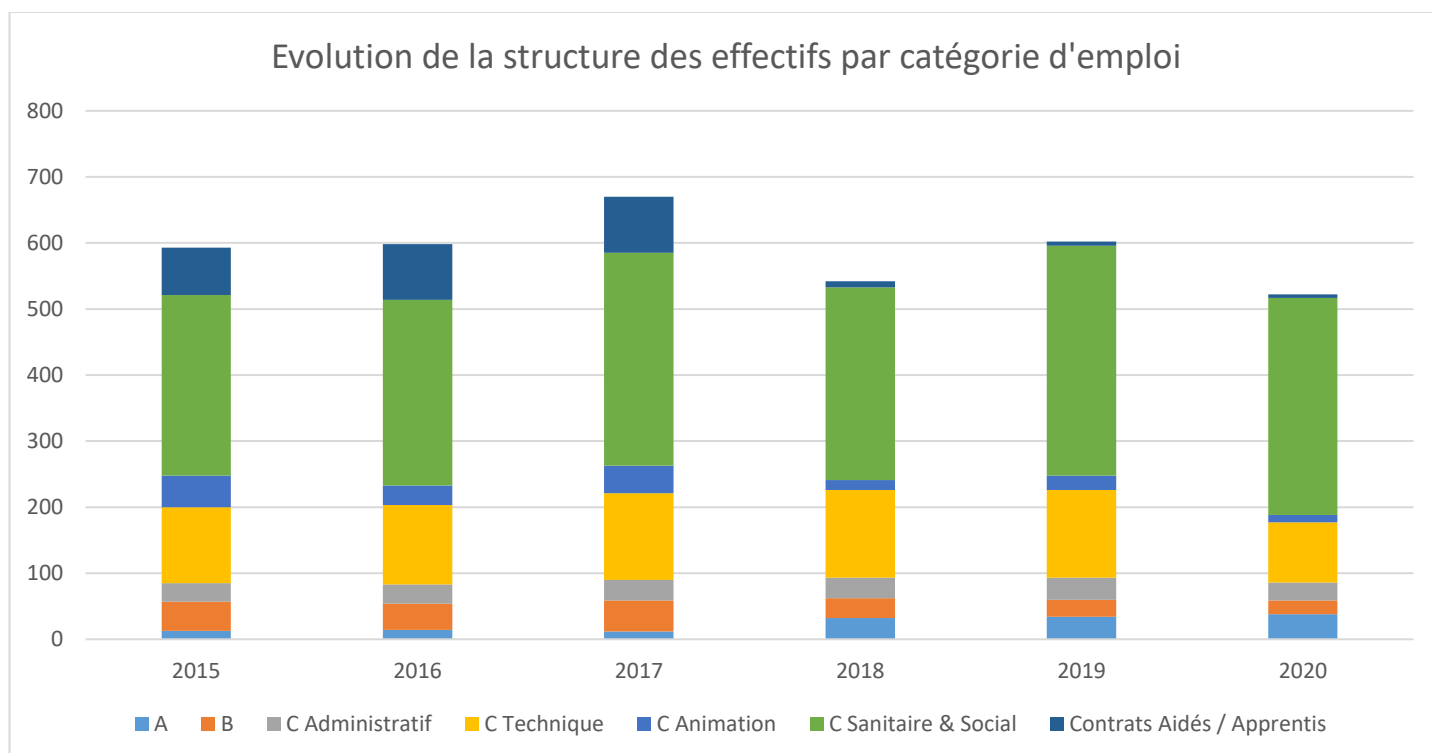
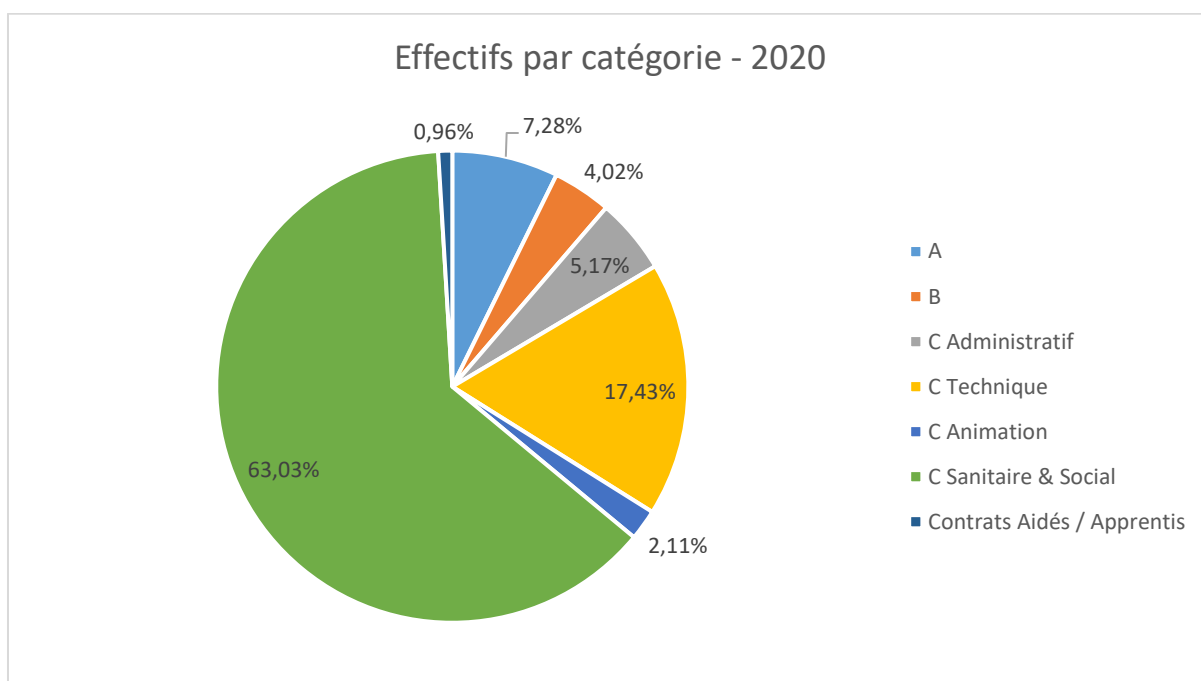
		F	M	Total général
Agents Fonctionnaires et Contractuels	A	28	10	38
	B	14	7	21
	C	361	97	458
Autres agents rémunérés	ARE	5	0	5
	Apprentis	1	4	5
<b>Totaux</b>		<b>409</b>	<b>118</b>	<b>527</b>

### Répartition Homme / Femme par catégorie



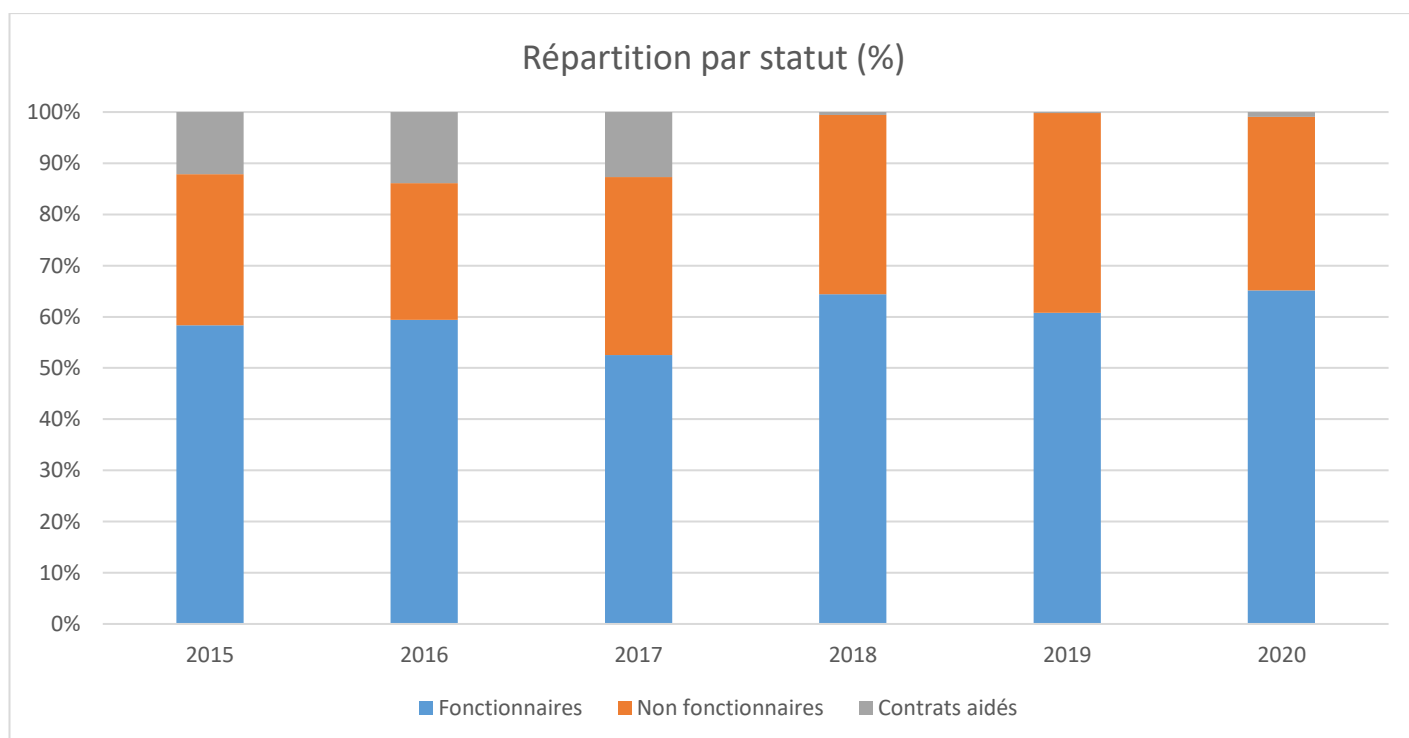
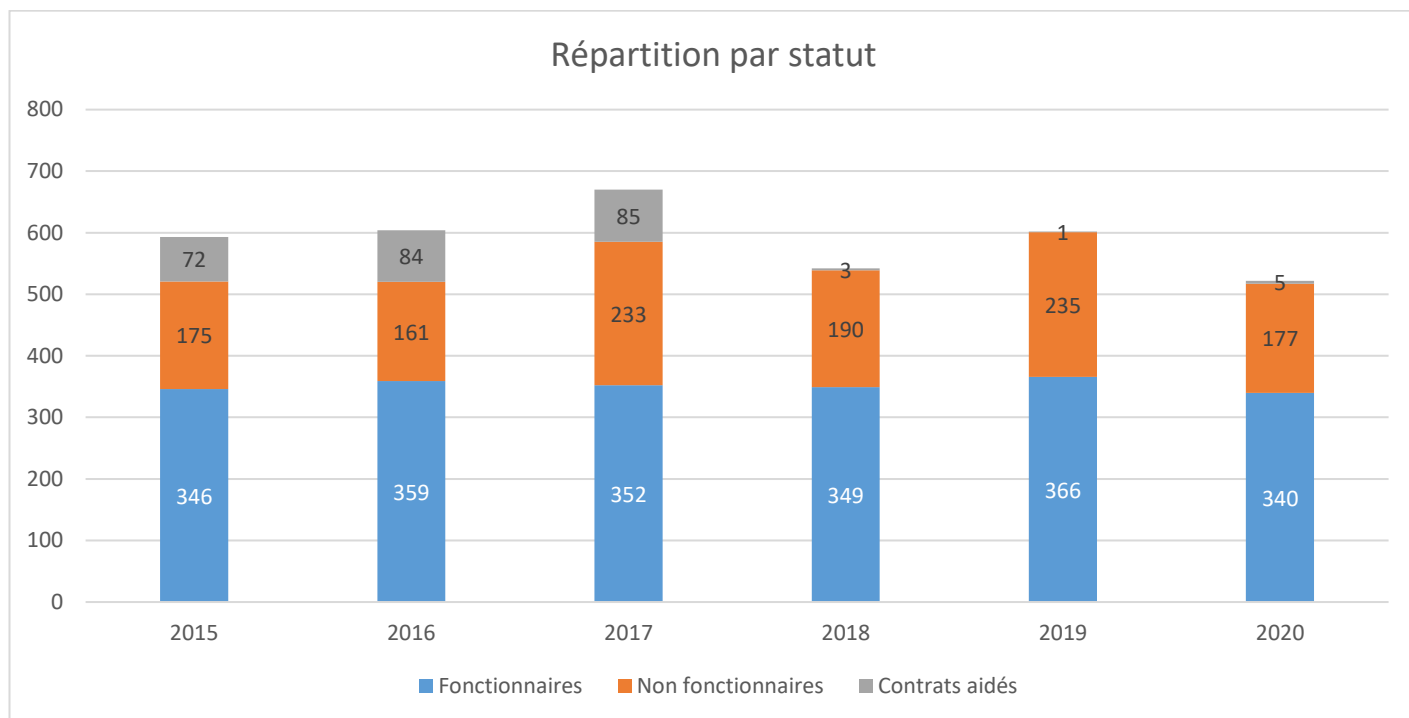
## D. Structure de l'effectif par catégorie d'emploi

Catégorie d'emploi	2015	2016	2017	2018	2019	2020
A	2,19%	2,34%	1,79%	5,90%	5,65%	7,28%
B	7,42%	6,69%	7,01%	5,54%	4,32%	4,02%
C Administratif	4,72%	4,85%	4,63%	5,72%	5,48%	5,17%
C Technique	19,39%	20,07%	19,55%	24,54%	22,09%	17,43%
C Animation	8,09%	5,02%	6,27%	2,77%	3,65%	2,11%
C Sanitaire & Social	46,04%	46,99%	48,06%	53,87%	57,81%	63,03%
Contrats Aidés / Apprentis	12,14%	14,05%	12,69%	1,66%	1,00%	0,96%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>



## E. Structure de l'effectif par statut

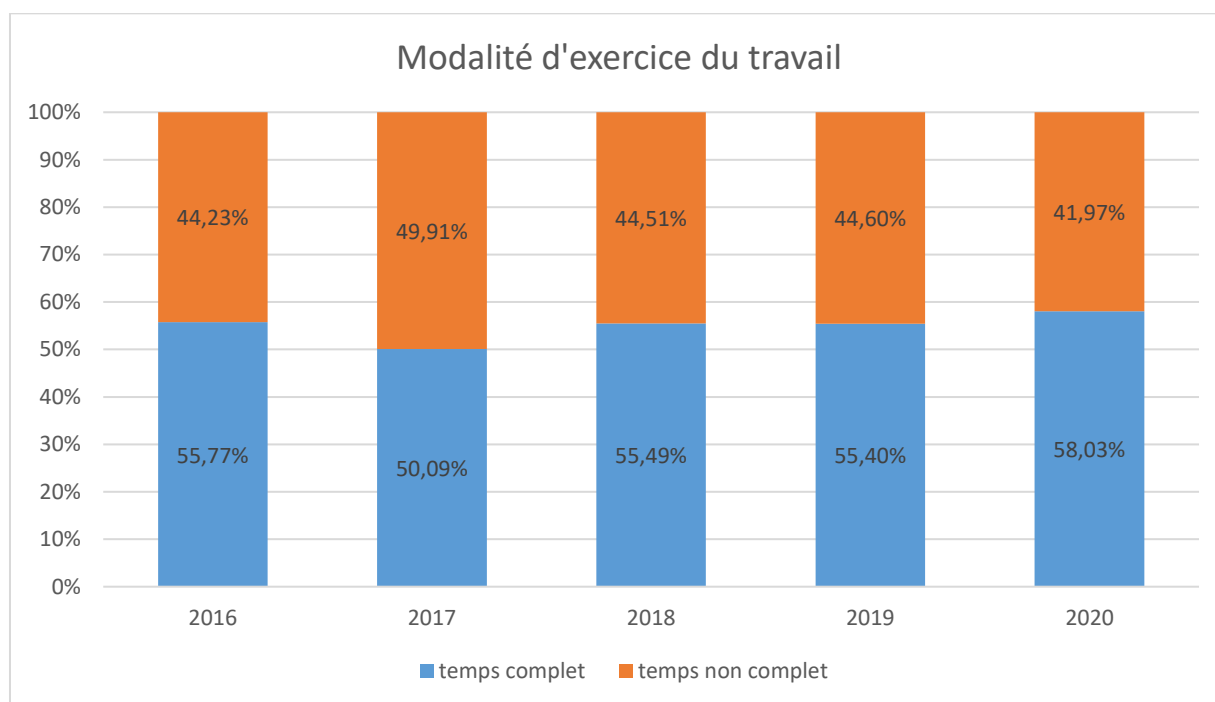
	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Nombre total d'agents</b>	<b>593</b>	<b>604</b>	<b>670</b>	<b>542</b>	<b>602</b>	<b>522</b>
dont fonctionnaires	346	359	352	349	366	340
dont non fonctionnaires	175	161	233	190	235	177
dont contrats aidés	72	84	85	3	1	5



## F. Répartition par modalité d'exercice du temps de travail

	2016	2017	2018	2019	2020
temps complet	290	293	293	318	300
temps non complet	230	292	235	256	217

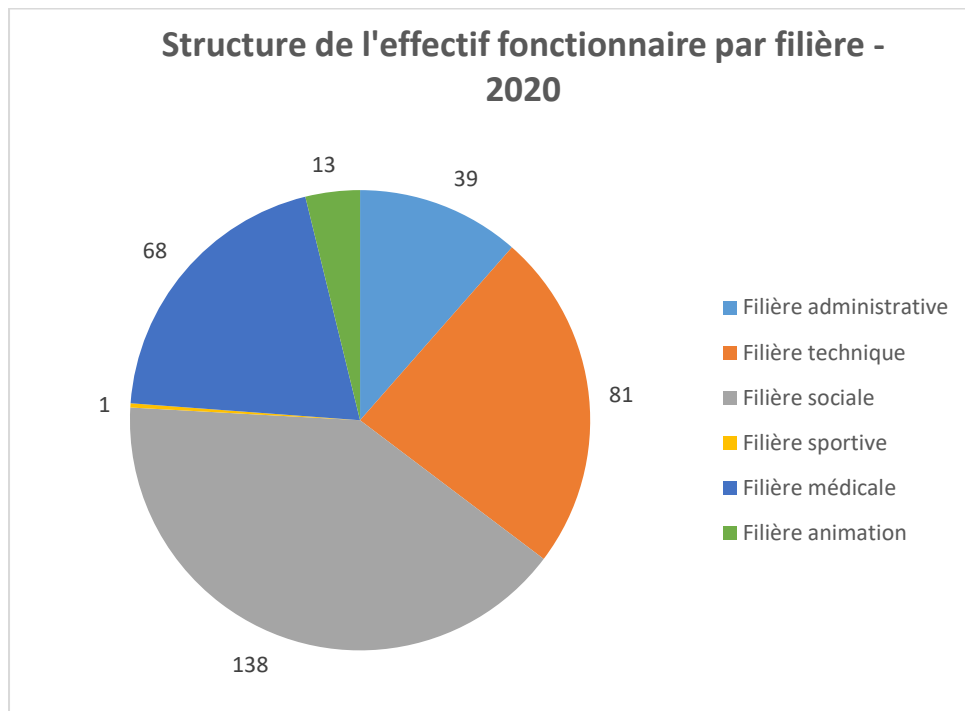
	2016	2017	2018	2019	2020
temps complet	55,77%	50,09%	55,49%	55,40%	58,03%
temps non complet	44,23%	49,91%	44,51%	44,60%	41,97%



## G. Structure de l'effectif par filière

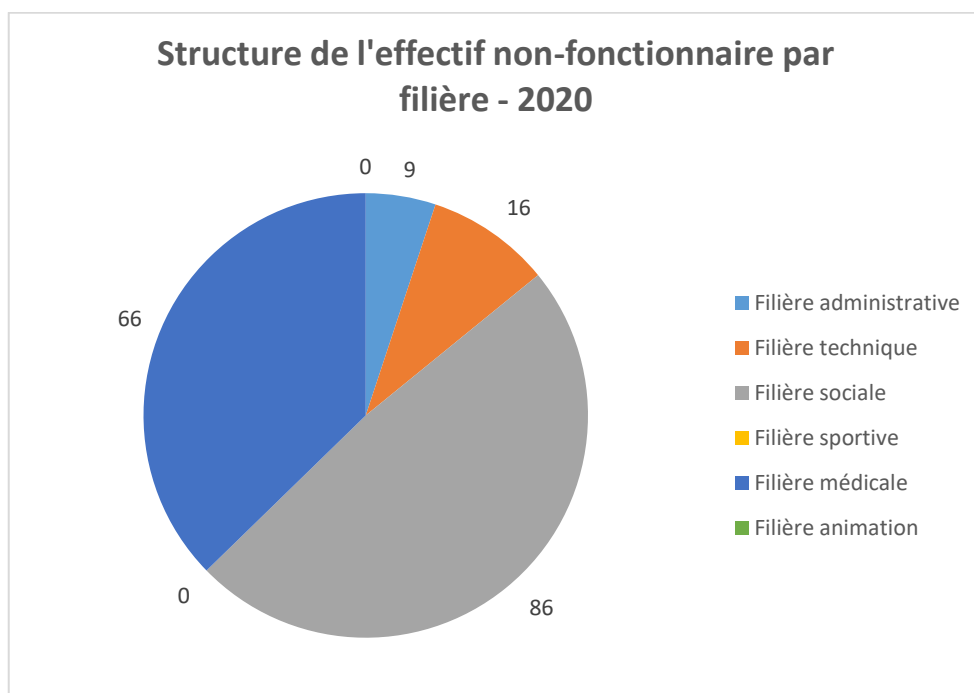
### Effectifs Fonctionnaires

2020	temps complet	temps non complet	Total
Filière administrative	39	0	<b>39</b>
Filière technique	76	5	<b>81</b>
Filière sociale	50	88	<b>138</b>
Filière sportive	1	0	<b>1</b>
Filière médicale	54	14	<b>68</b>
Filière animation	13	0	<b>13</b>
<b>Total</b>	<b>233</b>	<b>107</b>	<b>340</b>

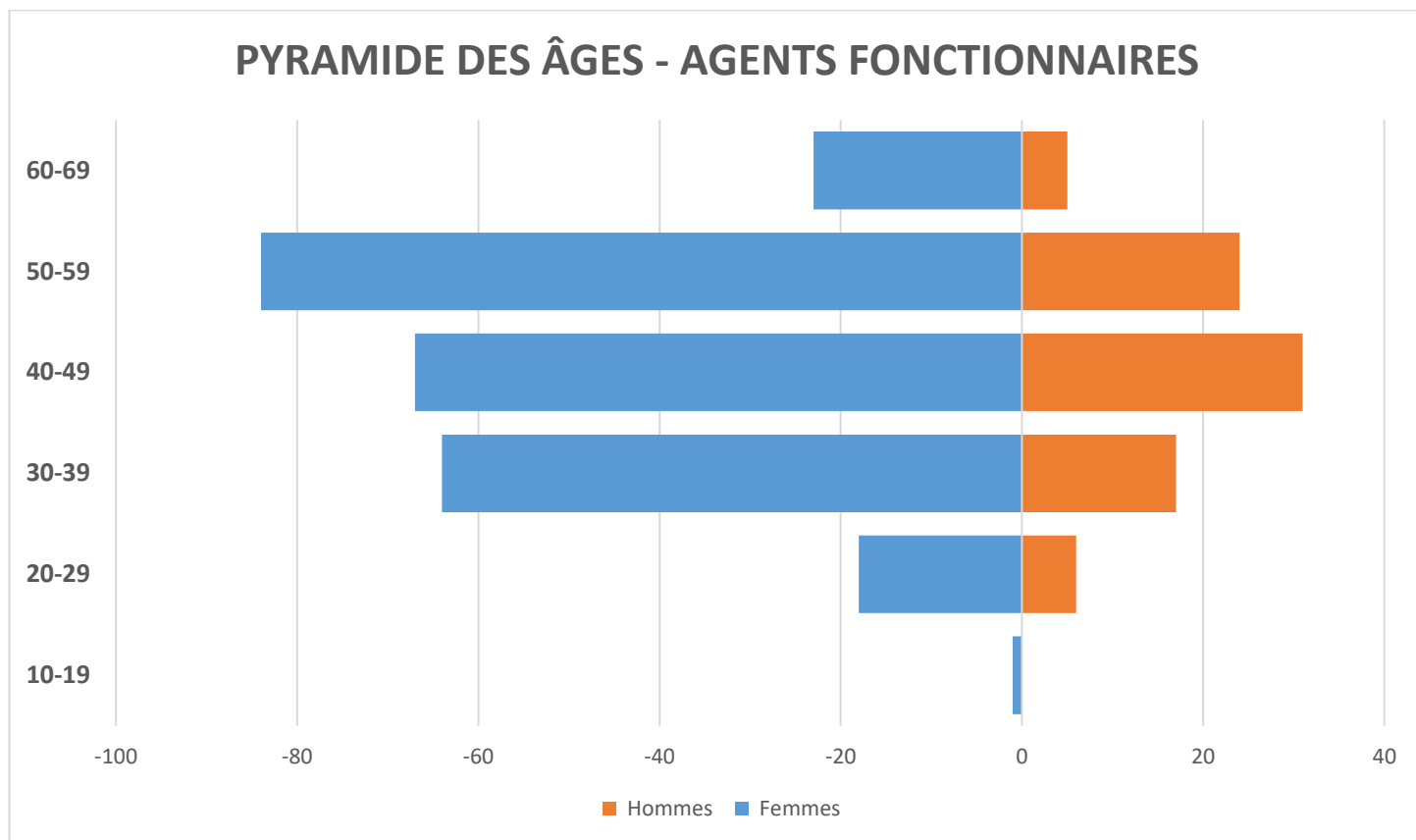


#### Effectifs non-fonctionnaires

2020	temps complet	temps non complet	Total
Filière administrative	8	1	9
Filière technique	10	6	16
Filière sociale	21	65	86
Filière sportive	0	0	0
Filière médicale	28	38	66
Filière animation	0	0	0
<b>Total</b>	<b>67</b>	<b>110</b>	<b>177</b>



## H. Pyramide des âges



## I. Nombre d'agents suivis pour raison de santé

<b>Suivi comité médical</b>	<b>22 agents</b>
Congé Longue durée	7
Congé Longue Maladie	1
Grave Maladie	1
Maladie Ordinaire	6
Disponibilité d'office	7

<b>Allocation retour à l'emploi (ARE)</b>	<b>5 agents</b>
-------------------------------------------	-----------------

<b>Maladie Professionnelle</b>	<b>8 agents</b>
Reconnue	6
En cours d'étude	2

<b>Temps partiel thérapeutique</b>	<b>2 agents</b>
------------------------------------	-----------------

<b>Période de préparation au reclassement (PPR)</b>	<b>2 agents</b>
Validé	1
En attente de l'avis de l'agent	1

**J. Nombre d'agents suivis dans le cadre de leur dossier retraite**

<b>Dossiers retraite (Depuis mars 2020)</b>	
Finalisés	4
Dossiers 2021	6